



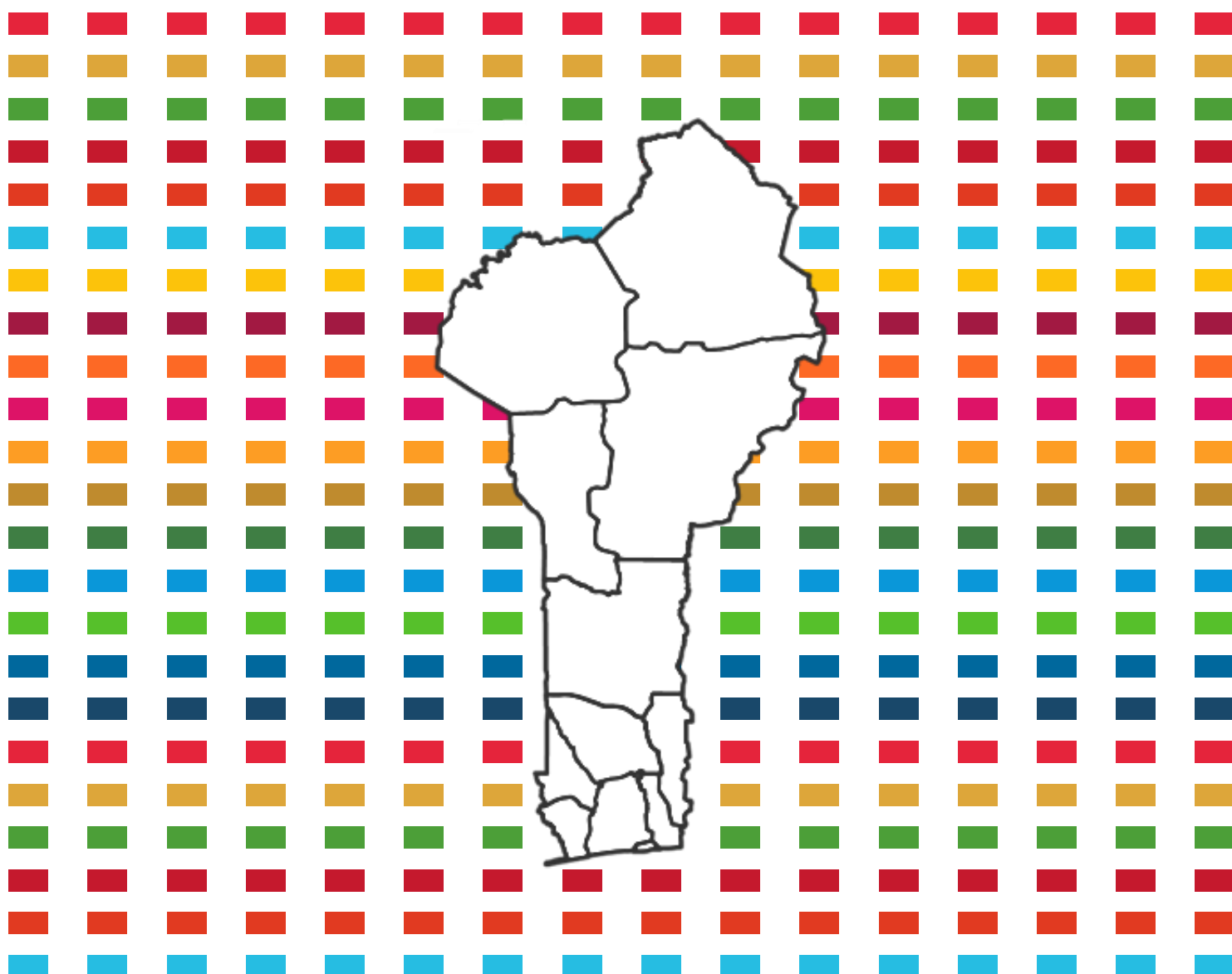
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

unicef 
pour chaque enfant

SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DES ODD 2020



RAPPORT



Septembre 2021

Sommaire

Sommaire.....	i
Liste des sigles et abréviations.....	ii
Liste des graphiques.....	iv
Liste des figures	vii
Liste des tableaux.....	viii
Résumé Exécutif.....	ix
Introduction.....	1
Méthodologie générale.....	3
Partie 1 : Situation socio-économique en 2020	6
Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD	2
Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD.....	10
Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives.....	125
Conclusion	135
Table des matières	139

Liste des sigles et abréviations

ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité et de Santé des Aliments
ACCESS	Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux
AEP	Alimentation en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
APD	Aide Publique au Développement
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ARV	Anti Rétro Viraux
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
CAPE	Centre d'Accueil et de Protection des Enfants
CNHU-HKM	Centre National Hospitalier et Universitaire-Hubert Koutoukou Maga
CPS	Centre de Promotion Sociale
CPSA	Centre de Promotion Sociale des Aveugles
CRA	Centre de Recherche Agricole ;
DDAEP	Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DDASM	Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
EEP	Equivalent de Point d'Eau
FADEC	Fond d'Appui au Développement des Communes
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GF	Groupeement Féminin
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSDR	Global Sustainable Development Report / Rapport Mondial sur le Développement Durable
IMF	Institutions de Microfinance
LRCQE	Laboratoire de Recherche pour le Contrôle Qualité de l'eau
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
Mcpp	Microcrédit aux plus pauvres
MENC	Ministère de l'économie numérique et de la communication
MSp	Ministère des Sports
OEHV	Orphelins, Enfants à Haute Vulnérabilité
OEV	Orphelins, Enfants Vulnérables
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAGIPG	Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et de la Gouvernance
PH	Personnes Handicapées
PKI	Public Key Infrastructures

PMT	Proxy Means Tests
PMT	Proxy Mixte Test
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PTA	Personnes de Troisième Age
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH-SIDA
RAVIP	Recensement Administratif à Vocation Identification Population
SAEP-MV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages
SBIN	Société Béninoise des Infrastructures du Numérique
SBIR	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion
TNT	Télévision Numérique Terrestre
UNB	Université Nationale du Bénin
VBC	Violences Basées sur le Genre
VFF	Violences Faites aux Femmes

Liste des graphiques

Graphique 1 : indicateur 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et par âge.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 2 : indicateur 2.3.1 (Volume de production par unité de travail).....	37
Graphique 3 : indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle.....	38
Graphique 4 : Indicateurs 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales)	39
Graphique 5 : Indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans) et 3.2.2 (Taux de mortalité néonatale).....	40
Graphique 6 : Indicateur 3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	40
Graphique 7 : indicateur 3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	42
Graphique 8 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	43
Graphique 9 : Indicateurs 3.7.2 (Taux de natalité chez les adolescentes 10 à 14 *ans et 15 à 19 ans pour 1 000 habitants du même groupe âge.....	43
Graphique 10 : Indicateur 4.1.7 (Taux net de scolarisation dans le primaire)	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 11 : Indicateur 4.1.8 (Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire).....	44
Graphique 12 : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives)	47
Graphique 13 : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire par département en 2020 (données administratives).....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 14 : indicateur 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (données administratives).....	48
Graphique 15 : indicateur 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire (données administratives).....	51
Graphique 16 : proxy 4.4.3 (Nombre d'élèves dans l'enseignement technique public pour 100 élèves du secondaire général.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 17 : indicateur 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives).....	52
Graphique 18 : indicateur 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge).....	57

Graphique 19 : Indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux) et 5.5.2 (Proportion de femmes ministres)	58
Graphique 20 : Indicateurs 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural.....	59
Graphique 21 : Indicateur 6.5.1 -Degré de mise en œuvre de la politique intégrée des ressources en eau	60
Graphique 22 : indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	77
Graphique 23 : indicateur 7.1.2 : Taux d'électrification.....	78
Graphique 24 : indicateur 7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	78
Graphique 25 : indicateur 8.2.2 Ressources propres de la commune par habitant...	79
Graphique 26 : indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles.....	80
Graphique 27 : indicateur 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier)	82
Graphique 28 : indicateur 9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin..	83
Graphique 29 : indicateur 9.1.5 Trafic fret aérien.....	84
Graphique 30 : indicateur 9.1.6 Transport marchandises au port (millier de tonne)..	84
Graphique 31 : Indicateur 9.1.9 : Temps moyen de séjour des navires au Port	85
Graphique 32 : indicateur 9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	86
Graphique 33 : indicateur 9.1.14 Taux de couverture du territoire à l'internet haut débit.....	87
Graphique 34 : indicateur 9.2.1 (Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB.....	89
Graphique 35 : indicateur 9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant).....	90
Graphique 36 : indicateur 9.2.3 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 37 : indicateur 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	91
Graphique 38 : indicateur 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe),	103

Graphique 39 : indicateur 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).....	104
Graphique 40 : indicateur 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).....	104
Graphique 41 : Indicateur 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent)	116
Graphique 42 : indicateur 16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	117
Graphique 43 : indicateur 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement).....	118
Graphique 44 : indicateur 16.3.3 (Distance moyenne au Tribunal de Première Instance).....	118
Graphique 45 : indicateur 16.3.4 (Ratio magistrat/habitant).....	119
Graphique 46 : indicateur 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part)	119
Graphique 47 : indicateur 16.6.3 (Indice de perception de gouvernance). Erreur ! Signet non défini.	
Graphique 48 : indicateur 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5ans ayant été enregistrée par une autorité d'état-civil.....	121
Graphique 49 : Indicateur 16.9.2 (Proportion de postes diplomatiques consulaires pourvus en registre d'état-civil).....	123
Graphique 50 : indicateur 16.9.3 (Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	124

Liste des figures

Figure 1 : Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département et par commune en 2019	46
Figure 2: Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2019 (données administratives en %)	48
Figure 3 : Taux brut de Scolarisation dans le secondaire par commune en 2019 (données administratives en %)	50
Figure 4 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département et par commune en 2019.....	52
Figure 5 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département et par commune en 2019.....	54

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des taux d'exécution financière des actions prioritaires au titre de l'année 2020	10
Tableau 2 : Synthèse des taux d'exécution financière des ODD du pilier « prospérité »	63
Tableau 3 : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Planète »	93
Tableau 4 : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Paix »	107

Résumé Exécutif

1. En 2020, l'économie mondiale a connu un recul traduit par la baisse du taux de croissance économique de 3,3% contre 2,8% en 2019, sous l'effet de la dégradation du potentiel de l'offre et de forces antérieures à la pandémie, notamment l'augmentation plus lente que prévu de la population active du fait du vieillissement démographique dans les pays avancés et dans certains pays émergents. Les pertes de production ont été particulièrement marquées dans les pays tributaires du tourisme et des exportations de produits de base, ainsi que dans ceux dont la marge de réaction était limitée. Selon les prévisions du FMI, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6 % en 2021, qui devrait se modérer à 4,4 % en 2022 si les mesures envisagées contre la COVID19, notamment un fort taux de couverture vaccinale portaient leurs fruits.

2. Bien qu'étant en net ralentissement par rapport à la prévision initiale, le Bénin afficherait en 2020, une croissance de 3,8%, la deuxième meilleure croissance économique d'Afrique Subsaharienne selon les prévisions du FMI. Cette performance a été possible grâce, d'une part, à la stratégie innovante de gestion de la pandémie de la COVID-19, et d'autre part, à la reprise de l'activité économique au second semestre 2020. Les facteurs favorables à la performance économique enregistrée en 2020 sont principalement: (i) l'amélioration de la production agricole, notamment celle du coton, (ii) la hausse de l'activité d'égrenage, en lien avec l'augmentation de la production cotonnière de la campagne 2019/2020, (iii) les effets induits de la mise en service, en août 2019, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gleta 2, (iv) la résilience des activités de service aux effets de la pandémie de la COVID-19 et à la fermeture des frontières du Nigéria, et (v) les effets positifs des réformes de l'administration fiscale, qui ont abouti à un dépassement des prévisions de recettes pré-covid-19.

3. Le document d'adoption de l'agenda 2030 recommande aux États d'entreprendre et de mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable. À cet effet, les États doivent : (i) veiller à l'alignement des politiques et mesures aux ODD, (ii)

participer au suivi global et régional de la mise en œuvre de l'agenda 2030, et (iii) suivre l'agenda 2030 au niveau national, déconcentré et décentralisé. Au titre de l'année 2020, la mise en œuvre de ces recommandations s'est fait au Bénin principalement à travers : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; (ii) l'accompagnement des Directions Départementales de Développement à l'appropriation des outils de mise en œuvre et de suivi des ODD ; (iii) Vulgarisation des résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD (iv) l'élaboration du manuel d'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les documents programmatiques ; (v) l'élaboration de la contribution Nationale Volontaire Forum Politiques de Haut Niveau édition 2020

4. L'année 2020 a été marquée par de nombreuses réalisations entrant dans le cadre des piliers, population, prospérité, planète, paix. Pour le pilier « population » composé des ODD 1 (Pas de pauvreté); 2 (Faim zéro) ; 3 (Bonne santé et bien-être); 4 (Education de qualité); 5 (Egalité entre les sexes) et 6 (Eau propre et assainissement à fin décembre 2020, pour une prévision de 202 050,98 millions de F CFA, il a été réalisé un taux d'exécution financière de 80,70%. En ce qui concerne le pilier « prospérité » qui regroupe les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable); 8 (Travail décent et croissance économique); 9 (Industrie, innovation et infrastructure); 10 (Inégalités réduites) et 11 (Villes et communautés durables), le taux de réalisation financière est de 118,42% pour un montant programmé de 234 071 millions de FCFA. Quant au pilier « planète » constitué des ODD 12 (Consommation et production responsables); 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques); 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre), il a été enregistré un taux d'exécution financière de 190,56% pour une programmation financière de 22 187,140 millions de FCFA. Enfin, pour le pilier « paix » consacré par l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) il est à noter un niveau d'exécution financière de 95,74% pour un montant programmé de 66 554, 823 033 millions de F CFA. De ce fait, pour l'ensemble des quatre piliers, le montant total réalisé est de 546 244,028233 millions FCFA

contre une programmation financière de 524 863,943033 millions FCFA soit un taux d'exécution financière de 104,07%.

5. Au bout du chemin parcouru en 2020, essentiellement trois leçons ont été apprises : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD. En perspectives, il faudra renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué par la participation du Bénin au FPHN en 2022 ; accélérer la mise en œuvre des ODD à travers la mise en œuvre du cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD pendant les 9 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et mettre en œuvre le projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

Introduction

6. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) sont entrés en vigueur suite à leur adoption en 2015 par les pays membres des Nations Unies. A travers cet agenda, toute la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental. D'après le document d'adoption dudit agenda 2030, il incombe aux Gouvernements la responsabilité d'assurer l'examen et le suivi au plan national et de rendre compte, aux instances régionale et mondiale, des progrès réalisés.

7. Dès lors, le Bénin s'est attelé à effectuer chaque année le suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau national. L'année 2020 marque la quatrième année de suivi de la mise en œuvre des ODD au Bénin ainsi que la fin du premier cycle de suivi de l'Agenda 2030 et ses ODD au niveau mondial à travers le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable.

8. L'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD est une opportunité pour non seulement capitaliser les acquis en ce qui concerne le suivi des ODD, mais aussi pour évaluer les niveaux de mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Cet exercice permet également de faire le point des difficultés rencontrées par les parties prenantes afin de prendre des mesures correctrices devant favoriser l'atteinte des ODD. En outre, l'élaboration du présent rapport permet de disposer des extraits sur l'état de la mise en œuvre des mesures, actions et réformes en faveur des ODD en vue de la participation du Bénin à des sommets internationaux de haut niveau sur le développement durable.

9. Il est important de remercier les Partenaires Techniques et Financiers pour leur appui en vue de l'atteinte des cibles ODD et principalement le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui a appuyé l'élaboration du

présent rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD au titre de l'année 2020, Il s'articule autour de (i) la méthodologie générale adoptée ; (ii) la situation socio-économique en 2020 ; (iii) l'état des lieux du suivi des ODD ; (iv) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD et (v) les Contraintes-recommandations et perspectives.

Méthodologie générale

10. La démarche méthodologique adoptée pour élaborer le rapport du suivi de la mise en œuvre des ODD a été participative et inclusive. Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes :



➤ Collecte des données

11. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC) à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) a conçu deux canevas de collecte de données à l'endroit des ministères. Le premier canevas a servi à collecter, les données relatives : (i) aux actions prévues par les ministères au titre de l'année 2019 adressant les actions prioritaires du costing des ODD ainsi que leurs coûts ; (ii) les principales réalisations tout en précisant celles qui tiennent compte du principe « Ne laisser personne de côté » ; (iii) les facteurs de succès liés aux politiques publiques ; (iv) les contraintes majeures, recommandations et les perspectives.

12. Quant au second canevas, il a permis de collecter les informations sur l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires ODD, les résultats probants expliquant l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires de 2019 à 2020 et les données désagrégées desdits indicateurs. Par suite, la collecte auprès des ministères sectoriels a été faite par l'envoi d'un courrier du Secrétaire Général du (MDC) assorti d'un délai au bout duquel les

ministères ont retourné le canevas renseigné. Plusieurs relances ont été effectuées par courrier électronique et par téléphone. Tout ceci a permis d'améliorer le taux de collecte des données.

13. Par ailleurs, les informations sur les interventions du SNU en faveur des ODD et les principaux progrès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNSDCF 2019-2023) au titre de l'année 2020 ont été inclus dans les données collectées aux fins de l'élaboration du présent rapport.

➤ **Traitement et analyse des données**

14. Une fois les informations collectées, elles ont été traitées, analysées puis organisées sous de tableaux et de graphiques. L'accent a été mis sur les actions prioritaires et par pilier des ODD. Ces traitements et analyses ont permis de produire le draft zéro du rapport.

➤ **Examen et enrichissement du draft du rapport**

15. A la suite de l'élaboration du draft zéro, un atelier d'examen et d'enrichissement a été organisé avec les ministères sectoriels. Il s'est agi au cours de cet atelier tenu à Miracle hôtel de Bohicon du 09 au 13 août 2021, d'examiner le fond et la forme du draft zéro du rapport élaboré par les cadres de la DGCS-ODD. Cet atelier a regroupé les cadres de la DGCS-ODD, de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), les points focaux ODD des ministères et le Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef).

➤ **Validation du rapport**

16. Suite à l'organisation de l'atelier d'examen et d'enrichissement, il a été organisé un atelier de validation dudit rapport qui a regroupé toutes les parties prenantes à savoir les ministères sectoriels, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cet atelier a permis de recueillir les observations et amendements des

participants pour l'amélioration de la qualité du document. Après cette étape, la DGCS-ODD s'est assurée de la prise en compte effective de l'ensemble des observations avant de rendre disponible la version finale du rapport.

➤ **Difficultés rencontrées**

Les principales difficultés rencontrées sont relatives au retard dans la production de certaines données indispensables à l'élaboration du rapport ainsi du faible niveau de renseignement et de désagrégation de certains indicateurs de suivi des ODD,

Partie 1 : Situation socio-économique en 2020

1.1 Environnement international

17. La crise de la COVID-19 de 2020 a été une véritable catastrophe mondiale, qui a touché les pays riches comme les pays pauvres. Un an après le début de la pandémie de COVID-19, une grande incertitude entoure les perspectives économiques mondiales, essentiellement en rapport avec la trajectoire de la pandémie.

18. La croissance économique mondiale en 2020 a baissé de 3,3% contre - 2,8% en 2019¹ sous l'effet de la dégradation du potentiel de l'offre et de forces antérieures à la pandémie, notamment l'augmentation plus lente que prévu de la population active du fait du vieillissement démographique dans les pays avancés et dans certains pays émergents. Les pertes de production ont été particulièrement marquées dans les pays tributaires du tourisme et des exportations de produits de base, ainsi que dans ceux dont la marge de réaction était limitée. Beaucoup de ces pays étaient déjà dans une situation budgétaire précaire avant la crise et avaient peu de moyens de monter une riposte sanitaire de grande ampleur ou de préserver les moyens de subsistance.

19. Grâce aux mesures exceptionnelles sans précédent prises par les pouvoirs publics, la récession provoquée par la COVID-19 devrait probablement laisser moins de séquelles que la crise financière mondiale de 2008. Ce sont, cependant les pays émergents et les pays en développement à faible revenu qui ont été, le plus durement touchés, et ils devraient subir des pertes plus importantes à moyen terme. Cette contraction majeure a eu également, des conséquences particulièrement néfastes sur l'emploi et les revenus de certains groupes surtout de l'économie informelle. La pandémie va sans doute sensiblement aggraver les inégalités de revenus. Selon des estimations du FMI dans les PEM, édition d'Avril 2021, près de 95 millions de personnes supplémentaires sont passées sous le seuil d'extrême pauvreté en 2020 par rapport aux projections établies avant la pandémie.

¹ Fonds monétaire international-Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2021

20. L'accès aux vaccins s'est révélé être la principale ligne de faille qui divise la reprise mondiale en deux blocs : ceux qui pourront envisager une normalisation élargie de leur activité (soit presque tous les pays avancés) et ceux qui continueront de connaître une recrudescence des infections à la COVID-19 assortie d'un bilan humain toujours plus lourd. Toutefois, tant que le virus circule ailleurs, la reprise ne sera pas garantie, même au sein des pays qui affichent actuellement des taux d'infection très faibles.

21. L'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6 % en 2021, qui devrait se modérer à 4,4 % en 2022. Les projections pour 2021 et 2022 sont supérieures aux prévisions de l'édition d'octobre 2020 des PEM, respectivement de 0,8 point de pourcentage et 0,2 point de pourcentage, en raison des mesures supplémentaires de soutien budgétaire prises dans quelques grandes économies et de la reprise attendue au deuxième semestre grâce aux vaccins.

22. Les facteurs qui déterminent l'orientation à donner à la politique économique varient selon les pays, en particulier en fonction des progrès réalisés vers le retour à la normale. Les pays devront donc adapter leur riposte au stade de la pandémie, à la vigueur de la reprise et aux caractéristiques structurelles de l'économie

1.2 Contexte national

23. Après avoir atteint 6,7% en 2018 et 6,9% 2019 en dépit du contexte de fermeture des frontières terrestres du Nigéria en août 2019, le taux de croissance économique du Bénin, ressortirait en 2020, à 3,8% contre une prévision initiale de 7,6% et une prévision révisée de 2,3% en avril 2020. Bien qu'étant en net ralentissement par rapport à la prévision initiale, le Bénin afficherait en 2020, la deuxième meilleure croissance économique d'Afrique Subsaharienne selon les prévisions du FMI. Cette performance a été possible grâce, d'une part, à la stratégie innovante de gestion de la pandémie de la COVID-19, et d'autre part, à la reprise de l'activité économique au second semestre 2020.

24. Au regard de l'évolution du contexte socioéconomique international et sous-régional en 2020, le taux de croissance de l'économie devrait s'afficher à 6,0% en 2021.

25. Les facteurs favorables à la performance économique enregistrée en 2020 sont principalement: (i) l'amélioration de la production agricole, notamment celle du coton, (ii) la hausse de l'activité d'égrenage, en lien avec l'augmentation de la production cotonnière de la campagne 2019/2020, (iii) les effets induits de la mise en service, en août 2019, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gleta 2, (iv) la résilience des activités de service aux effets de la pandémie de la COVID-19 et à la fermeture des frontières du Nigéria, et (v) les effets positifs des réformes de l'administration fiscale, qui ont abouti à un dépassement des prévisions de recettes pré-covid-19.

26. Plus spécifiquement, dans **le secteur primaire**, la production a été soutenue par l'amélioration de l'organisation de la filière coton et le maintien du prix d'achat aux producteurs du kilogramme de coton graine malgré la baisse des cours à l'international. Ces mesures ont permis d'obtenir une production qui s'afficherait à 730 488 tonnes pour la campagne 2020/2021, soit une hausse de 2,2% par rapport à la campagne précédente et un record de production. La valeur ajoutée du secteur primaire se serait de 1,8% en 2020 contre 5,2% en 2019 et 7,3% en 2018. Cette baisse de performance en 2020 est due à la réduction de la mobilité des personnes, du fait de la COVID-19, qui a affecté l'accès à la main-d'œuvre utilisée dans les exploitations et limité le contact entre conseillers agricoles et producteurs.

27. Dans **le secteur secondaire**, l'activité a ralenti, passant de 13,6% en 2019 à 5,2% en 2020 en lien avec les contre-performances des industries agroalimentaires et manufacturières induites par le ralentissement enregistré dans le secteur agricole et, la baisse de la demande nationale et internationale résultant de la pandémie de la COVID-19. La baisse d'activité dans le secteur secondaire est également induite par le rythme de progression moins vigoureux de l'activité de construction en 2020. En revanche, la branche "électricité et eau" affiche une nette embellie du fait de la mise en service, en août 2019, de la centrale duale de Maria-Gleta, d'une

capacité de 127 MW, qui a fonctionné durant toute l'année 2020 contre seulement quatre (04) mois en 2019.

28. Les activités **du secteur des services** ont connu un ralentissement notamment au niveau des services marchands qui ont été fortement impactées par les effets néfastes de la pandémie du coronavirus et des principales mesures de riposte. Ces effets auraient été plus prononcés n'eût été la stratégie innovante de gestion de la pandémie par le Gouvernement et la reprise rapide du trafic portuaire au second semestre de l'année 2020. En ce qui concerne les services non marchands, ils ont plutôt contribué à soutenir la croissance grâce aux dépenses engagées par le Gouvernement dans les branches, administration publique et sécurité sociale, éducation, santé et action sociale pour faire face à la pandémie.

29. En ce qui concerne **la balance des paiements**, le déficit structurel de la balance courante devrait se situer à 3,8% du PIB en 2020 contre 4,0% du PIB l'année précédente. Les exportations de biens et services s'afficheraient à 21,1% du PIB contre 24,9% du PIB en 2019 tandis que les importations s'établiraient à 26,3% du PIB contre 29,9% en 2019. Le déficit de la balance courante sera totalement couvert par l'afflux de capitaux étrangers. Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait positif à 0,8% du PIB en 2020 contre 0,5% du PIB en 2019.

30. Quant à **la situation monétaire** en 2020, elle serait marquée par une progression de la masse monétaire (+17,3%) par rapport à son niveau en 2019. Cette hausse de la masse monétaire serait essentiellement soutenue par les actifs extérieurs nets (+16,2%) et les créances intérieures (+4,6%).

31. Par ailleurs, s'agissant de **la situation de la dette publique**², l'encours de la dette publique du Bénin en 2020 se chiffre à 4 156,85 milliards de FCFA, soit 46,1% du PIB contre 3 476,6 milliards FCFA en 2019 (41,2% du PIB). Il est constitué de 2 339,67 milliards de FCFA (4,38 milliards USD) au titre de la dette libellée en devises et de 1 817,19 milliards de FCFA (3,40 milliards USD) au titre

² Bulletin statistique de la dette publique, 4^{ème} trimestre 2020, Janvier 2021

de la dette libellée en monnaie locale. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 56% et 44% du portefeuille de la dette publique.

32. Le taux d'endettement public (encours de la dette rapporté au PIB) est de 46,14% au 31 décembre 2020 dont 25,97% au titre de la dette libellée en devises et 20,17% pour la dette libellée en monnaie locale. Il est à noter que ce taux est en-dessous du seuil communautaire de 70% fixé pour les pays membres de l'UEMOA.

33. Le taux d'endettement à fin décembre 2020 affiche une progression par rapport à son niveau au 31 décembre 2019 (41,19%). Cette évolution est liée :

- au rythme des décaissements intervenus au cours de l'année (en raison de la bonne avancée des travaux des divers projets en cours de mise en œuvre) ;
- à l'ensemble des financements contractés par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie de la COVID-19 ;
- à l'évolution du cadrage macroéconomique.

34. Le service de la dette publique à court, moyen et long terme a été assuré pour un montant de 1 132,04 milliards FCFA à fin décembre 2020 dont 532 milliards FCFA à court terme dans le cadre des bons COVID-19 et 604,04 milliards FCFA à moyen et long termes. Il se répartit comme suit : 482,97 milliards de FCFA pour la dette intérieure et 121,07 milliards FCFA pour la dette extérieure.

35. En somme, il importe de noter que la situation socio-économique nationale a été particulièrement influencée par la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Tous les secteurs ont été affectés mais à différents degrés.

Encadré 1 : Impacts sociaux de la covid-19

- *Sur la production*

Globalement, la production vivrière a connu un accroissement de 4,9 % entre 2018 et 2019. En 2019, la production céréalière a atteint 2,18 millions de tonnes contre une production de 2,11 millions en 2018, soit un accroissement de 3,2% entre les deux campagnes agricoles. Le maïs et le riz ont le plus contribué à ce résultat avec des taux de croissance de 2% et 8% respectivement. On pourrait conjecturer qu'avec le choc de la COVID-19, cette performance pourrait être mise à mal car les mesures de confinement visant à contrer l'expansion de la COVID-19 ont créé des perturbations sur la main-d'œuvre surtout du fait de limitations des déplacements. On a plutôt observé un accroissement de 1.02% de la production céréalière par rapport à 2019. Cette performance inattendue serait due à la qualité de l'assistance technique, à la disponibilité des intrants et du financement.

- *Sur la Sécurité alimentaire*

La pandémie de la Covid19 semble avoir entraîné une dégradation importante de l'accès à l'alimentation pour une partie significative de la population (plus de 50%) qui se reconnaît en situation d'insécurité alimentaire, principalement à cause de l'évolution négative des revenus qui sont devenus insuffisants mais aussi de la hausse des prix de certains aliments. Afin de faire face à ces besoins essentiels, l'Etat et les autres acteurs de développement devront se mobiliser avec les populations pour trouver les solutions idoines. Selon l'INSAE (août 2020), l'état nutritionnel et alimentaire des ménages s'est dégradé à la suite de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné une désorganisation de la chaîne d'approvisionnement à cause des mesures et de la hausse des prix de

certaines produits alimentaires de base réduisant ainsi l'accessibilité des produits alimentaires pour beaucoup de ménages. En effet, les résultats de l'enquête montrent que sur le plan national, 49,0% des ménages sont vulnérables du point de vue alimentaire. Ainsi, • 48,0 % des ménages sont en insécurité alimentaire ; • 46,5 % des ménages n'ont pas assez de nourriture ; • 44,3% des ménages prennent une mauvaise qualité de nourriture ; • 45,4% des ménages ne prennent pas des nourritures diversifiées ; • 54,7% n'ont pas les moyens pour acheter de la nourriture ; • 59,4% des ménages pensent que le prix des nourritures a augmenté ; • 59,8% des ménages trouvent qu'il y a un changement important dans la quantité de nourriture consommée ; • 35,1% des ménages estiment n'avoir pas pu manger des aliments nourrissants et bons pour la santé au cours des trois derniers mois ; • 27,1% des ménages déclarent avoir sauté un repas au cours des trois derniers mois à cause de la COVID-19 ; et • 32,4% estiment n'avoir pas pu manger comme il aurait fallu au cours des trois derniers mois en raison de la COVID-19.

- *Sur les moyens d'existence de la population*

Selon le rapport de l'étude sur l'impact socioéconomique de COVID-19 menée en 2020 sous l'égide du système des nations Unies au Bénin, les pertes d'emplois découlant du ralentissement des activités couplées avec une reprise lente, auraient des répercussions sur les revenus des ménages et par conséquent sur la pauvreté. En ce qui concerne les revenus des ménages, ils pourraient connaître une baisse de 12,7% par rapports aux revenus initiaux. La baisse des revenus toucherait principalement les salariés (au moins 23%), tant du

public que du privé formel ainsi que ceux du secteur privé informel. Les travailleurs du secteur primaire (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) et les indépendants et employeurs non agricoles ont été affectés, mais dans une moindre mesure. Il ne fait pas de doute que la baisse des revenus affecterait le bien-être des ménages et générerait plus de pauvres aussi bien sur le plan monétaire que non monétaire.

Il résulte de la baisse des revenus des ménages concomitante à la perte d'emploi une aggravation de la pauvreté monétaire et non monétaire. Globalement, l'incidence de la pauvreté monétaire se serait accrue de 43,1% et passerait ainsi de 38,5% en 2019 à 39,96% en 2020 avec un effectif de nouveaux pauvres évalué à 310 000 individus selon certaines estimations.

- *Sur l'éducation*

Dans le but de freiner la propagation de la pandémie du coronavirus, le gouvernement a décidé, de la fermeture temporaire des écoles de tous les ordres d'enseignement du 30 mars au 11 mai 2020. Tous les écoliers, élèves et étudiants et les enseignants ont été contraints à l'arrêt des activités pédagogiques. Les conséquences de cette fermeture temporaire de l'école pourraient entraîner la déperdition et une augmentation des cas d'abandons, notamment des filles.

La vulnérabilité dans la dimension éducation dans les ménages se traduit par une absence de contact avec les enseignants, la suspension des classes qui a affecté les enfants et par la baisse du niveau des enfants depuis la fermeture des classes intermédiaires en raison de la pandémie de la COVID-19. Selon les résultats d'une enquête, sur toute l'étendue du territoire national, 48,8% des chefs de ménage

ont déclaré que leurs enfants ont été affectés par la suspension des classes et 34,1% pensent que le niveau des enfants a baissé depuis la fermeture des classes intermédiaires en raison de la pandémie de la COVID-19.

- *Sur la Santé*

La crise de la COVID-19 a un impact sur le fonctionnement global des services de santé, avec une baisse significative des prestations au niveau des services clés des formations sanitaires. Sur la période de janvier à juin 2020, l'utilisation des services de soins curatifs et de consultations prénatales s'établit, respectivement, à 25% et à 88% au niveau national contre 41 et 114% sur la même période de l'année précédente, selon les données brutes. Le taux d'accouchement institutionnel au premier semestre 2020 est de 80%, soit 21% en moins par rapport à 2019.

Les services de vaccination sont particulièrement touchés, avec une proportion d'enfants vaccinés de 72% en 2020 contre 91% en 2019. Le premier contact vaccinal est globalement assuré avec une couverture de BCG de 94%. La continuité de ces services est en baisse et se traduit par une couverture en penta 3 de 74% et de VAR à 66%. (Source : DHIS2-Bénin).

La pandémie a eu un impact limité sur l'offre des services des programmes prioritaires. De manière globale, l'offre des services s'est poursuivie au niveau des formations sanitaires périphériques. La prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida est restée quasi identique au niveau de ces structures avec une disponibilité relative des intrants.

Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD

36. L'Agenda 2030 définit les opportunités, les objectifs et les défis du développement durable. Pour sa mise en œuvre efficace, il a été instauré un mécanisme de suivi et d'examen des progrès au niveau mondial. Chaque pays devrait à son tour procéder au suivi, à l'évaluation et au reporting des progrès accomplis au niveau national. Les Etats doivent de ce fait entreprendre et mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable.

37. En 2020, le suivi s'est fait, entre autres, à travers : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; (ii) l'accompagnement des acteurs décentralisés pour l'appropriation des outils de mise en œuvre et de suivi des ODD ; (iii) la vulgarisation des résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin ; (iv) l'élaboration et la vulgarisation du Plan Décennal pour l'accélération des ODD ; (v) l'élaboration du rapport national de suivi du développement durable ; (vi) l'opérationnalisation de la plateforme désagrégée MER (Monitoring, évaluation et reporting) des ODD.

2.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD

38. La mise en œuvre des ODD requiert des dispositions et mesures qu'il convient de prendre en vue d'avoir un contrôle sur le pilotage quotidien des ODD. Ainsi, en 2017, l'application web « MeSODD » a été développée pour mesurer la sensibilité des interventions annuelles des ministères aux ODD. C'est un outil qui met à la disposition des ministères une méthode d'analyse systématique de leurs actions et activités avec les cibles prioritaires des ODD et les indicateurs associés. Il a été opérationnalisé sur les PTA gestion 2020 des ministères et les résultats sont présentés dans le rapport dénommé « Rapport de l'analyse de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA) exercice 2020, des ministères aux cibles prioritaires des ODD ».

39. Le rapport fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 66,94% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA 2020 de tous les ministères, exceptées les activités de soutien qui ne contribuent directement à aucun ODD, contre respectivement 55,10% et 53,69% en 2019 et 2018. Malgré ces améliorations successives, ce taux reste encore perfectible au regard des objectifs que le pays s'est fixé pour assurer sa marche vers le développement durable. Au niveau des différents ministères, la sensibilité des PTA, exercice 2020, varie entre 36,16% et 61,59%. Par ODD, elle varie entre 59% et 81%. La sensibilité la plus élevée (81%) est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à « l'énergie propre et d'un coût abordable » et celle la plus faible (59%) au niveau des ODD 1 « Pas de pauvreté » et ODD 14 « Vie aquatique ». Ce degré élevé de sensibilité des PTA en faveur de l'ODD 7 s'explique par la mise en œuvre des actions contenues dans le Programme d'Actions du Gouvernement et prévues pour être exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2020. Les résultats ont également révélé une nécessité de synergie d'actions entre les ministères en vue de consolider davantage les liens inter sectoriels existants pour assurer la marche vers le développement durable. Pour maintenir cette dynamique, la veille consacrée à l'alignement des cibles prioritaires des PTA aux ODD devrait se poursuivre en début de chaque exercice avec l'implication de la DGCS-ODD aux différents travaux des comités d'arbitrage budgétaire.

2.2. Accompagnement des Directions Départementales de Développement à l'appropriation des outils de mise en œuvre et de suivi des ODD

40. Du mardi 03 au vendredi 06 novembre 2020 s'est déroulé les ateliers d'accompagnement des Directions Départementales de Développement (DDD) à l'appropriation des outils de mise en œuvre et de suivi des ODD. L'objectif général de ces ateliers est de former les cadres des DDD sur l'Agenda 2030 afin de les rendre aptes à contribuer efficacement à l'opérationnalisation des ODD aux niveaux départemental et communal. De façon spécifique ces ateliers visent à : (i) faire connaître aux DDD, les principes de l'Agenda 2030 et les enjeux des ODD pour le développement local au Bénin; (ii) faire approprier

aux DDD des outils et mécanismes de collectes des données pour dynamiser efficacement le renseignement des indicateurs des ODD domestiqués ; (iii) accroître les compétences des DDD en matière d'assistance conseil aux communes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; (iv) accroître les compétences des cadres des DDD à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des plan de Développement Communal (PDC). L'accent a été mis sur le parcours et les principaux résultats de la mise en œuvre des ODD ; la cartographie des PTF et des OSC sur les ODD ; la démarche méthodologique, outils utilisés et résultats obtenus pour la spatialisation des cibles prioritaires des ODD ; le rôle des DDD dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la démarche méthodologique et quelques résultats suivi d'une information sur la plateforme MER.

2.3. Vulgarisation des résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD

41. En décembre 2020, des ateliers de vulgarisation des résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD se sont déroulées dans différents départements. L'objectif général visé à travers cette activité est de présenter les résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD au niveau de chaque commune pour leur appropriation en vue d'un meilleur alignement dans les documents programmatiques au niveau des communes.

42. Spécifiquement, il s'agit de faire connaître aux conseils communaux et cadres des Mairies, la méthodologie adoptée pour la spatialisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin et de faire approprier aux conseils communaux et cadres des Mairies les résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD. Au cours des échanges, il est noté que 65 % des cibles des ODD ont un ancrage local, d'où l'importance du rôle des collectivités locales dans l'atteinte des cibles des ODD. C'est pourquoi, il est capital de positionner les collectivités locales comme acteurs fondamentaux de mise en œuvre des ODD auprès de l'Etat central. Ce sont autant de raison qui ont motivé la DGCS ODD, à conduire avec succès le processus de spatialisation des cibles prioritaires des

ODD. Par ailleurs, le processus a connu une forte implication et une pleine participation des acteurs locaux et a permis de doter chaque commune du Bénin d'une monographie comportant les dix (10) cibles prioritaires des ODD qui riment avec ses spécificités. Au nombre des étapes d'élaboration dudit rapport, on peut citer entre autres : (i) l'organisation de l'atelier méthodologique et lancement de la spatialisation ; (ii) l'élaboration des avant-projets de monographie communales et départementales ; (iii) l'organisation des ateliers départementaux et élaboration des monographies départementales ; (iv) l'organisation des ateliers d'affinement et de pré-validation du rapport et (v) l'organisation des ateliers de validation et du rapport de spatialisation. Les dix cibles de chaque commune ont été présentées afin de mettre en exergue les défis majeurs concernant de leur appropriation.

2.4. Elabration et la vulgarisation du Cadre Décennal d'Action pour l'accélération des ODD

43. A moins de dix ans de l'échéance des ODD, le Bénin à travers le Ministère en charge du développement a élaboré un Cadre Décennal d'Action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD). En effet, le (CDA-ODD) favorisera un rôle plus actif du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et des collectivités territoriales. Il constituera un instrument d'accélération allant dans le sens de la réalisation de l'agenda 2030 et de l'atteinte des cibles prioritaires retenues par le Bénin. Il révèle qu'une synergie a été développée avec toutes les parties prenantes pour son élaboration. Dans le cadre du partage et de l'appropriation du Cadre Décennal d'Action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD), une série de séances a été organisée. Ainsi, en décembre 2020, ces séances ont regroupé au niveau de chaque département les acteurs des Organisations de la Société Civile, les représentants des structures déconcentrées de l'état. Les échanges se sont concentrés sur les résultats de l'évaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD, la présentation du CDA-ODD et la restitution du rapport de

participation virtuelle du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), édition 2020. Au terme desdits ateliers, plusieurs recommandations ont été formulées, entre autres : (i) mettre en place des points focaux ODD au niveau des Directions Départementales des ministères sectoriels ; (ii) faire l'évaluation classique des cinq (05) ans de mise en œuvre des ODD ; (iii) Poursuivre le renforcement de capacités à l'endroit des Préfectures et des services déconcentrés de l'Etat ; (iv) poursuivre l'accompagnement des communes pour l'intégration des cibles spatialisées des ODD dans les PDC et PAI ; (vi) poursuivre le renforcement de capacités des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat, les organisations de la société civile et autres parties prenantes et (vii) faire approprier progressivement certains documents aux DDD pour leur vulgarisation au niveau des communes.

2.5. Opérationnalisation de la plateforme désagrégée MER (Monitoring, évaluation et reporting) des ODD

44. Cette activité à l'intention des acteurs des DDD fait le zoom sur les critères d'évaluation des PTA relatifs à la nature de l'activité. De plus, l'accent a été mis sur le fonctionnement et l'utilisation de la plateforme MeSODD d'une part et les acteurs devant y intervenir d'autre part. Pour ce qui est de l'information sur le système de suivi et de reporting des ODD et de l'Agenda 2063 (la plateforme MRS), il est indiqué que c'est une initiative du Centre Africain des ODD basé à Kigali au Rwanda. En effet, ce projet a pour objectif de soutenir les Gouvernements africains dans leurs efforts pour atteindre les ODD à travers i) le renforcement, la centralisation et/ou la modernisation des systèmes existants de collecte de données et de rapport ; et ii) l'appui à l'élaboration d'un système national de collecte et de rapports de données pour retracer les efforts mis en œuvre pour la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

2.6. Renforcement des capacités des cadres des Préfectures et des structures déconcentrées de l'Etat sur les résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD ;

45. De septembre à Octobre 2020, les acteurs des niveaux départemental et communal ont bénéficié d'une série d'ateliers de renforcement de capacités sur les résultats de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD. Ces ateliers s'inscrivent dans la droite ligne du respect des orientations internationales auxquelles le Bénin a souscrit afin de mieux opérationnaliser et faire le suivi de la mise en œuvre des ODD dans les communes. Cela participe à faciliter l'intégration et l'alignement des documents de planification notamment, les Plans de Développement Communal (PDC) et les Plans Annuels d'Investissement (PAI) aux ODD.

46. L'objectif global de cet atelier est d'assurer une appropriation et une utilisation effective des résultats de la spatialisation pour une meilleure prise en compte des cibles priorisées dans les documents de planification du développement local par les acteurs concernés. De manière spécifique, il s'agit de : (i) faire approprier les cadres des structures déconcentrées de l'Etat, des préfectures et des Chefs de service de la planification (CSDLP) des mairies ici présentes, la démarche méthodologique et les outils qui ont servi à la spatialisation des cibles prioritaires des ODD ; (ii) outiller les chefs service planification pour qu'ils sachent comment assurer que les cibles priorisées par leurs communes respectives soient prises en compte lors des prochains documents de planification (PAI 2021, PDC 4ème génération); (iii) sensibiliser et outiller les cadres des préfectures et des structures déconcentrées de l'Etat sur la nécessité impérieuse de donner un appui-conseil aux communes dans cette nouvelle dynamique de planification et de faire le contrôle de la prise en compte de leurs cibles lorsque ces dernières envoient leurs outils de planification pour approbation et (iv) échanger enfin sur le dispositif de mise en œuvre et de suivi des cibles spatialisées.

2.7. Organisation du Forum national sur le financement des ODD au niveau local

47. L'organisation du forum national de l'agenda 2030 au niveau local vise à améliorer le niveau de compréhension des préoccupations et aider à relever les défis du financement des ODD au niveau local. En octobre 2020, a été organisé ce forum afin de mener des réflexions pour voir les stratégies à mettre en place afin de repreciser le rôle des acteurs locaux y compris la société civile pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 et de ressortir les forces et les faiblesses, les opportunités. Ainsi, la mise en œuvre des ODD exige de leur part des engagements et des responsabilités. La mise en œuvre des cibles du Bénin, est une opportunité pour le transfert des compétences. Divers acteurs ont participé aux assises du forum national pour le financement des ODD au Bénin. En effet, il faut préciser que pour l'opérationnalisation de l'agenda 2030, le Bénin a retenu 49 cibles prioritaires sur les 105 cibles en dehors de celles de mise en œuvre au niveau mondial. Tous les documents de planification tels que le Plan national de développement (PND) et son document d'opérationnalisation qu'est le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D) sont tous alignés sur les priorités des ODD ainsi que les plans de développement communaux. Le Bénin a réalisé le costing des cibles prioritaires qui s'élève à un montant de 42451,58 milliards FCFA. Le document de stratégie de plaidoyer et de mobilisation des ressources en faveur des ODD en cours d'élaboration fera un point exhaustif des ressources mobilisées en faveur de la mise en œuvre des ODD.

2.8. Elaboration de la contribution Nationale Volontaire Forum Politiques de Haut Niveau édition 2020

48. Le Bénin a présenté en 2020 pour la troisième fois, une Contribution Nationale Volontaire (CNV) au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur développement durable qui avait porté sur le thème : "Action accélérée et voies de transformation : concrétiser la décennie d'action et de mise en œuvre du développement durable".

49. Ce Rapport est axé sur l'élaboration du « Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération de la mise œuvre des ODD (CDA-ODD) », après une évaluation

sommaire du chemin parcouru dans la mise en œuvre des ODD en vue de la concrétisation de la déclaration politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement au sommet sur les ODD de septembre 2019.

50. En effet, le Gouvernement à travers le message clé, s'est engagé à faire de la prochaine décennie, une décennie d'actions ambitieuses et accélérées, en redoublant d'efforts pour des progrès plus remarquables.

2.9. Elaboration du manuel d'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les documents programmatiques

51. Dans la perspective de renforcer les outils d'intégration des thématiques transversale en appui au guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles et thématique, la DGCS-ODD a élaboré en 2020, le manuel d'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les documents programmatiques avec l'appui technique du Projet d'Appui Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté et l'agenda 2030 (ACMERP) de la GIZ.

52. L'objectif général est d'élaborer un guide méthodologique national d'intégration des cibles prioritaires des ODD, l'agenda 2063 de l'UA dans les différents documents programmatiques.

53. Il s'agit de : (i) proposer une méthodologie harmonisée pour l'alignement et l'intégration des cibles prioritaires des ODD et de l'agenda 2063 dans les plans, stratégies et politiques de développement ; (ii) définir une méthode de scoring pour évaluer le degré de prise en compte des cibles prioritaires des ODD et de l'agenda 2063 dans les différents documents de programmatiques ; (iii) définir une procédure d'utilisation du guide ; (iv) finaliser et valider le guide d'intégration des ODD de l'agenda 2063 ; (v) éditer et disséminer le guide d'intégration des ODD et de l'agenda 2063.

Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD

54. Cette partie aborde par pilier ODD les grandes réalisations, réformes et politiques publiques en lien avec les cibles prioritaires au 31 décembre 2020.

3.1 Pilier « Population »

55. Ce pilier concerne les ODD 1 « pas de pauvreté », ODD 2 « Faim zéro », ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Education de qualité », ODD 5 « Egalité des sexes » et ODD 6 « Eau propre et assainissement ».

3.1.1 Niveau de réalisations des actions prioritaires au titre de l'année 2020

56. Pour l'exercice 2020, un montant total de **202 050,98** millions de FCFA a été programmé pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Population ». À fin décembre 2020, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Population » est établi à 80,70% comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Synthèse des taux d'exécution financière des actions prioritaires au titre de l'année 2020

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD1	MASM	1 454,44	647,84	44,54
	MPD	4 824,66	295	6,11
Total ODD1		6 279,10	942,84	15,02
ODD2	MAEP	78 607,78	64 112,50	81,56
Total ODD2		78 607,78	64 112,50	81,56
ODD3	MS	11 940,54	7 925,16	66,37
	MPD	2 397,77	201,7	8,41
	MSp	33	25,22	76,42
Total ODD3		14 371,31	8 152,08	56,72
ODD4	MEMP	23 866,88	23 753,28	99,52

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
	MESTFP	26 955,45	25 204,30	93,50
	MESRS	9 140,71	6 912,59	75,62
Total ODD4		59 963,04	55 870,17	93,17
ODD5	MASM	224,11	201,45	89,89
Total ODD5		224,11	201,45	89,89
ODD6	MEM	42 569,80	33 749,27	79,28
	MS	35,84	36,64	102,23
Total ODD6		42 605,64	33 785,91	79,30
Total Pilier Population		202 050,98	163 064,95	80,70

Source: DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2020

57. Cependant, des disparités se distinguent au niveau des réalisations financières par ODD comme le montrent les paragraphes suivants.

58. Les faibles niveaux d'exécution financière observés notamment au niveau des interventions du MPD sont essentiellement dus au retard dans le démarrage de la mise en œuvre du projet SWEED en 2020. Quant au dépassement observé avec le Ministère de la Santé, il découle des ressources additionnelles mobilisées pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19.

3.1.1.1 ODD 1 : Pas de pauvreté

59. Au 31 décembre 2020, les interventions relatives à l'ODD1 ont enregistré un taux d'exécution financière de 15,02% correspondant au niveau d'exécution financière des interventions du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance et du Ministère du Plan et du Développement intervenant au niveau de cet ODD. Ce faible taux de consommation est dû à la très faible consommation des ressources du projet SWEDD (6,11%).

60. Les principales réalisations enregistrées pour le compte de l'ODD 1 concernent :

- la poursuite de la phase pilote du volet Assurance maladie du projet ARCH avec la prise en charge de 4 757 pauvres extrêmes dans trois (3) zones sanitaires à savoir Abomey-Calavi-So-Ava, Dassa-Zoumè-Glazoué et Djougou-Ouakè-Copargo ;
- la réalisation de l'enquête Proxy Means Test (PMT) dans les 56 autres communes restantes et l'installation des Comités Locaux ARCH Formation dans les 77 communes ;
- l'accompagnement psychosocial, scolaire, nutritionnel et la formation professionnelle de 18 567 Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) de haute vulnérabilité ;
- la distribution de kits scolaires à 23 000 élèves filles du primaire et du secondaire pour leur maintien à l'école ;
- l'octroi de secours nationaux (transfert en espèce) à 2 024 personnes indigentes ;
- l'octroi des microcrédits au profit des couches démunies et exclues du système financier par le biais des opérateurs de téléphonie mobile à 9.568 bénéficiaires à travers le microcrédit ALAFIA ;
- l'appui en vivres et produits de première nécessité à 1 599 Personnes Âgées, personnes indigentes et/ou handicapées et à 10 Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (orphelinat plus ou moins aux normes) et aux familles hôtes ;
- l'appui nutritionnel à 21 associations de PVVIH dans 21 communes du Bénin ;
- l'équipement en matériels de travail et en intrants au profit de 40 ménages pauvres extrêmes et de 24 groupements féminins ;

- l'acquisition d'équipements de cordonnerie, de kits de couture, de kits de coiffure homme et dame pour l'installation de 20 personnes handicapées et de 24 personnes vulnérables ayant fini leur formation professionnelle.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

61. Les facteurs de succès sont liés à :

- la poursuite de la construction progressive d'un modèle optimal de prise en charge intégrée des personnes vivant dans la précarité et des plus démunis à travers le projet ARCH ;
- le démarrage du projet SWEDD ;
- la dynamisation du système d'information statistique lié à la protection sociale.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

62. L'appui de l'UNICEF au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) a permis de disposer d'un plan budgétaire assorti d'un plan de renforcement des capacités des acteurs sur la budgétisation sensible aux enfants, afin de mobiliser des ressources publiques additionnelles, pour une mise en œuvre accélérée de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) visant l'élimination des violences faites aux enfants à l'horizon 2025.

3.1.1.2 ODD 2 : « Faim zéro »

63. La performance financière enregistrée au niveau de l'ODD 2 au cours de 2020 est établi à 81,56% portée entièrement par les actions du MAEP (81,56%). Les principales réalisations concernent :

- la distribution des intrants agricoles au profit des organisations paysannes des filières porteuses :

- la mise en place de 1195,96 tonnes de semences certifiées de maïs ; 695,16 tonnes de semences certifiées de riz et 555,291 tonnes de semences certifiées de soja en 2020 contre 1533,86 tonnes de semences certifiées de maïs ; 364,77 tonnes de semences certifiées de riz et 155,34 tonnes de semences certifiées de soja en 2019 ;
- la mise en place à prix subventionné de 3740 tonnes d'aliments dont 236,3 tonnes subventionnés à 100% pour les petits éleveurs et 3500 tonnes subventionnés à 25% pour les élevages de pondeuses ;
- la production et la mise en place de 19 860 782 alevins en 2020 contre 27 481 439 en 2019 ;
- la mise en place, au titre de la campagne 2020-2021 de 305 649,66 tonnes d'engrais minéraux dont 212 575,83 tonnes de NPK, 76 951,25 tonnes d'urée, 2103,15 tonnes d'engrais potassique et 14 019,43 tonnes d'engrais calciques ;
- la mise en place de 4 104 943,85 litres de pesticides dont 3 283 991 litres d'herbicide, de 820 952,85 litres pour les autres pesticides (insecticides, acaricides, etc.) et de 17 629 Kg de fongicides ;
- l'appui à la prise en charge des enfants malnutris de la zone sanitaire Klouékanmey-Toviklin-Lalo et Aplahoué-Dogbo-Djakotomey et la mise à jour de leur carnet de suivi pondéral ;
- l'élaboration d'une charte de Bonne gouvernance pour une meilleure vitalité et transparence des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- le suivi de la production de 8 000 plants de manguiers de variété Kent avec l'assistance technique de la Direction de la Production Végétale (DPV) ;
- l'appui à la production de 800 000 plants de palmier à huile sélectionnés sur les 38 sites de pépinière du Bénin ;
- la diffusion auprès de 192 transformateurs/trices de manioc (dont 64 hommes), des technologies appropriées de transformation et de conservation visant à optimiser la valeur nutritionnelle ;

- la diffusion auprès de 24 transformateurs/trices de manioc (dont 08 hommes), des technologies appropriées de transformation et de conservation ;
- l'appui à l'acquisition de 120.000 emballages de conditionnement des dérivés du manioc ;
- l'appui à la mécanisation des opérations de post-récolte du manioc à travers la mise en place d'un lot d'équipement de transformation ;
- la formation et le coaching de 42 étudiants d'AEMC et de protection sociale sur la démonstration diététique et le suivi pondéral des enfants ;
- l'élaboration de l'Atlas cartographique des filières prioritaires (Anacarde, Ananas, Riz, Maraîchage et Pisciculture) ;
- l'aménagement de 291,76 ha des sites de production maraîchère dans le respect des normes environnementales ;
- la poursuite des travaux d'aménagement des bas-fonds à travers l'approche HIMO sur 1043 ha ;
- la réception définitive de 17 magasins de stockage, de 4 centres de groupage, de 45km de piste agricole, de 3,5km de digue piste et la réception provisoire d'un marché secondaire réalisés dans le cadre du projet PAIAVO ;
- l'exécution des travaux de réhabilitation de 07 retenues d'eau et d'une marre.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

64. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur de l'agriculture, on peut retenir :

- la prise d'actes réglementaires nécessaires pour faire respecter les textes juridiques qui régissent les OPA notamment les arrêtés 136 et 137 portant respectivement sur la mise en place du registre des OPA et fixant les critères de représentativité, les principes de gouvernance et les modalités d'appui des OPA ;

- l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement des Filières (Filières Hautes Valeurs Ajoutées, Filières conventionnelles, PNDF Viande Lait et Œufs, PNDF Aquaculture, PNDF Palmier à huile) ;
- le recentrage de l'Etat sur ses fonctions de service public en matière d'orientation, de suivi-évaluation et de contrôle de l'application des réglementations des normes et qualité : fonctionnalité des démembrements du Conseil National d'Orientation et de Suivi(CNOS) renforcé à travers l'intérêt croissant des collectivités décentralisées et des Préfets de départements ;
- la restructuration et le fonctionnement de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire et des Aliments (ABSSA) dont les Statuts sont clarifiés ;
- l'élaboration et la validation de la Stratégie Nationale du Financement du Secteur Agricole (SNFSA) qui offre désormais un cadre cohérent du financement agricole dans son ensemble ;
- le renforcement du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) avec un abondement spécial de son guichet n°3 pour un montant de 100 milliards de francs CFA en vue de faire face aux mesures de résilience du secteur face aux chocs induits par la pandémie de la COVID 19 ;
- l'inscription aux normes et standards internationaux à travers des demandes d'agrément pour renforcer la qualité et la compétitivité des produits agricoles aux marchés extérieurs ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du cadre institutionnel du secteur agricole : le recrutement et le redéploiement des auditeurs dans les agences et structures sous tutelle du MAEP ;
- la consécration de la gestion en mode programme et les modalités de désignation des quatre (4) Responsables Programmes (Programme Pilotage et Soutien du Secteur (PPSS), Programme Agriculture (PA), Programme Elevage (PE) et Programme Pêche et Aquaculture (PPA) et la désignation des Responsables Actions ;
- la promotion et le développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture) et communication sur le secteur agricole ;

- la poursuite de la facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas);
- l'exonération des impôts aux importateurs d'intrants agricoles en vue de rendre accessibles lesdits intrants aux producteurs nationaux.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

65. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole. Ces accompagnements sont sous forme d'appuis à la mise en œuvre des projets et programmes dans le secteur ou sous forme d'appuis institutionnels. Au titre des facteurs clés, on peut citer :

- l'animation du Groupe Thématique Agriculture (GTA) avec ses sous-groupes ainsi que les suivis conjoints PTF-ANE-MAEP ont contribué à la performance du secteur. On dénombre quatre sous-groupes, à savoir i) le sous-groupe agriculture, ii) le sous-groupe élevage et pastoralisme, iii) le sous-groupe pêche et aquaculture et iv) le sous-groupe financement ;
- l'animation du cadre de concertation interne des PTF ont permis de mieux orienter leurs investissements agricoles afin d'éviter des doublons.

3.1.1.3 ODD 3 : Bonne santé et bien-être

66. Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution financière pour l'ODD 3 est de 56,72%. Ce niveau d'exécution financière est la conjugaison des taux d'exécution financière des trois ministères intervenant dans cet ODD : le Ministère de la Santé (66,37%) ; le Ministère du Plan et du Développement (8,41%) et le Ministère des Sports (76,42%).

- Les principales réalisations en 2020 concernent :
 - ✓ dans le domaine de la santé :

- l'organisation de la campagne digitalisée de distribution de masse de 7 652 166 MILD au profit des ménages dans tous les départements ;
- la poursuite des mesures de gratuité: césarienne et paludisme ;
- le renforcement des capacités des prestataires de services (SFE, IDE,...) en SONU ;
- la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ;
- le lancement du plan stratégique de lutte contre le cancer du col de l'utérus et les autres cancers gynécologiques et mammaires au Bénin ;
- l'acquisition d'antirétroviraux et réactifs pour la prise en charge et le suivi biologique des PVVIH ;
- la formation des 34 responsables de Centre de Surveillance épidémiologique des 34 Zones Sanitaires sur la surveillance épidémiologique des hépatites virales ;
- la réception définitive de dix (10) incinérateurs dans les communes de Banikoara, Djougou et Zogbodomey ;
- l'achèvement des études techniques et architecturales et le lancement des travaux de construction du Centre Hospitalier de Référence dans la Commune d'Abomey-Calavi ;
- la poursuite des travaux de construction de l'hôpital de zone de Savè ;
- l'acquisition d'une unité d'imagerie par résonance magnétique (IRM) au CNHU-HKM ;
- la réception définitive des forages réalisés dans les six (06) centres de santé de la commune de Tchaourou ;
- l'achèvement de l'unité de scanographie du CHUD Ouémé ;
- l'acquisition des équipements de Radiodiagnostic et d'Echographie au profit de 17 formations sanitaires bénéficiaires ;
- l'achèvement et la mise en service des unités de dialyse d'Abomey et de Porto-Novo ;

- la réception définitive des travaux de construction de l'antenne départementale de l'Agence de la Transfusion Sanguine de Porto-Novo et la réception provisoire de celles d'Abomey et de Parakou ;
 - la construction d'un bloc de gynécologie obstétrique au CHD-Zou.
- ✓ dans le domaine des Sports :
- l'organisation de la marche du cœur (à laquelle participent les autorités politico administratives) pour lancer les campagnes de sensibilisation des populations à la pratique du sport d'entretien ;
 - l'organisation de marches sportives (ayant mobilisé 1791 personnes dont 614 femmes) par les Directions Départementales du Ministère des Sports à travers une quarantaine de communes dans les douze (12) départements dans le cadre de la promotion du sport d'entretien ;
 - la formation et le suivi de 450 moniteurs (dont 55 femmes) de clubs et associations de sport d'entretien opérant dans les douze (12) départements sur : (i) les différents types d'exercices sportifs adaptés aux différentes tranches d'âge, (ii) l'échauffement et quatre (04) types d'exercices pour sport d'entretien et (iii) les conditions pour débiter l'exercice physique.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

67. Les actions et réformes audacieuses engagées par le Gouvernement concernent :

- ✓ dans le domaine de la santé :
- le recrutement de 31 sages-femmes par l'initiative « Sexual Reproduction and Human Righth I-SHR » qui a permis de contribuer à l'amélioration des soins de santé dans les formations sanitaires ;
 - la poursuite de la mission de la Commission de contrôle de la

qualité des prestations de soins chargée d'assurer le contrôle physique et le respect des normes de prestation de soins de santé par les établissements publics et privés ;

- la mise en place des structures de régulation et de pilotage du système pour renforcer le management et le leadership dans le système de santé. Il s'agit de:
 - o l'Autorité de Régulation du Secteur de la Santé (ARS);
 - o le Conseil National des Soins de Santé Primaires (CNSSP);
 - o le Conseil National de la Médecine Hospitalière (CNMH);
- la création et la mise en place des agences recommandées par les réformes
 - o Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP);
 - o Agence des Infrastructures Sanitaires, de l'Equipement et de la Maintenance (AISEM);
 - o Agence Béninoise pour la Régulation Pharmaceutique (ABRP),
 - o Agence Nationale de contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau (ANCQ);
- la mise en place d'un dispositif fonctionnel de traitement des plaintes et gestion des sanctions des mauvaises pratiques pour la sécurité des usagers et la discipline dans la profession de la santé ;
- la poursuite de la formation de 82 agents (médecins et paramédicaux) dans diverses spécialités dont 30 en anesthésie-réanimation ;
- ✓ dans le domaine des Sports :
 - l'étroite collaboration entre les Directions Départementales du Ministère des Sports, les Ligues Départementales et la

Fédération Béninoise du Sport d'Entretien dans la préparation et l'organisation des campagnes de promotion du sport d'entretien à travers les communes des douze départements ;

- la forte implication des autorités des communes abritant les campagnes de promotion de sports d'entretien et des responsables d'institutions au niveau départemental ;
- la volonté manifeste des autorités du Ministère des Sports de promouvoir et d'intensifier la pratique du sport d'entretien sur toute l'étendue du territoire ;
- l'engouement des moniteurs de sports d'entretien à participer aux formations organisées à leurs intentions par les Directions Départementales des Sports.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

68. Au titre de l'année 2020, les principaux facteurs de succès liés aux interventions des partenaires sont :

- l'institution d'un système d'évaluation des performances des différents responsables gestionnaires de crédits du secteur de la santé ;
- la mise en œuvre du plan opérationnel de renforcement du Système National d'Information et de Gestion Sanitaire ;
- l'opérationnalisation de la politique de la Santé Communautaire.
- Le SNU s'est employé au cours de l'année 2020 à améliorer en lien avec sa réponse socioéconomique à la COVID-19, l'accès à des services essentiels de qualité pour la vaccination, la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins aux nouveau-nés et aux enfants, la promotion de la santé de l'adolescent(e), la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et la lutte contre les maladies, en renforçant notamment les capacités techniques, opérationnelles et financières des structures sanitaires et des communautés.

3.1.1.4 ODD 4 : Éducation de qualité

69. Le taux d'exécution financière de l'ODD 4 s'établit à 93,17% au 31 décembre 2020. L'atteinte de ce niveau d'exécution est la résultante des performances de trois (03) Ministères intervenant en faveur de cet ODD où l'appréciation hiérarchisée se présente comme suit : le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire : 99,52%; le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle : 93,50% et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 75,62%.

70. Pour le compte de cet ODD, les principales réalisations sont les suivantes :

Au Ministère des Enseignants Maternel et Primaire :

- la construction et l'équipement de 59 salles de classe avec bureau magasin et toilettes entièrement achevées dans le département de l'Atlantique;
- la construction de 61 salles de classe en cours d'achèvement (98%) et 56 salles de classe en cours d'achèvement (92%) dans le département de l'Atlantique ;
- la construction et l'équipement de 82 salles de classe entièrement achevées de 9 bureaux-magasins, de 56 latrines à 4 cabines le département de l'Atlantique dans le cadre des fonds transférés à ACISE ;
- la scolarisation dans les centres BARKA (Centre d'Education Alternatives) de 4 584 enfants de 9 à 15 ans ;
- la distribution de kits scolaires à 294.330 enfants par UNICEF, PME, et EDUCO
- l'octroi de repas à 686.873 écoliers bénéficiaires dans 4.561 écoles primaires publiques dans le cadre des cantines scolaires ;
- la prise en charge des frais d'écologie dans 7.384 écoles primaires publiques ;

- la formation de 72 enseignants y compris directeurs des écoles pilotes à l'utilisation de nouveaux programmes, guides et manuels révisés ;
- la formation de 26 008 enseignants sur le thème « problématique de la baisse de niveau chez les apprenants : causes, conséquences et approches de solution » ;
- l'acquisition et la distribution de 1 064 784 cahiers d'activité du CI sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'acquisition et la distribution de 893 938 cahiers d'activité du CP sur toute l'étendue du territoire national ;
- la poursuite de l'enseignement de l'anglais dans 216 écoles primaires expérimentales ;
- l'inspection de 1.324 enseignants du CM2 dans tous les départements du Bénin par la Direction de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogique (DIIP) ;
- l'organisation de 2.225 inspections par les inspecteurs des régions pédagogiques sur une programmation de 3.754 ;
- l'organisation de 13.452 visites de classe par les Conseillers Pédagogiques des régions pédagogiques sur une programmation de 20.158.

Pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle :

- la poursuite et l'achèvement des travaux de construction d'un module de quatre salles de classe aux CEG Agbokpa (Abomey), CEG La Verdure et Lobozonekpa (Abomey-Calavi), CEG Kpakpamè et Assanlin (Zakpotade), CEG Comè 4 (Comè), Doutou 1 (HOUEYOGBE), de mur de clôture aux CEG Logozohè et d'un bloc administratif au CEG 3 de Ouidah ;
- l'exonération des frais de scolarité de 230 059 filles de l'ESG ;
- la prise en charge du tiers des frais de scolarité (40 000FCFA/élève) de 1.127 filles inscrites dans les STI de 15 établissements d'EFTP ;
- le paiement de bourses à 3.788 élèves des LTA/LTI/EFMS ;

- la vulgarisation des textes réprimant le harcèlement sexuel et les violences faites aux filles en milieu scolaire dans les départements de l'Atacora (1351 élèves), de la Donga (938 élèves), du Borgou (1832 élèves), de l'Alibori (826 élèves), de l'Ouémé (1360 élèves), du Plateau (10928 élèves), de l'Atlantique (601 élèves), du Littoral (1074 élèves), du Mono (2361 élèves) et Couffo (1500 élèves), Zou (443 élèves) ;
- la prise en charge de la prestation des aspirants aux métiers de l'enseignant ;
- la formation des 50 élèves-inspecteurs recrutés en 2019 ;
- le démarrage de la formation d'une première cohorte de 150 gestionnaires d'établissements d'EFTP ;
- l'achèvement des travaux de construction d'un bloc restaurant ; des logements pour l'équipe de direction et enseignants en mission (4 villas de type F3) au CFPA de Bopa, d'un dortoir de garçons et d'un réfectoire au LTA de Kpataba, d'alimentation en énergie électrique du LT de tchaourou et du CFPA de Djidja ;
- l'élaboration et exécution des programmes de visites de classe et d'animations pédagogiques par les 338 CP ;
- l'inspection de 3.104 enseignants, et la réalisation de 3.104 remédiations pédagogiques instantanées. 3.891 épreuves ont été examinées ; 6.742 cahiers de textes examinés, 8.633 cahiers d'apprenant appréciés - 177 établissements inspectés (169 publics et 8 privés) - 788 établissements impactés ;
- l'identification et la prise en charge des élèves indigents ou en situation de vulnérabilité psychosociale dans les départements du Littoral (129 élèves), de l'Atlantique (170 élèves), du Plateau (283 élèves), de la Donga (438 élèves) et du Mono (116 élèves) ;
- le fonctionnement des huit (08) établissements d'ESG à internat (LJF et LMJF Natitingou ; PM BEMBEREKE ; LJF Ouidah ; Parakou ; Lokossa ; Porto-Novo et Abomey) ;
- la formation de 170 facilitateurs des centres d'alphabétisation à la pratique d'enseignement / apprentissage selon la méthode parserelle ;

- le recrutement de 60 enseignants de l'EFTP dont une cohorte de 24 formateurs est mise en formation en France ;
- la formation de 1000 apprentis au CQP rénové dans les métiers prioritaires ;
- la formation de 1000 artisans et maîtres artisans et de 31 formateurs de CFPA n'ayant pas le CQP.

Pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- la construction d'une stabulation pour bovins, de gouttières et des citernes pour la ferme de l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel (IUEP) de Djougou ;
- la construction d'un atelier de maintenance et d'entretien à l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel de Djougou ;
- la construction d'un parking des engins au profit de l'IUEP de Djougou ;
- les travaux de réhabilitation des bâtiments en atelier agricole et aménagement de la ferme d'application à l'IUEP de Djougou ;
- la poursuite des travaux de construction du bloc administratif de type R+4 dans l'enceinte du MESRS ;
- la construction de trois bâtiments abritant les sièges de la Chaire Internationale de Physique Mathématique et Application (CIPMA), du Centre d'Étude et de Recherche en Actuariat et Finance (CERAF) à l'UAC et de la DEC à Porto-Novo ;
- les travaux d'aménagement complémentaire du bloc administratif de la FDSP à l'Université de Parakou ;
- les travaux de construction du niveau 1 du bloc administratif du CePeSA ;
- la réfection de la salle multidisciplinaire au Centre Hospitalier Départemental du Borgou ;
- l'acquisition et l'installation de matériels de lavage des mains dans le cadre des mesures de protection et de prévention du COVID-19 dans les centres universitaires et au niveau central ;
- la poursuite des travaux de construction de l'IMSP de Dangbo (phase2) ;

- la mise en place d'un supercalculateur dénommé « ASSOUKA » à l'IMSP de Dangbo au service de la communauté universitaire et des entreprises ;
- la mise en place d'un mini central solaire pour le stockage de l'énergie continue au bon fonctionnement du centre de calcul du Centre d'Excellence de Dangbo;
- les travaux de réhabilitation des amphithéâtres de 200 places en atelier de menuiserie à Tchaourou ;
- la formation sur les normes de production scientifique ;
- l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités du personnel enseignant et du personnel administratif de la FDSP de l'Université de Parakou sur la pédagogie et la méthodologie ;
- l'acquisition de consommables et réactifs au profit des laboratoires ;
- l'organisation des visites de suivi pédagogique dans les Établissements Privés d'Enseignement Supérieur.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

71. Les mesures concrètes prises par le Gouvernement dans le secteur de l'éducation concernant :

- l'opérationnalisation de l'Agence de Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Éducation (ACISE), seule structure habilitée à conduire les travaux de construction d'infrastructure dans le secteur de l'éducation au Bénin ;
- la décision du Conseil des Ministres en date du 18 mars 2020 relative à l'endossement par le Bénin du GAP de 3,6 milliards dans le cadre de la mise œuvre du projet BID 4 ;
- la mise en œuvre de la mesure d'exonération des élèves filles du 1er cycle de l'ESG des frais d'inscription ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la mesure de gratuité des enseignements maternel et primaire ;
- la mise en place de l'Agence Nationale de Prestation des Établissements Secondaire (ANAPES) par le Gouvernement ;

- la mise en œuvre du Plan d'urgence de la stratégie EFTP.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

72. Les facteurs de succès sont :

- une meilleure implication de l'AFD dans le financement du sous-secteur des enseignements secondaire et technique ;
- la délivrance à temps par l'AFD des Avis de Non objection, toute chose qui favorise la mise en œuvre diligente des activités des projets.

Aussi, l'UNICEF a mis un accent particulier sur l'amélioration des apprentissages scolaires et a obtenu les résultats importants ci-dessous. L'UNICEF a soutenu, en partenariat avec d'autres acteurs, le renforcement de l'accès, du maintien et de la qualité des apprentissages scolaires. Cette collaboration a permis une augmentation des effectifs d'élèves de 3% à 4% pour le primaire et de 1% à 4% au secondaire dans la zone d'intervention. 528.811 enfants dont 48% de filles ont été inscrits au primaire et 126.932 dont 45% de filles au collège. L'effectif total des filles du secondaire a progressé (4%) dans les départements appuyés par l'UNICEF entre 2019 et 2020.

3.1.15 ODD 5 : Égalité entre les sexes

73. Le niveau de réalisation financière des interventions en lien avec cet ODD est établi à 89, 89% à fin décembre 2020.

74. Les principales réalisations qui sous-tendent ces performances sont les suivantes :

- la prise en charge psychologique et clinique de 11 680 victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) dont 9 676 femmes sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'installation des comités de mise en œuvre des Procédures Opérationnelles Standards et des comités « les hommes s'engagent »

dans l'Atlantique et dans l'Atacora suivies de la déclaration publique sur leur engagement ;

- la formation des assistants sociaux et des responsables des services d'écoute des départements de l'Alibori et de l'Atacora sur les nouvelles méthodes de prévention des Violences Basées sur le Genre et la prise en charge des violences conjugales ;
- l'élaboration d'un plan d'action intermédiaire de lutte contre les mutilations génitales féminines ;
- l'appui financier à 26 000 filles de ménages vulnérables de Tchaourou, Kandi, de Sô-Ava, d'Allada, des Aguégus, de Porto-Novo, de Sèmè-Kpodji et de Cotonou en vue de l'élimination du mariage des enfants avec l'accompagnement des communautés de Kandi et Tchaourou pour l'abandon des pratiques sociales préjudiciables aux enfants ;
- l'organisation de 08 ateliers de formation au profit de 346 femmes et filles handicapées sur la SSR/PF, VFF, le leadership, la vie associative et l'autonomisation suivis d'Offre de services essentiels de prise en charge psychologique et sanitaire ;
- l'organisation des tournées d'appui conseil et d'éducation financière au profit des femmes, des groupements de femmes bénéficiaires de Micro Crédits et des clients des SFD dans les départements de l'Ouémé du Borgou, du Zou et des Collines ;
- l'accompagnement des groupements féminins sur la gestion organisationnelle et le leadership féminin dans les communes de Tchaourou et de Parakou.

3.1.1.6 Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers

75. Les facteurs de succès sont :

- le démarrage du projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD : Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend) ;

- la mise en œuvre du projet « Cash plus care » avec l'appui financier de l'UNICEF ;

3.1.1.7 ODD 6 : Eau propre et assainissement

76. Au titre de l'année 2020, les interventions relatives à l'ODD 6 ont enregistré un taux d'exécution financière de 79,30%. Pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de cet ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 79,28% et à 102,23% respectivement pour le Ministère de l'Eau et des Mines et le Ministère de la Santé. Le dépassement du taux d'exécution financière au niveau du Ministère de la Santé s'explique par la mobilisation des ressources additionnelles pour la gestion de la pandémie du COVID 19.

77. Les principales réalisations en faveur de cet ODD concernent :

- la réalisation d'environ 85 forages à gros débit dans le cadre du Programme OmiDelta - Volet AEP en milieu rural ;
- la contractualisation d'une entreprise pour la construction de trois (03) nouveaux SAEPmV ;
- la réalisation de dix-sept (17) forages à gros débit dans le cadre du projet PEPRAU ;
- la poursuite des travaux de construction de la Station de Traitement des Boues de Vidange de Sèmè-Podji ;
- la réception provisoire des travaux des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) de Agbohoutongon (Djidja) et Kissamey (Aplahoué) ;
- la réalisation de 111 forages à gros débits positifs dans le cadre du projet d'Hydraulique Villageoise et Assainissement en milieu rural BID-UEMOA Phase 2 (MOD) ;
- la réception des équipements de recherche de fuites (géophones, géoradars, détecteurs de bouche à clé, compresseur de chantier, débitmètres électromagnétiques à insertion, loggers de pression et de niveau, etc.) dans le cadre du projet de réduction des pertes d'eau et

d'amélioration de la vulnérabilité des systèmes d'Alimentation en Eau Potable de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations ;

- le renouvellement des compteurs de la SONEB dans le cadre du projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la vulnérabilité des systèmes d'Alimentation en Eau Potable de Cotonou, de Porto-Novo et leurs agglomérations ;
- la réception définitive des travaux de Génie Civil, de pose de conduites, d'équipements hydrauliques, électromécaniques et électriques dans le cadre du Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Parakou et environs ;
- la réalisation des travaux d'infrastructure d'AEP dans le cadre du Projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) des villes de Bassila, Adjarra et leurs environs et élaboration du Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées des villes d'Abomey et de Bohicon ;
- la réception provisoire des travaux d'extension du réseau d'eau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), dans les localités de Djègbadji et de Houapkè-Daho, Commune de Ouidah ;
- la réalisation des études techniques et contrôle de réhabilitation du barrage de DEKANDJI ;
- la finalisation des études techniques et contrôle des travaux d'aménagement et de valorisation de 100 forages artésiens ;
- la poursuite des travaux de construction des barrages et d'aménagement de périmètres irrigués de Péhunco, de Kèrou, de Nikki et Kandi dans le cadre du projet PDISSA ;
- l'entretien des stations hydrométriques et le relevé quotidien des données limnimétriques sur le réseau national (lecteurs d'échelles) ;
- le contrôle de la qualité des ressources en eau (surfaces et souterraines) ;
- la collecte de données et l'entretien du réseau péizométrique (Suivi des eaux souterraines) ;

- l'acquisition et l'installation de panneaux solaires et accessoires pour l'autonomisation en énergie du site abritant les installations et serveur du système d'Alerte Précoce (SAP) à Akpakpa ;
- la construction d'un (01) incinérateur de type de Montfort y compris les fosses à objets cassants dans l'Hôpital de Zone d'Allada ;

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

78. Au nombre des conditions de réussite ayant permis la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'atteinte de l'ODD 6, on peut retenir essentiellement :

- la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eaux Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) et la restructuration de la Direction Générale de l'Eau (DGEau) ;
- l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable (en Milieu rural et en milieu urbain) ;
- l'opérationnalisation du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

79. En 2020, la contribution de tous les partenaires et les programmes gouvernementaux d'assainissement y compris l'UNICEF a permis de réduire le taux de défécation à l'air libre de 54% en 2018 à 47% en 2020 avec 607.471 nouvelles personnes ayant abandonné la défécation à l'air libre (DAL). L'appui de l'UNICEF y a contribué pour 20% soit 123. 886 nouvelles personnes dépassant sa prévision annuelle de 120.000 personnes.

Cette performance a été obtenue grâce aux partenariats axés sur les résultats avec les ONG, la responsabilisation et le renforcement de la maîtrise d'œuvre en approche totalement pilotée par les communautés (ATPC) développée avec les communes.

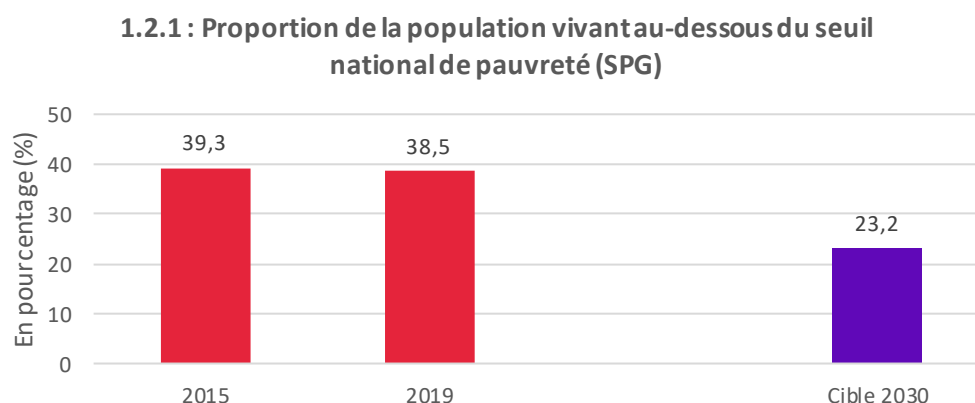
3.1.2 Niveau des indicateurs ODD du pilier « Population »

➤ ODD1 : Pas de pauvreté

80. Les progrès accomplis pour l'atteinte de la cible 1.2 (D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays) et de la cible 1.4 (D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance) sont appréhendés respectivement à travers les indicateurs 1.2.1 (Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et par âge) et 1.4.1 (Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base).

81. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de la pauvreté estimée à 246 542 FCFA. Ce seuil est composé d'une composante alimentaire (146 793 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99 749 FCFA). Cependant, des disparités sont observées au niveau des départements. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3%) et du Littoral (18,9%) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5%), le Borgou (53,3%) et le Couffo (52,3%) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. Par rapport à l'année 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse dans les départements de l'Ouémé (-9,8 points), de l'Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point) en 2019. L'aggravation de l'incidence dans les autres départements varie de 1,0% à 6,9%. Les départements de la Donga (+6,9 points) et de l'Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés par cet accroissement de la population pauvre.

Graphique 1 : indicateur 1.2.1 proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG)



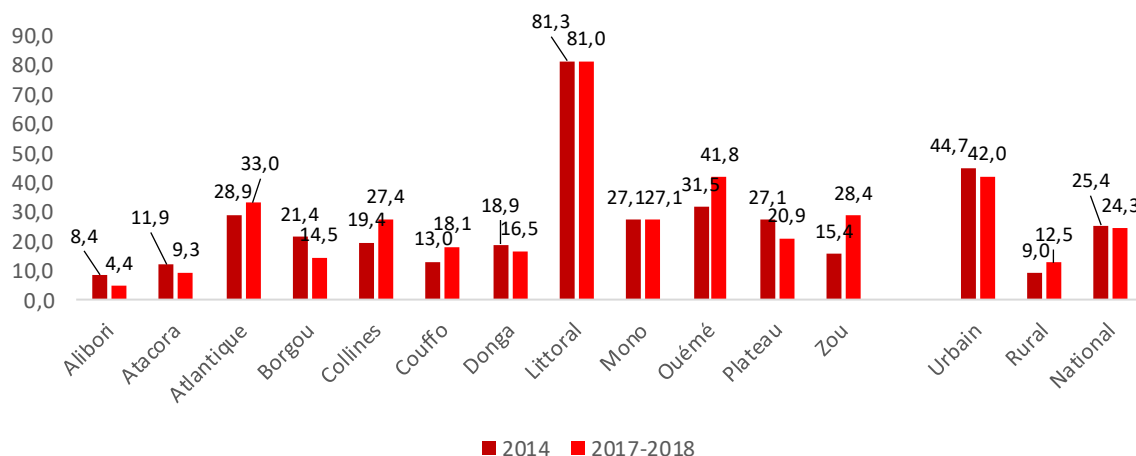
Source : EHCVM 2019, INStaD

82. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base correspond au pourcentage de la population (ou de ménage) qui a accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

83. Il ressort du niveau de prévalence de la pauvreté sur la période de 2014 à 2019, une baisse de 1.6 points de pourcentage, passant de 40.1% à 38,5%. Cet indicateur est estimé à 39,3% en 2015. Les travaux sont en cours pour la désagrégation de cet indicateur pour l'année 2019 selon le sexe et l'âge

Graphique 2 : indicateur 1.4.1 proportion de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base

1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base



Source : MICS5, EDSB5, INSAE

84. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base est passée de 25,4% en 2014 à 24,3% en 2017-2018. Les niveaux de cette proportion en milieu rural montrent que bien qu'en hausse légère par rapport à 2014 (9%), la proportion de la population rurale vivant dans des ménages ayant accès aux services de base reste faible en 2018 (12,5%).

85. Cependant, de fortes disparités se font remarquer au niveau départemental. En 2017-2018, le Littoral (81%), l'Ouémé (41,8%), le Mono (27,1%) et l'Atlantique (33%) enregistrent des proportions supérieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, du Couffo, de la Donga et du Zou. En outre, la lecture des données révèle une amélioration du niveau de la proportion dans les départements de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, de l'Ouémé et du Zou contrairement aux autres départements dans lesquels la proportion est en régression.

➤ ODD 2 : Faim zéro

86. Les progrès accomplis pour l'atteinte de la cible 2.1 (D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante) sont

appréhendés à travers l'indicateur 2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience.

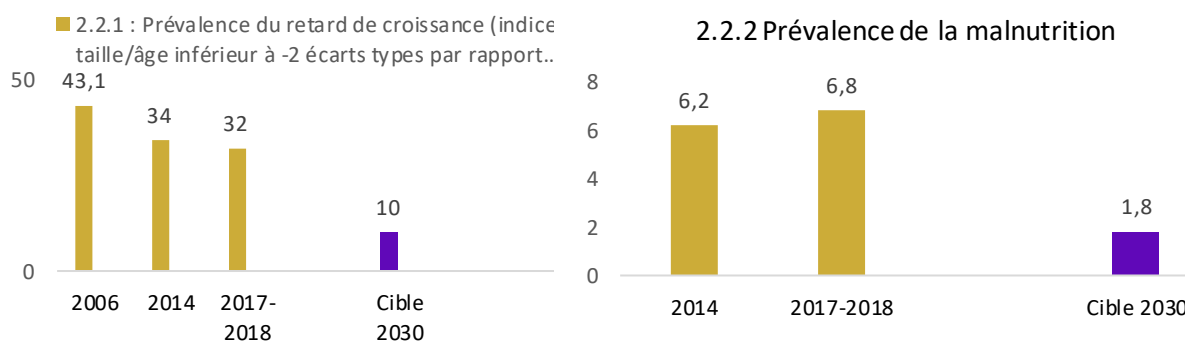
Graphique 3 : Indicateur 2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave



87. Ainsi, le Bénin a connu, sur la période 2013-2017, une baisse de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience. Entre 2013 et 2017, selon les données de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire, la prévalence de l'insécurité alimentaire a baissé de 1,4 point en passant de 11% à 9,6%.

88. En ce qui concerne la cible 2.2 (D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers l'examen de l'évolution des indicateurs 2.2.1 (Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) et 2.2.2 (Prévalence de la malnutrition).

89. Comme le montre le graphe ci-après, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, s'est globalement améliorée sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 43,1% à 32%.



Source : EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

90. Entre 2014 et 2017-2018, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%.

91. En absence d'un dispositif de suivi des indicateurs de l'AGVSA et de l'EDS qui se réalisent tous les 05 ans, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire en 2020 est apprécié avec les résultats du Cadre Harmonisé (CH) de la Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT/SAGSA).

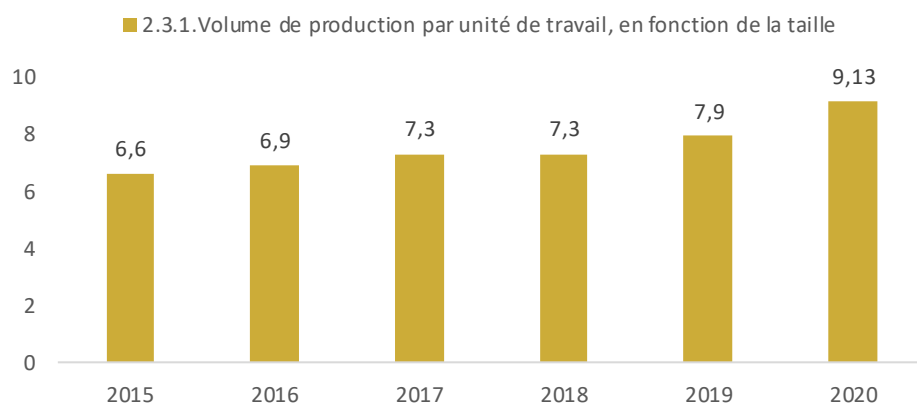
92. Selon la CT/SAGSA du MAEP et sur la base de la classification des différents indicateurs, en situation courante, aucune commune n'est en phase 3 dite de « crise » dans la période d'octobre à décembre 2020. Cependant, 384 655 personnes (soit 4,27 % de la population) se trouvent en phase « crise », ce qui veut dire qu'elles ne peuvent couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires sans épuiser leurs avoirs relatifs aux moyens d'existence. Ces personnes sont pour la plupart des très pauvres et pauvres. Elles nécessitent donc des interventions immédiates pour couvrir leurs besoins alimentaires et protéger leurs moyens d'existence.

93. Les résultats classent 26 communes en phase 2 (sous pression). Il s'agit des communes de Matéri, Toucountouna dans le département de l'Atacora, Allada, Kpomassè, Toffo, Tori-Bossito, Zè dans le département de l'Atlantique, Ouessè, Savalou, Savè dans le département des Collines, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmey dans le département du Couffo, Copargo, Ouaké dans le département de la Donga, Bopa, Grand-popo, Houéyogbé dans le département du Mono, Adjarra, Aguégoués, Bonou, dans le département de

Ouémé, Pobè dans le département du Plateau, Abomey, Agbangnizoun, Djidja dans le département du Zou, Malanville dans le département de l'Alibori. Les populations de ces communes en phase 2 sont estimées à 1 697 609 personnes soit 18,85 % de la population analysée. Ces personnes n'ont pas des besoins immédiats mais nécessitent de soutiens pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens d'existence pour s'assurer qu'elles ne tomberont pas en Phase 3 « Crise » plus tard dans l'année. La relative accessibilité aux aliments et le taux de couverture des besoins alimentaires adéquats constituent les principaux facteurs œuvrant pour la sécurité alimentaire de 39 communes. Les populations concernées sont estimées à 6 921 573 (76,87%) pour lesquelles l'action requise est la surveillance de leur situation alimentaire dans le moyen terme. On retrouve néanmoins dans ces communes, des populations en Phase 2 'Sous Pression' et phase 3 'Crise' qui ont besoin d'assistance pour renforcer leur résilience à travers des interventions immédiates d'assistance alimentaire et de protection de leurs moyens d'existence. En situation projetée, 15 communes sont en phase 2 (sous pression). Cette situation serait en partie liée à l'installation de la période de soudure dans la partie septentrionale du pays. Les communes concernées sont Malanville, Karimama (Alibori), Cobly, Matéri, Toucountouna (Atacora), Sinendé, Tchaorou (Borgou), Copargo, Ouaké (Donga) de même que certaines communes de la zone sud malgré la disponibilité des nouvelles récoltes. Il s'agit des communes de Klouékanmey, Dogbo (Couffo), Bopa, Houéyogbé (Mono), Aguégus (Ouémé), Sakété (Plateau).

94. D'après les prévisions, au cours de la période juin-juillet-août 2021, 281 638 personnes seraient en phase de « crise » et auront besoin d'assistance humanitaire. Les personnes en « sous pression » sont estimées à 1 436 375. Ces personnes auront besoin d'actions de renforcement de leurs moyens d'existence afin de ne pas basculer en phase « crise ». La population estimée en phase minimale (phase 1) est de 7 285 823 de personnes (Rapport de performance du secteur agricole, DPP/MAEP/2020 page 109 et suivantes).

Graphique 2 : indicateur 2.3.1 (Volume de production par unité de travail)



Source : DPP/MAEP

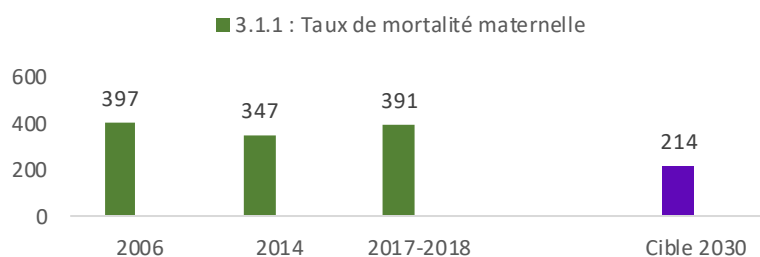
95. De 2015 à 2020, une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail au Bénin. En effet, le volume est passé de 6,6 tonnes par unité de travailleur en 2015 à 6,9 en 2016 et puis à 7,3 en 2017 et 2018. Ensuite, il est passé de 7,9 en 2019 à 9,1 tonnes par unité de travail en 2020. Cela s'explique par le fait que la production céréalière est passée de 2.061.189 tonnes en 2017 à 2.109.384 tonnes en 2018 soit un accroissement de 2,34 %. La production cotonnière est passée de 714 714 tonnes en 2019 à 731 056 tonnes en 2020.

➤ ODD 3 : Bonne santé et bien-être

96. Pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cible 3.1 (D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes), trois indicateurs sont retenus: 3.1.1 (Taux de mortalité maternelle), 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4));

97. S'agissant du taux de mortalité maternelle, il s'est accru de 44 points entre 2014 et 2017-2018 après avoir enregistré une baisse de 50 points entre 2006 et 2014.

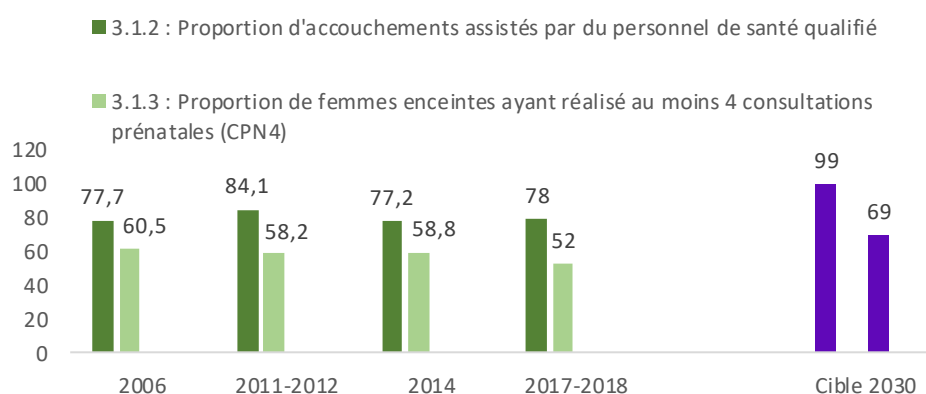
Graphique3 : indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle



Source : EDSB, MICS5, INSAE

98. Entre 2006 et 2017-2018, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement augmenté passant de 77,7% à 78%, après avoir atteint son plus faible niveau en 2014 (77,2%). La proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) a baissé entre 2006 et 2017-2018. En 2014, elle est de 58,8% et a baissé de 6,8 points pour s'établir à 52% en 2017-2018.

Graphique 4 : Indicateurs 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales)



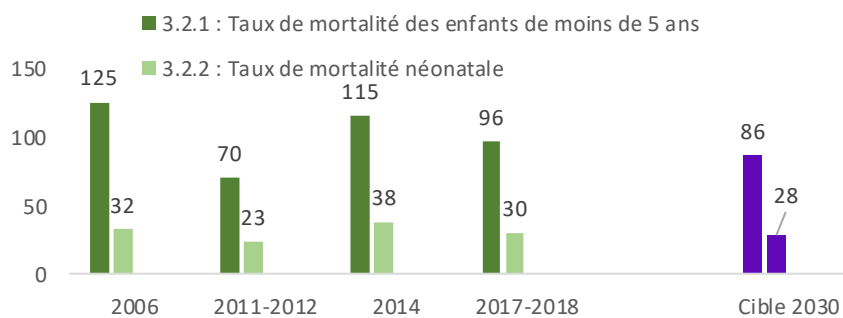
Source : EDSB, MICS5, INSAE

99. S'agissant de la cible 3.2 (D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans), sa mise en œuvre est appréhendée par l'examen de l'évolution des indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans); 3.2.2 (Taux de mortalité

néonatale); 3.2.3 (Taux de couverture vaccinale complète) et 3.2.4 (Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans).

100. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 19 points entre 2014 et 2017-2018 passant ainsi de 115 à 96 sur 1000 naissances vivantes. En ce qui concerne le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfants pris à la naissance, son niveau s'est légèrement amélioré entre 2006 et 2017-2018 en passant de 32‰ à 30‰. Son plus fort niveau est de 38‰ en 2014.

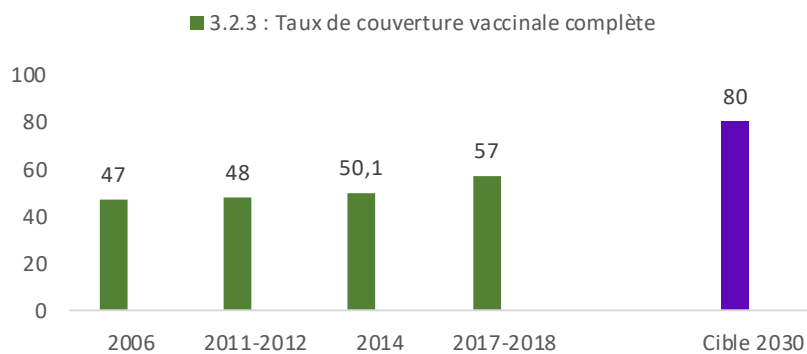
Graphique 5 : Indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans) et 3.2.2 (Taux de mortalité néonatale)



Source : EDSB, MICS, INSAE

101. De 2006 à 2014, le taux de couverture vaccinale a progressé de 3,1 points passant de 47% à 50,1%. Entre 2014 et 2017-2018, il a suivi la même tendance à la hausse en augmentant de 6,9 points.

Graphique 6 : Indicateur 3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète



Source : EDSB, MICS, INSAE

34. Selon les données de la DPP/MS (2020), la létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a connu une augmentation de 1,4 point entre 2018 et 2020 passant respectivement de 1,1‰ à 2,5‰. Toutefois, ce taux est resté constant entre 2018 et 2019 avant de remonter à 2,5‰ en 2020.

102. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cible 3.3 (D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles) sont appréciés à travers les niveaux atteints par les indicateurs ci-après : 3.3.1 (Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes); 3.3.2 (Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant) ; 3.3.4 (Taux de couverture en ARV des PVVIH); 3.3.5 (Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants) et 3.3.6 (Incidence du paludisme pour 1000 habitants).

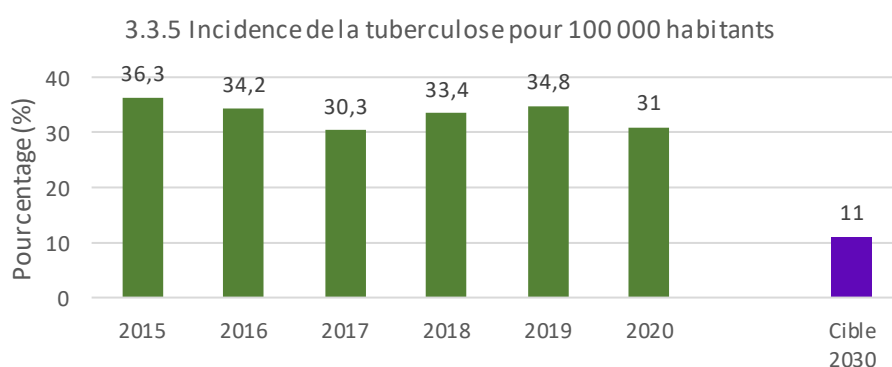
103. Selon les données du PSL/MS (2020), sur la période 2018-2020, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a connu une hausse. Il a augmenté de 176 points sur la période. Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH est passé de 3.335 pour 1000 personnes dépistées en 2018 à 3.675 en 2019 avant de s'établir à 3.511 en 2020. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est de 2,30%, restant ainsi stable de 2018 à 2020. En outre, le taux de couverture en ARV des PVVIH a subi une augmentation progressive de 6,5 points entre 2018 et 2020 passant

ainsi de 62,6% à 69%. Par ailleurs, sur la période 2015 à 2018, l'incidence de la tuberculose a suivi une tendance baissière en diminuant de 2,9 points.

104. L'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants exprime le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose pendant une année donnée, toutes les formes de tuberculose.

105. Entre 2015 et 2020, l'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants a globalement connu une baisse de 5,3 points passant de 36,3 à 31. Le niveau le plus faible de cet indicateur est enregistré en 2017, soit 30,3 pour 1 000 habitants.

Graphique 7 : indicateur 3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

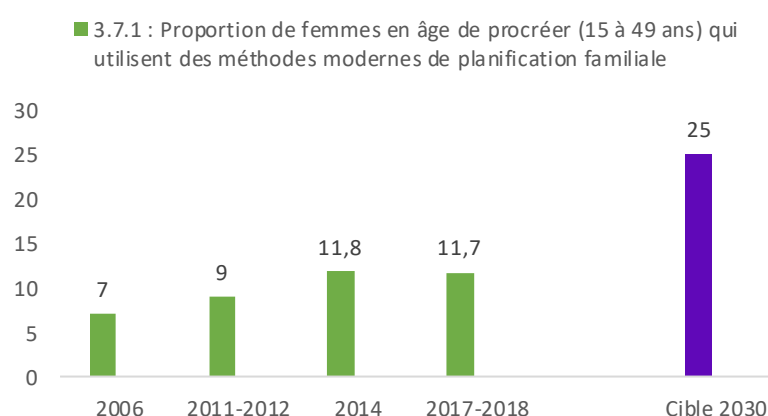


Source : DPP/MS

106. Deux indicateurs permettent de suivre le niveau d'atteinte de la cible 3.7 qui vise à assurer, d'ici à 2030, l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux : 3.7.1 (Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale) et 3.7.2 (Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge).

107. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a augmenté de 7% à 11,8%³ de 2006 à 2014. Elle a ensuite enregistré une baisse de 0,1 point avant de s'établir à 11,7%⁴ en 2017-2018.

Graphique 8 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale



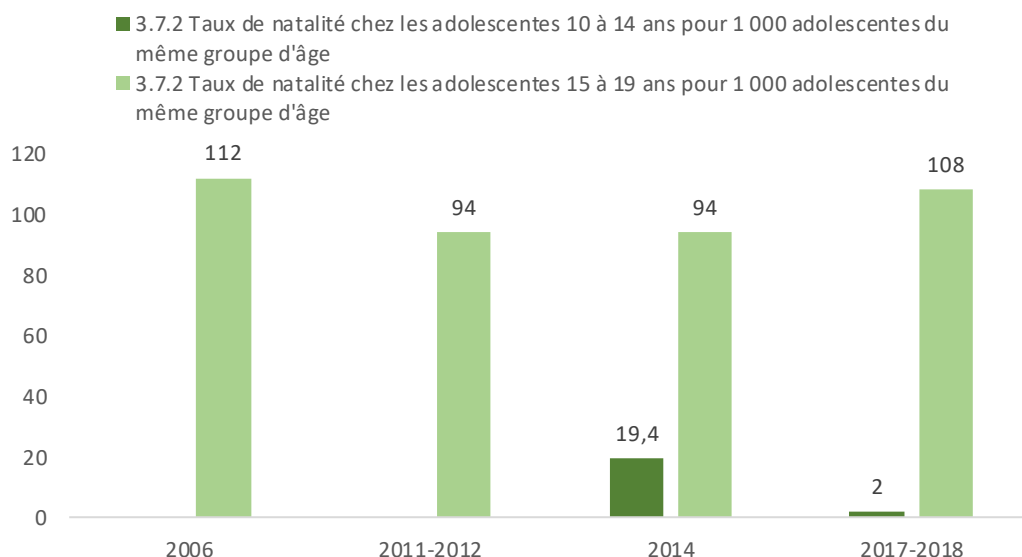
Source : EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INSAE

108. De 2014 à 2017-2018, le taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans a baissé de 19,4 à 2 pour 1000 adolescentes. Sur la même période, le taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans a augmenté de 94 à 108 pour 1000 adolescentes.

Graphique 9 : Indicateurs 3.7.2 (Taux de natalité chez les adolescentes 10 à 14 ans et 15 à 19 ans pour 1 000 habitants du même groupe d'âge

³ Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin

⁴ Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin



Source : EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INSAE

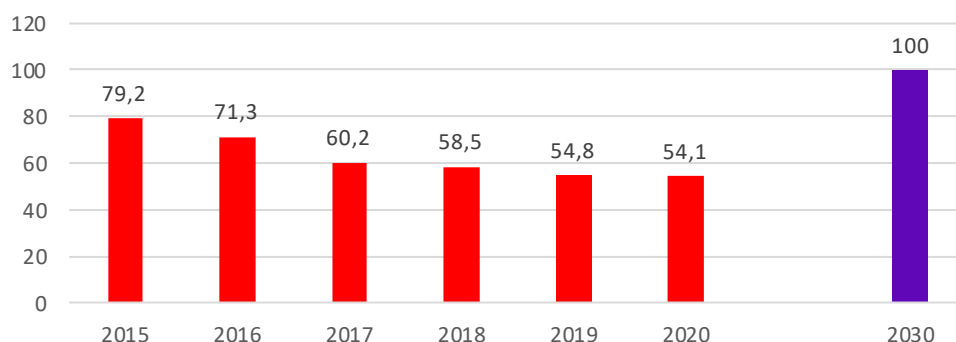
➤ ODD 4 : Éducation de qualité

109. Pour ce qui est de la cible 4.1 (D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles), quatre indicateurs permettent de suivre son niveau d'atteinte à travers les actions prioritaires mises en œuvre. Il s'agit des indicateurs 4.1.8 (Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire), 4.1.9 (Taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.1.10 (Taux brut de scolarisation dans le secondaire) et 4.1.11 (Taux net de scolarisation dans le secondaire).

110. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite baissé progressivement de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018 puis 54,8% en 2019 pour s'établir à 54,1% en 2020.

Graphique 10 : Indicateur 4.1.8 (Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire)

4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire



Source : DPP/MEMP

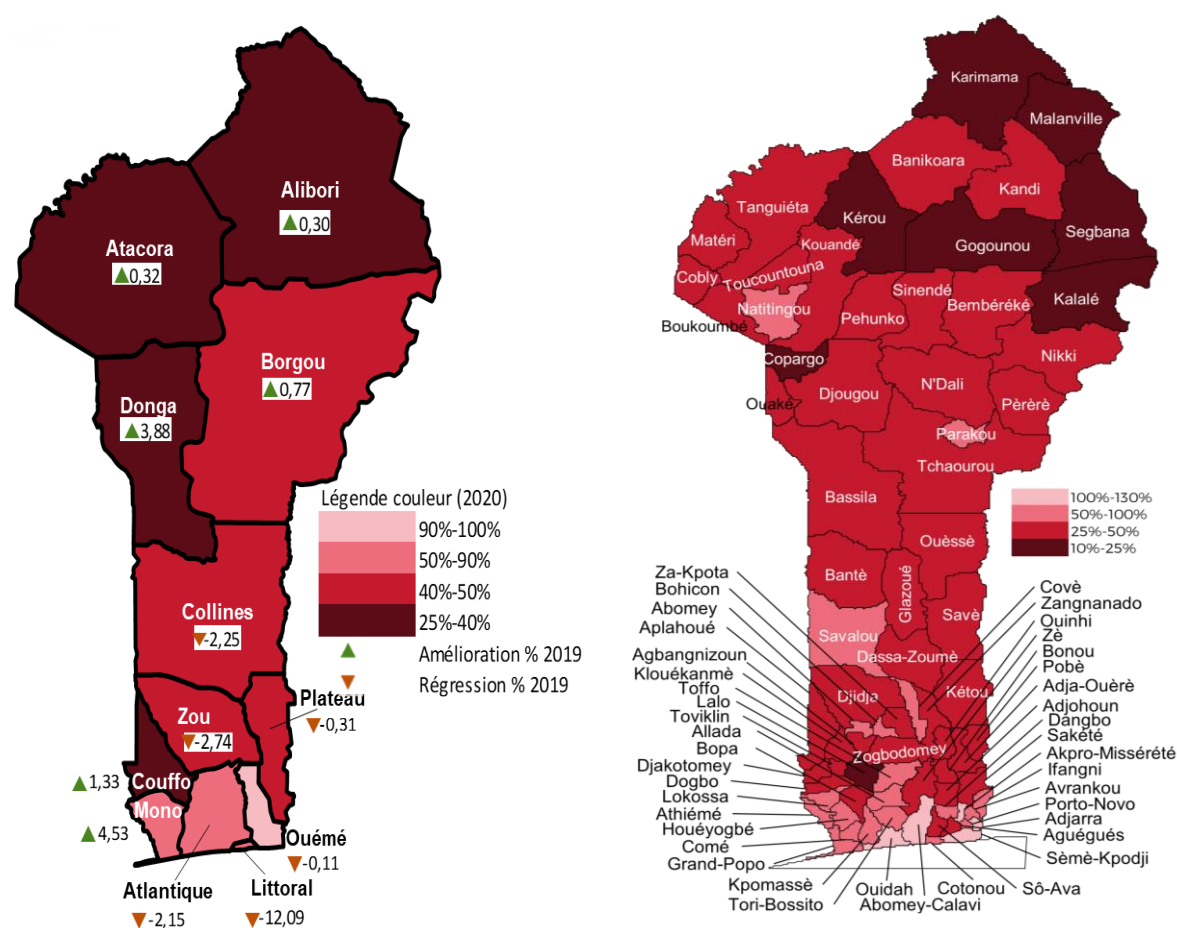
111. Le taux d'achèvement présente une tendance baissière entre 2016 et 2020. Passant de 71,31% en 2016 à 60,24% en 2017, puis à 58,49% en 2018, ensuite à 54,81 en 2019 pour s'établir à 54,11% en 2020. Cette situation pourrait être l'une des conséquences de la mesure qui consiste à décharger les directeurs d'écoles ayant obtenu un taux de réussite au CEP inférieur à 20%. Ces derniers pour ne pas subir cette sanction préféreraient faire une promotion sélective des élèves de la classe de CM1. Une étude est en cours pour comprendre la baisse du taux d'achèvement du cycle primaire.

112. Cependant, on constate des disparités de niveaux de cette proportion par département en 2020. En effet, sur les douze (12) départements, huit (08) enregistrent de proportions inférieures au niveau national en 2020 (54,11%). Il s'agit des départements de l'Alibori (24,35%), du Couffo (33,10%), du Plateau (45,50%), du Zou (47,79%), du Borgou (42,45%), de l'Atacora (24%), du Donga (39,07%) et des Collines (44,89%). En ce qui concerne les quatre (04) autres départements, ils présentent des proportions supérieures au niveau national, variant entre 61% et 92%.

113. Parmi les 77 communes, huit (08) communes enregistrent une proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires

et qui terminent l'école primaire, comprise entre 10 et 25%. Par ailleurs, cinq (05) communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire, supérieure à 100%. Il s'agit des départements de : Ouidah (102,51%), Adjara (103,67%), Abomey Calavi (116,72%), Sèmè-Kpodji (124,34%) et Akpro-Missérété (128,8%).

Figure 1 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département et par commune en 2020

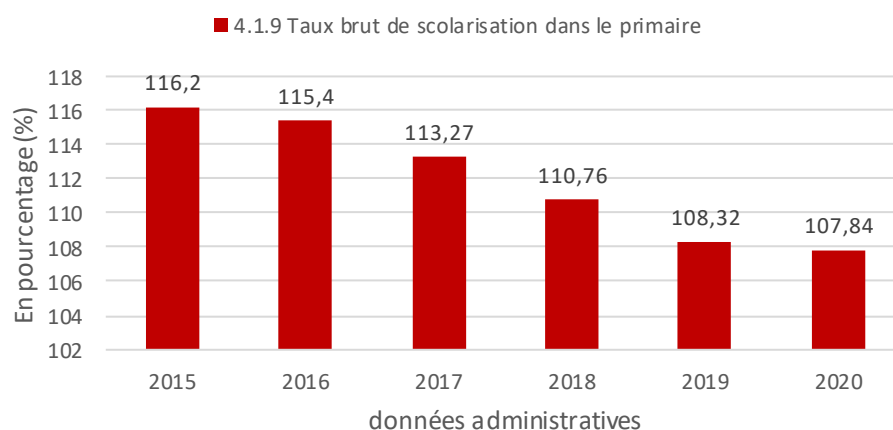


Source : DPP/MEMP

114. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, entre 2011 et 2015, le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 97% à 116,2%. Cependant sur la période 2015-2020, le taux a

baissé de 8,36 points pour s'établir à 107,84%. Il importe de préciser qu'on a enregistré une légère baisse de 0,48 point entre 2019 et 2020.

Graphique 11 : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives)

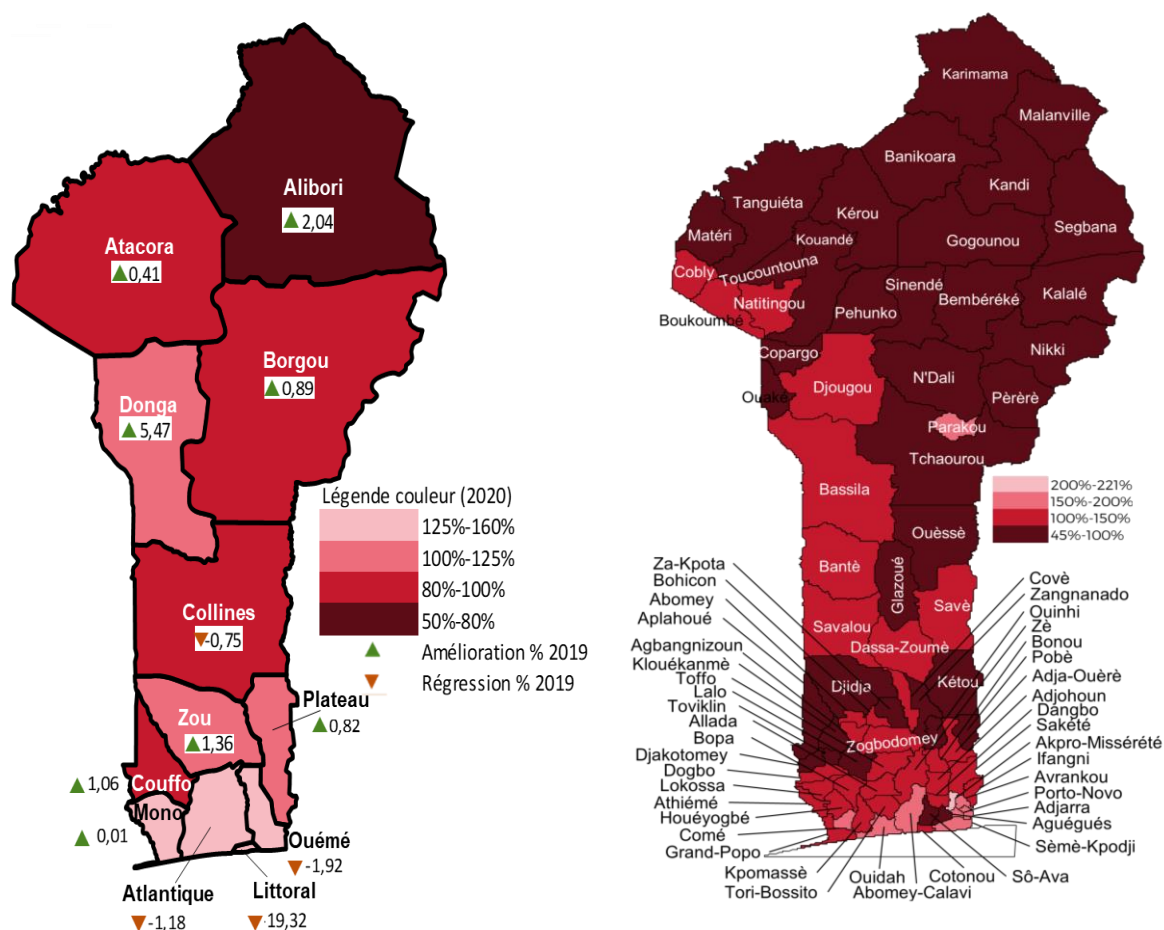


Source : DPP/MEMP

115. Au niveau départemental, sept (07) départements sur 12 enregistrent un taux inférieur au TBS national en 2020. Il s'agit des départements de l'Alibori (57,82%), du Borgou (85,37%), du Couffo (85,46%), de l'Atacora (90,10%), des Collines (98,07%), du Plateau (101,79%) et de la Donga (104,02%). Les trois départements ayant enregistré les TBS les plus élevés en 2020 sont : du Zou (112,66%), du Mono (126,61%), du Littoral (129,61%), de l'Atlantique (148,27%) et de l'Ouémé (155,89%).

116. La commune d'Akpro-Misserete est la seule commune qui enregistre un taux brut de scolarisation dans le primaire allant jusqu'à 220,99%. En dehors de cette commune, 40 autres communes ont un taux brut de scolarisation dans le primaire qui est supérieur à 100% dont les communes de Sèmè-Kpodji (187,4%), d'Abomey-Calavi (184,95%), d'Adjarra (177,92%), de Ouidah (164,39%) et de Parakou (159,63%) comme le montre la figure ci-après.

Figure 2: Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département et par commune en 2020 (%)

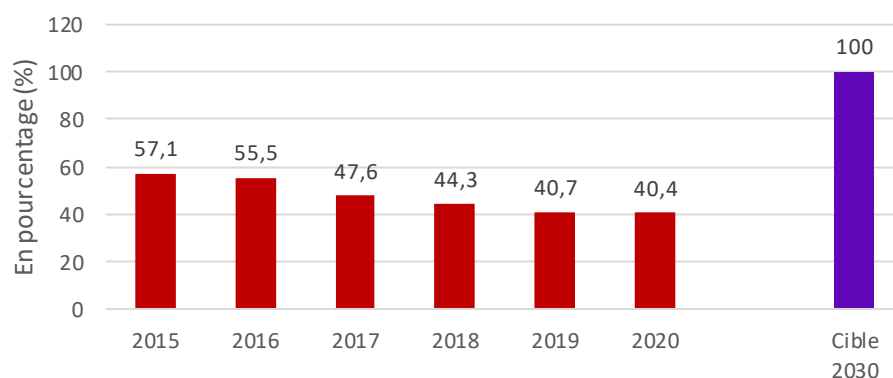


Source : DPP/MEMP

117. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Graphique 12 : indicateur 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (données administratives)

4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire



Source : DPP/MESTFP

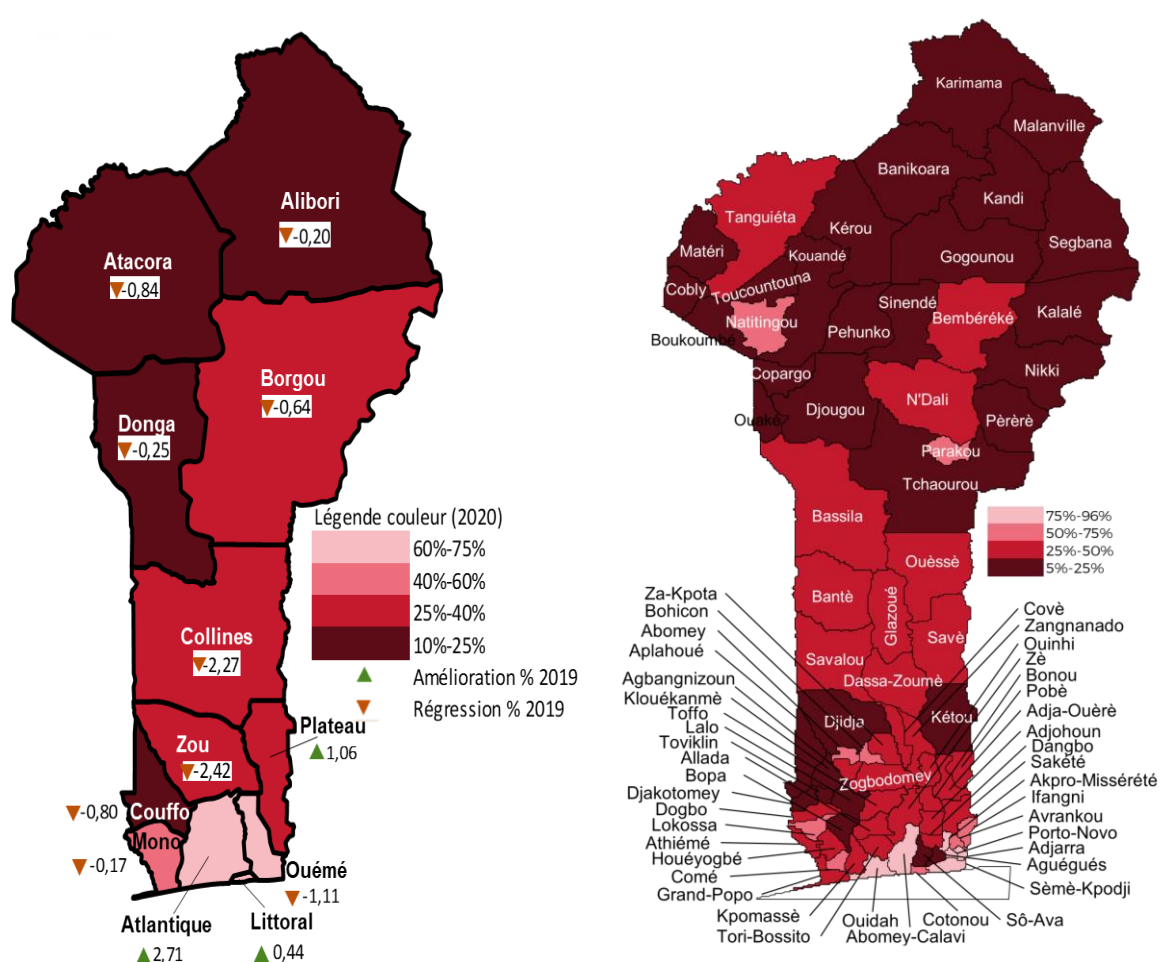
118. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux brut de scolarisation dans le secondaire a connu une baisse de 16,7 points entre 2015 et 2020 pour s'établir à 40,4% en 2020 contre 40,7% en 2019. Cette tendance pourrait s'expliquer par la baisse des effectifs des apprenants ces quatre dernières années⁵ liée entre autres à la dépréciation du Taux Brut de Scolarisation dans le primaire sur la période 2016-2019 et le taux d'achèvement du primaire qui s'est inscrit dans une tendance à la baisse depuis 2016. L'augmentation de la capacité d'accueil par les projets d'investissements et le maintien des apprenants au collège constituent des défis à relever.

119. Par ailleurs, au niveau départemental on note une disparité du TBS dans le Secondaire en 2020. Les départements du Littoral (71%) et de l'Ouémé (72,8%) ont enregistré les plus taux les plus élevés. Par contre, les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements de l'Atacora (25%), le Couffo (20,7%) et la Donga (21,8%). De plus, entre 2019 et 2020, des améliorations du TBS dans le Secondaire sont observées au niveau des départements de l'Atlantique (+2,71 points), du Littoral (+0,44 point) et du Plateau (+1,06 point).

⁵ 965 124 en 2016 ; 876 037 en 2017 ; 858 736 en 2018 et 827 775 en 2019, 853 299 en 2020

120. En 2020, selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, six (06) communes (Abomey-Calavi (88,1%), Ouidah (75,1%), Adjarra (89,1%), Akpro-Missérété (96%), Porto-Novo (82,3%) et Sèmè-Kpodji (91,4%)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre 75% et 95%.

Figure 3 : Taux brut de Scolarisation dans le secondaire par département et par commune en 2020 (%)

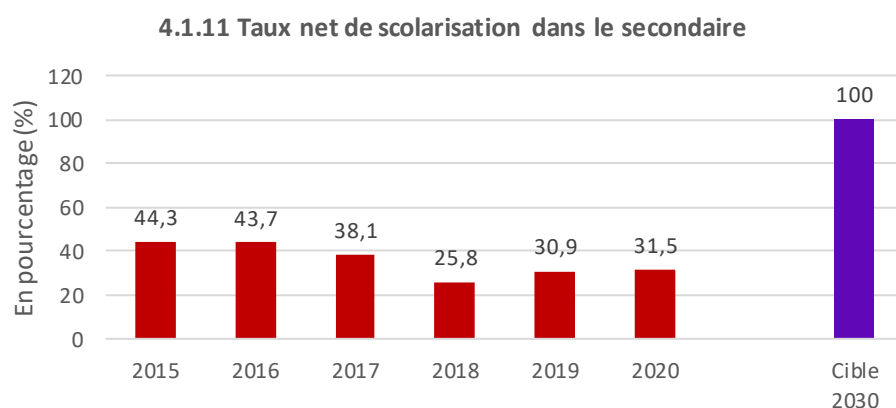


Source : DPP/MESTFP

121. Le taux net de scolarisation dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Selon les

données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux net de scolarisation dans le secondaire a évolué en dent de scie sur la période de 2015 à 2020 avec une baisse globale de 12,8 points passant de 44,3% en 2015 à 31,5% en 2020.

Graphique13: indicateur 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire



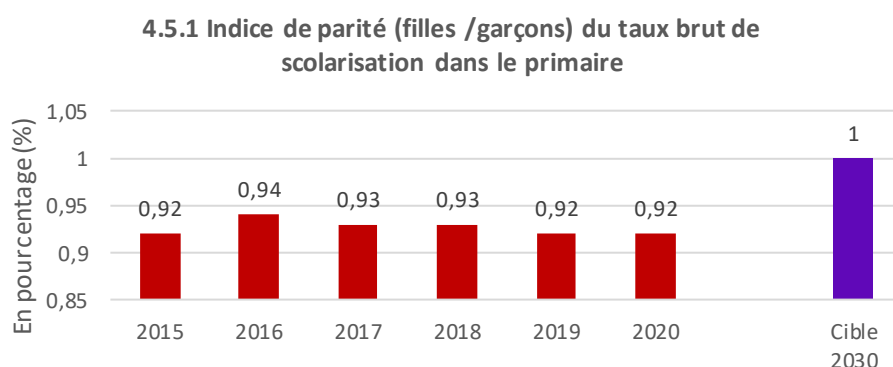
Source: DPP/MESTFP, 2020

122. Concernant la cible 4.5 (D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle), l'état des lieux de sa mise en œuvre est appréhendé à travers les indicateurs 4.5.1 (indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.5.2 (Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire), 4.5.3 (Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.5.4 (Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire) et 4.5.5 (indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants).

123. L'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté, selon les données du MEMP entre 2015 et 2016 en

passant de 0,92 à 0,94. Depuis, il a progressivement baissé à 0,93 en 2017 et en 2018 pour s'établir à 0,92 en 2019 comme en 2020.

Graphique14 : indicateur 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire

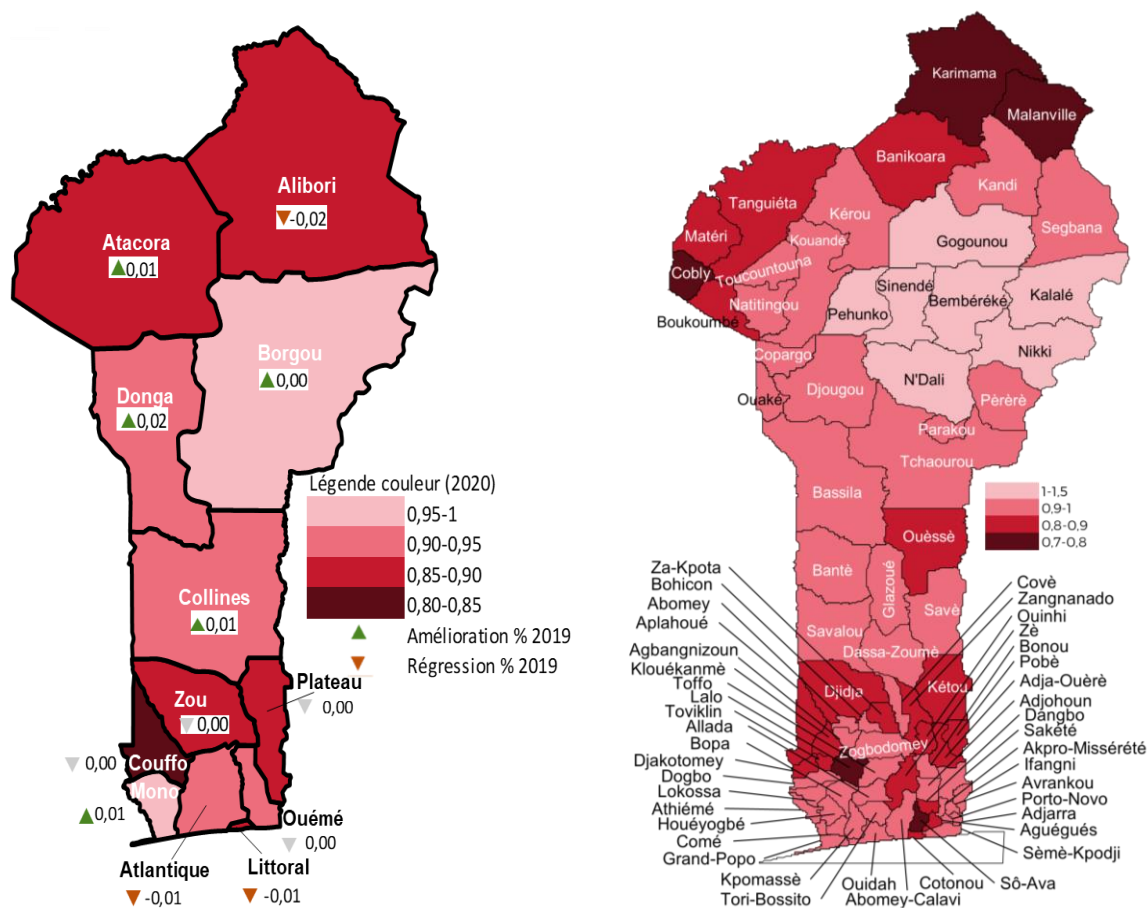


Source : DPP/MEMP

124. Par ailleurs, au niveau départemental on note une disparité de l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire en 2020. Les départements du Mono (0,956) et du Borgou (0,989) ont enregistré les plus taux les plus élevés. Par contre, les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements du Plateau (0,886), du Littoral (0,884) et du Couffo (0,843). De plus, entre 2019 et 2020, des améliorations de l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire sont observées au niveau des départements des Collines (+0,01 point), du Mono (+0,01 point) de l'Atacora (+0,01 point) et de la Donga (+0,02 point).

125. En 2020, selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, sept (07) communes (Kalalé (1,01), N'Dali (1,03), Péhunco (1,05), Nikki (1,06), Bembérékè (1,06), Gogounou (1,10) et Sinendé (1,14)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire supérieur à 1.

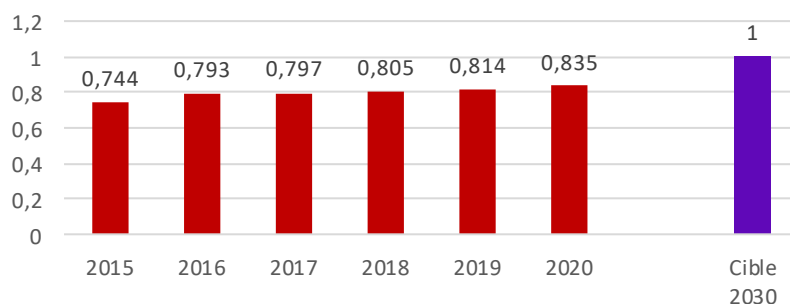
Figure 4 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département et par commune en 2020



Source : DPP/MEMP

126. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire s'est progressivement amélioré sur la période 2015-2020 passant de 0,744 à 0,835.

4.5.2 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

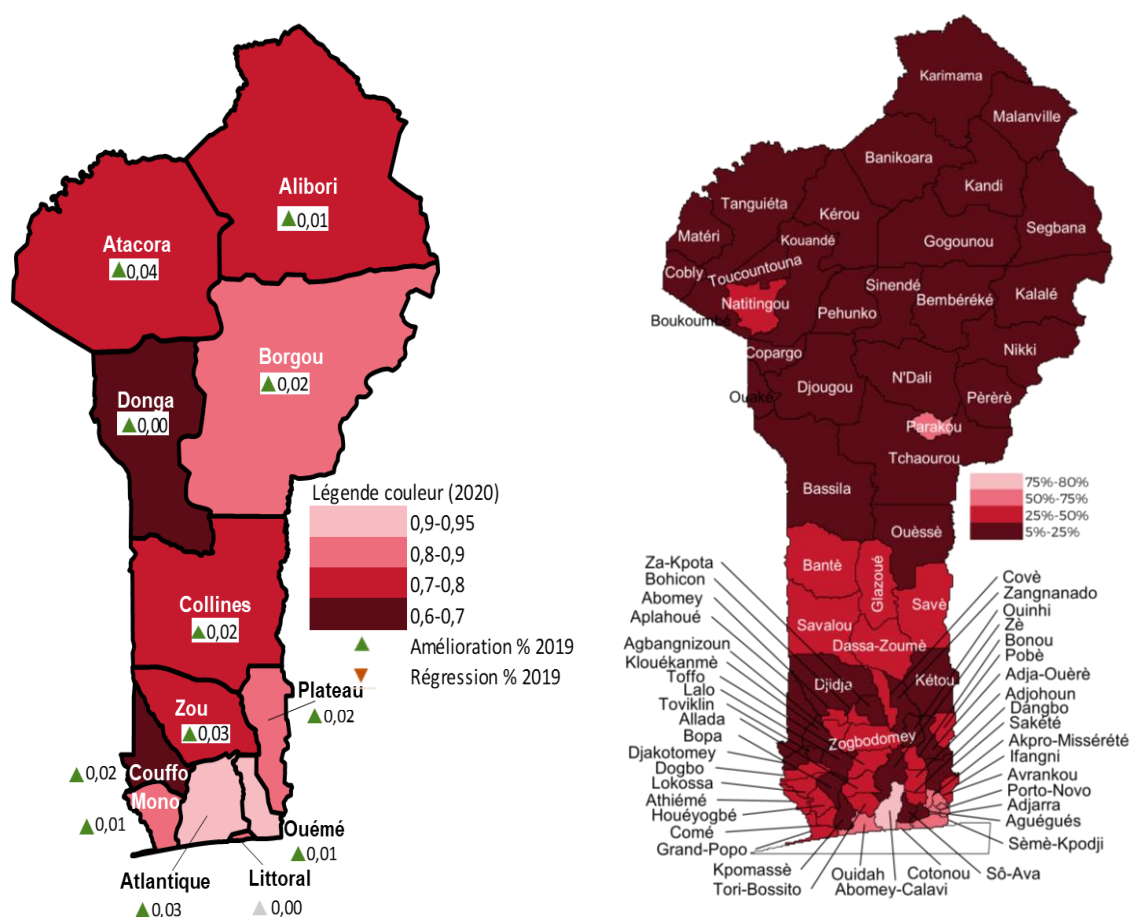


Source : DPP/MESTFP

127. En 2020, les départements de l'Ouémé (0,92), de l'Atlantique (0,91) et du Mono (0,86) présente des indices de parité du TBS dans le Secondaire au-dessus de la moyenne nationale (0,81). En outre, entre 2019 et 2020, le niveau de cet indice a connu une très faible amélioration dans tous les départements.

128. Par ailleurs, en 2020, seule la commune d'Adjarra (1,01) a connu un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire supérieur à 1. Six (06) communes (Grand-Popo (0,96), Porto-Novo (0,96), Ouidah (0,96), Avrankou (0,97), Gogounou (0,98) et Sinendé (0,98)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire supérieur à 0,95.

Figure 5 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département et par commune en 2020

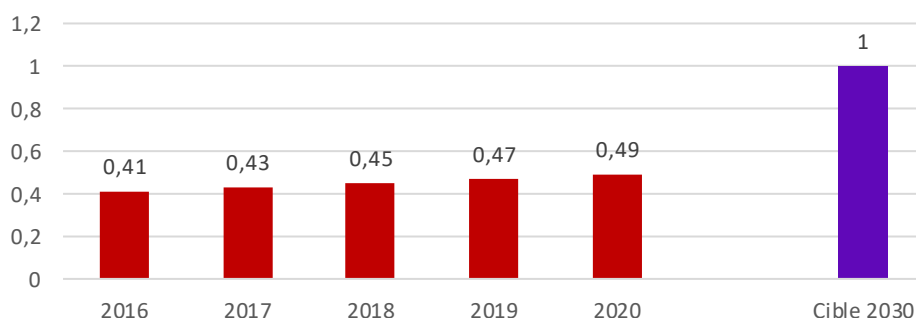


Source : DPP/MESTFP

129. À l'instar du Ministère en charge de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique mène des campagnes d'orientations des apprenants /étudiants vers les filières de création de richesse. Ceci explique l'augmentation de la proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle qui est passée de 57,79% en 2019 à 68,12% en 2020. Pour ce qui concerne l'indicateur 4.5.5 : indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants, il a connu une hausse continue de 2017 à 2020 passant de 0,43 à 0,49. Ce qui traduit une diminution progressive de la disparité entre femme et homme.

Graphique 37 : indicateur 4.5.5 : indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants

4.5.5 : Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants



Source : DPP/MESRS

➤ ODD 5 : Égalité entre les sexes

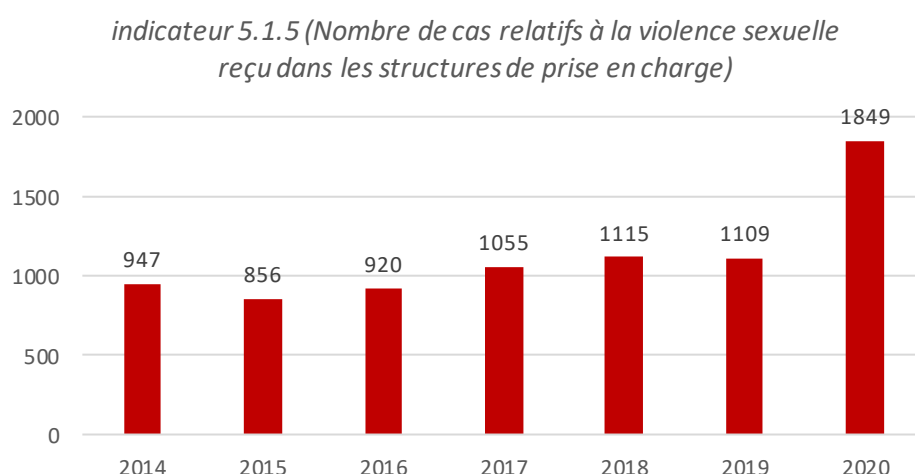
130. La mise en œuvre de la cible 5.1 (Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles) est appréhendée via l'examen des indicateurs 5.1.1 (présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe), 5.1.2 (Indice de la Condition de la Femme), 5.1.3 (Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale), 5.1.4 (Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans) et 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge).

131. Il existe, au Bénin, un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est de 13% en 2006. Son niveau s'est amélioré et est resté invariant en 2011-2012 et en 2017-2018 en s'établissant à 7%. En outre, La proportion de femmes âgées de 20 à

24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans a augmenté entre 2014 et 2017-2018 en passant de 24,9% à 30,6%.

132. Entre 2015 et 2017, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge s'est accru de 199 cas. En effet, il a augmenté progressivement de 856 en 2015 à 920 en 2016 avant de s'établir à 1055 en 2017. Enfin, il est passé de 1115 en 2018 à 1849 en 2020 après une légère baisse en 2019 (1109).

Graphique 15: indicateur 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charge)



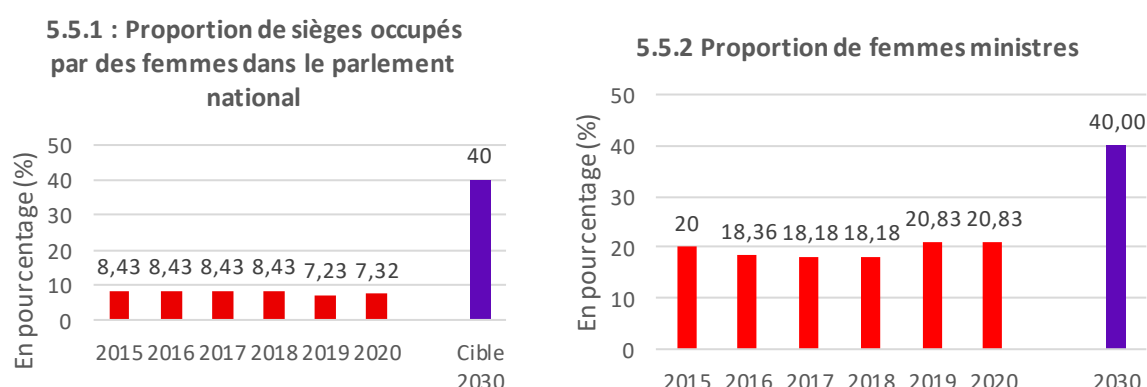
Source: DPP/MASM.

133. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 5.5 (Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité) sont examinés à travers les indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national); 5.5.2 (Proportion de femmes ministres) et 5.5.3 (Proportion de femmes conseillères communales).

Selon les données de la DPP/MASM, sur la période de 2015 à 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement

national est restée égale à 8,4%. Elle a connu une baisse pour s'établir à 7,2% en 2019. Par ailleurs, entre 2015 et 2020, la proportion de femmes ministres a augmenté de 0,8 point, en passant de 20% en à 20.8%. La plus faible proportion sur la période est de 18,2% en 2017 et 2018. La hausse observée depuis 2019 se justifie par le remaniement du Gouvernement intervenu en 2019. De 2015 à 2020, la proportion de femmes conseillères municipales est restée égale à 4,5%.

Graphique16 : Indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux) et 5.5.2 (Proportion de femmes ministres)



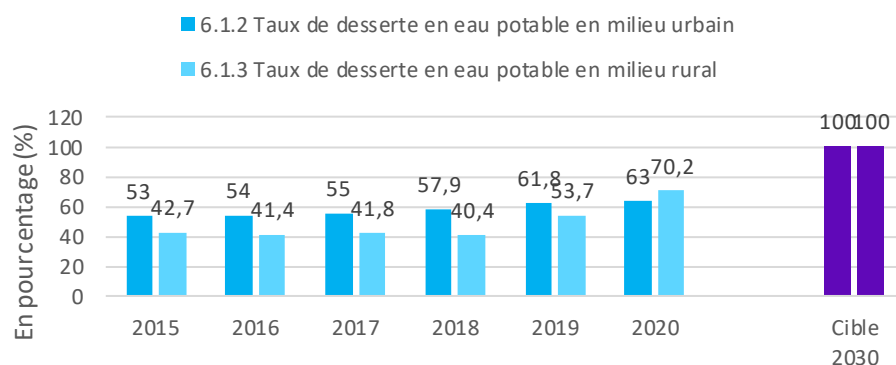
Source : DPP/MASM.

➤ ODD 6 : Eau propre et assainissement

134. L'état des lieux de la mise en œuvre de la cible 6.1 (D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable) est fait à travers l'examen des indicateurs 6.1.2 (Taux de desserte en eau potable en milieu urbain) et 6.1.3 (Taux de desserte en eau potable en milieu rural).

135. Le taux de desserte en eau potable en milieu rural est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

Graphique 17: Indicateurs 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural



Source: DPP/MEM

136. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a augmenté de 53% en 2015 à 63% en 2020 contre respectivement 58% et 62% en 2018 et 2019. Ces résultats résultent principalement de 115 114 branchements au réseau de distribution de la SONEB effectués sur la période 2015-2020⁶.

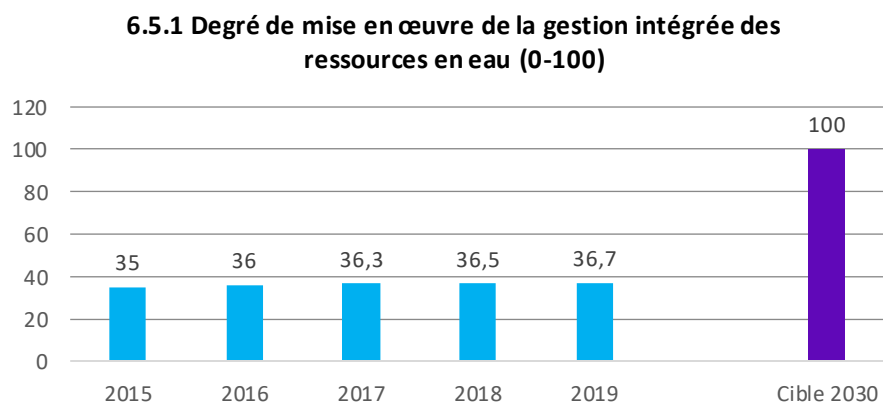
137. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance en dents de scie et a très peu varié sur la période 2015-2018. Ce taux est passé de 42,7% en 2015 à 40,5% en 2018 avant d'amorcer une tendance vers la hausse en 2019 (53,7%). Cette tendance est maintenue en 2020 (70,16%). Les principales actions ayant permis d'atteindre ces niveaux se résument en la construction de plus de 2258 nouveaux Equivalents Point d'Eau (EPE) sur la période 2015-2020.

138. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 6.5 (D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient) sont appréhendés à travers l'indicateur 6.5.1 (Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau). Globalement, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un

⁶ (31922 en 2015, 15271 en 2016, 12279 en 2017, 17467 en 2018, 13971 environs en 2019 et 24404 en 2020)

point par an en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 et puis de 36,3% en 2017 à 36,5% en 2018. Enfin, il est passé à 36,7% en 2019.

Graphique 18 : Indicateur 6.5.1 -Degré de mise en œuvre de la politique intégrée des ressources en eau



Source : DG-Eau/MEM.

Encadré 2 : NE LAISSER PERSONNE DE COTE : FOCUS SUR LES INDICATEURS ODD RELATIFS A LA SITUATION DES ENFANTS

Le pari de la sécurité alimentaire n'est pas encore gagné en ce qui concerne les enfants.

139. En effet, la prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à - 2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans s'est globalement améliorée sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 43,1% à 32% avec cependant une détérioration par rapport à 2014 dans les départements du Couffo, du Littoral et de l'Ouémé.

140. Sur la période de 2014 à 2017-2018, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence a augmenté par rapport à 2014 dans sept (07) départements à savoir : Donga, Collines, Zou, Couffo, Ouémé, Littoral, Plateau.

La situation sanitaire récente des enfants des enfants s'est globalement améliorée même si les décès dus au paludisme méritent plus d'attention.

141. Pour ce qui est du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, il a baissé de 19 points entre 2014 et 2017-2018 passant ainsi de 115 à 96 pour 1000 naissances vivantes. Par ailleurs, ce taux s'est aggravé par rapport à 2014 dans l'Atacora (+22,87 points), la Donga (+19,20 points) et le Littoral (+10,75 points).

142. En ce qui concerne le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfants pris à la naissance, son niveau s'est légèrement amélioré entre 2006 et 2017-2018 en passant de 32‰ à 30‰. Par rapport à 2014, le taux s'est aggravé dans cinq (05) départements à savoir, Atacora (+2,63 points), Donga (+7,37 points), Borgou (+9,57 points), Atlantique (+10,48 points) et Littoral (+4,09 points).

143. De 2006 à 2014, le taux de couverture vaccinale a progressé de 3,1 points passant de 47% à 50,1%. Entre 2014 et 2017-2018, il a suivi la même tendance à la hausse en augmentant de 6,9 points. Par ailleurs, comparé à 2014, sur les douze (12) départements, le taux de couverture vaccinale complète a baissé dans deux (02) départements à savoir, le Couffo (-4,6 points) et le Plateau (-2,5 points).

144. La létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans s'est dégradée entre 2015 et 2020 passant respectivement de 2,1‰ à 2,58‰.

145. De 2014 à 2017-2018, le taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans a baissé de 19,4 à 2 pour 1000 adolescentes. Sur la même période, le taux de natalité de chez les adolescentes de 15 à 19 ans a augmenté de 94 à 108 pour 1000 adolescentes.

Les niveaux des enfants s'améliorent chaque année pendant que le taux d'achèvement au primaire régresse

146. Le pourcentage d'enfants scolarisés au cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation est passé de 9,6% en 2014 à 37,7% en 2019.

147. Le pourcentage d'enfants scolarisés en cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation est passé de 33,5% à 61,9% de 2014 à 2019.

148. Le pourcentage d'enfants scolarisés au cours moyen deuxième année qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation est passé de 51,7% en 2014 à 75,7% en 2019

149. Le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation est passé de 39,8% en 2014 à 51,7% en 2019.

150. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite progressivement baissé de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018, puis à 54,8% en 2019 pour s'établir à 54,11% en 2020.

L'agression sur les enfants en baisse

151. Le pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtime corporel durant le mois dernier a baissé de 5,08 points entre 2014 et 2017-2018 en passant de 95,08% à 90%. Au niveau départemental, tous les douze (12) départements ont connu une diminution de la proportion sauf le département de l'Ouémé où elle est passée de 90,7% en 2014 à 91,5% en 2017-2018.

3.2 Pilier « Prospérité »

152. Le pilier « **Prospérité** » regroupe les ODD 7 « Energie propre et à un coût abordable », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures », ODD 10 « inégalités réduites » et ODD 11 « Villes et communautés durables ». La présente section présente les réalisations majeures notamment les politiques publiques et les réformes mises en œuvre adressant les cibles prioritaires des ODD du pilier « Prospérité » à fin décembre 2020.

3.2.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2020

153. Pour le compte de la gestion budgétaire 2020, un montant de 23 4071 millions de FCFA a été programmé pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Prospérité ». Le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Prospérité » s'élève à **118,42%** au 31 décembre 2020, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des taux d'exécution financière des ODD du pilier « prospérité »

ODD/Ministère		Montants (en millions de FCA)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD7	ME	34480,67	25007,77	72,53
Total ODD7		34480,67	25007,77	72,53
ODD8	MAEC	242,25	91,00	37,56
	MPMEPE	5933,60	4721,87	79,58
	MTCA	29853,39	28540,77	95,60
	MIC	190,28	257,00	135,07
Total ODD8		36219,52	33610,64	92,80
ODD9	MND	19838,62	9162,35	46,18
	MIT	63708,28	44275,90	69,50

ODD/Ministère		Montants (en millions de FCA)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
	MESRS	5037,00	5030,71	99,88
Total ODD9		88583,90	58468,96	66,00
ODD11	MCVDD	74786,92	160094,42	214,07
Total ODD11		74786,92	160094,42	214,07
Total Pilier Prospérité		234 071,00	277 181,78	118,42

Source : DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2020

3.2.1.1 ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

154. Au titre de l'année 2020, les interventions relatives à l'ODD 7 ont enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 72,53% représentant exclusivement celles du ministère de l'énergie. Les dépassements de crédits s'expliquent entre autres par la prise en compte de nouvelles orientations survenues en cours d'exercice au niveau de certains projets (asphaltage, épi de Siafato, secteurs verts de l'agriculture et les avances de démarrage sur les activités pluriannuelles.

155. Les principales réalisations concernent :

- l'accroissement des capacités nationales de production au nombre desquelles on peut citer : (i) la sélection de 11 entreprises dans le cadre d'un appel à projets de la Facilité pour l'énergie propre hors réseau (OCEF) pour la construction de 8 mini-grids solaires, en vue d'augmenter la capacité de production d'électricité du Bénin de 13,4 MW et la fourniture d'une énergie fiable et de qualité à 128 localités grâce à des mini-grids solaires et à 39 localités grâce à des systèmes solaires domestiques (le Millennium Challenge Corporate, à travers son programme Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II) ; (ii) le démarrage de la construction en EPC d'une centrale thermique de 143 MW en cycle combinée avec celle de 127 MW mise en service le 29 août 2019 ;

- la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique dans 22 localités dont 14 sont achevés ;
- l'acquisition de 60.000 mètres de câbles Aster pour l'extension des réseaux en milieu rural ;
- l'acquisition de 150 kits de branchement des abonnés en milieu rural ;
- le branchement de 1957 ménages dans 50 localités ;
- la fabrication et la réception en usine des matériels électriques dans le cadre de la construction du réseau HTA/BT ; iii) la fabrication et la réception en usine des matériels électriques dans le cadre de la construction des postes 63/15kV de Calavi et Cococodji et la ligne 63kV ;
- l'acquisition et la pose de 8 000 lampes LED pour l'éclairage public ;
- la réalisation des travaux de densification des réseaux de distribution BT de la localité de Honcomè dans la Commune de Comè pour l'amélioration de la qualité de service au profit des populations ; vi) la réalisation des travaux d'extension des réseaux de distribution de la SBEE dans la localité de Couffonou ;
- la réalisation des travaux de renforcement de la ligne HTA 20 KV Allada - Tori - Pahou en 148 mm² ;
- l'achèvement des travaux d'extension du réseau électrique d'Agonmey;
- la réalisation des travaux d'éclairage par système solaire photovoltaïque des centres de santé des localités rurales et/ou frontalières ;
- la réalisation des travaux d'extension de Réseau et de distribution de l'énergie à Hèvié, Abame et Kissovie ;
- la réalisation des travaux de l'alimentation en HTA des travaux de basse tension réalisés dans les localités de la Commune de Matéri et de Bori.

Dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, on note : i) l'acquisition et l'implantation d'une (01) mini-centrale solaire produisant les services énergétiques (éclairage) aux ménages hors réseaux et aux communautés vulnérables dans la commune de Dassa-Zoumè par PANA Énergie ; ii) l'installation des lampadaires solaires au profit des centres d'intérêt socio- économiques et éducatifs dans les Communes pilotes du Projet (Djougou , Kalalé, Savalou, Dassa-Zoumé, Ouèssè, Djidja,

Bantè, N'Dali, Toucountouna) ; iii) la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans 8 administrations et établissements publics pour la réduction des factures d'électricité ; iv) la réalisation des travaux d'installation d'équipements solaires pour l'accès à l'énergie des services sensibles du Centre Hospitalier Universitaire Départemental d'Abomey-Calavi ; v) le démarrage des travaux d'installation de système de pompage solaire photovoltaïque pour deux (02) forages à motricité humaine dans deux (02) localités rurales ; vi) le démarrage des travaux d'installation de système solaires photovoltaïques dans 5 centres de santé et collèges des localités ; vii) Fourniture et installation d'équipements pour la réalisation 5 centres solaires de récréation dans 5 localités rurales.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

156. Les facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques sont constitués, entre autres de réformes en cours dans le secteur que sont :

- la mise en œuvre du Contrat de Gestion au profit de la SBEE ;
- l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi n°2020-05 du 1er avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin ;
- l'achat de l'énergie solaire produite par les opérateurs privés et la vente d'électricité à la SBPE.
- l'adoption et création de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) par décision gouvernemental du 02 décembre 2020,

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

157. La poursuite et l'aboutissement des négociations relatives à la construction en mode IPP de la centrale thermique de 25 MW par le promoteur GENESIS.

3.2.1.2 ODD 8 : Travail décent et croissance économique

158. Concernant les interventions relatives à l'ODD 8, il est enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 92,80%. De façon spécifique, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de cet ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 37,56% (MAEC), 79,58% (MPMEPE), 95,60 % (MTCA) et 135,07% (MIC). Il faut signaler que ce taux élevé d'exécution financière du MIC s'explique par le dépassement budgétaire sur l'organisation du « mois de consommateurs local », première édition. Par ailleurs, le faible taux observé au niveau du MAEC se justifie par le fait que la pandémie de la covid-19 n'a pas permis d'exécuter les 90% des activités du MAEC qui sont tournées vers l'extérieur et d'autres qui sont exécutées mais par visioconférence.

Les principales réalisations concernant les sous-secteurs des petites et moyennes entreprises, de l'industrie et du commerce sont :

- la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME/PMI) dans les États membres de l'UEMOA ;
- la mise en relation de mille cinq cents (1500) jeunes porteurs présélectionnés avec les Centres d'incubation, Partenaires Pédagogiques du FNPEEJ, pour leur mise à niveau et la constitution de trois cent (300) groupes de projets collectifs et coopératifs de cinq (05) jeunes ;
- le transfert de compétences en faveur de 1500 jeunes porteurs d'idées de projets et assistance à la formalisation de leurs projets (plans d'affaires et plans marketing pertinents) ;
- la reconversion de 200 aspirants au métier du secteur pétrolier et de montage de pipeline (soudeurs, électriciens, maçons, tôliers spécialisés en pipeline) ;

- la sensibilisation de 150 artisans et opérateurs économiques des départements du Zou, du Mono et du Borgou sur l'importance de la protection des dessins et modèles industriels et des marques ;
- l'appui à l'acquisition de Code Barre au profit de 110 PME ;
- l'accompagnement de quatre (04) entreprises à l'obtention de l'agrément de la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC/UEMOA) et de cinq (05) entreprises à l'obtention de l'agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE/CEDEAO) ;
- l'accompagnement à l'accès aux marchés à travers la délivrance de mille sept cent trois (1 703) Certificats d'Origine des produits manufacturés (TPC : 1091 et SLE : 612) ;
- l'accompagnement technique de six (06) promoteurs dans le cadre de l'installation de leurs unités industrielles sur soixante-sept (67) demandes introduites ;
- la formation de 40 Chefs d'entreprises sur le e-commerce ;
- l'organisation de 03 sessions de formation en faveur de 120 acteurs de réseaux sur le Partenariat Stratégique et les Négociations de Contrats d'Affaires Internationaux ;
- la réalisation des actions de l'Approche Communale de l'Intégration du Commerce dans les Communes pilotes du Projet NEXUS au Bénin ;
- la structuration des filières des produits locaux (soja, karité, cajou) à travers la création d'un cadre normatif de commercialisation des produits ;
- la création de 4 357 emplois décents (dont 745 femmes, 1 834 jeunes et 1 778 personnes en situation de handicap, précédemment sous-employés) avec l'appui des Nations Unies ;
- le financement adapté de 2 607 sous-employés appuyés par les Nations Unies (dont 860 femmes, 12 jeunes et 1735 personnes vivant avec handicap) contre un objectif de 2500 ;
- le co-financement de 09 investissements productifs structurants à impact local avec le secteur privé contre un objectif de 7. Au nombre

des actions phares du sous-secteur du tourisme, on peut citer entre autres :

- du Musée International de la Mémoire et de l'Esclavage (MIME);
- le balisage de trois (03) Km de chenaux principaux à Ganvié et la finalisation de diverses études techniques, architecturales, environnementales, sociale et géotechniques des infrastructures à construire dans le cadre du projet « Réinvention de la Cité Lacustre de Ganvié »;
- le démarrage de la Phase I des travaux de réhabilitation du Fort portugais, la réhabilitation complète de la maison de Brésil et l'achèvement des études techniques et architecturales des infrastructures du musée international de la mémoire et de l'esclavage (MIME) dans le cadre du projet « reconstruction à l'identique de la Cité historique de Ouidah » ;
- la poursuite de la contractualisation avec le CLUB MED pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre du développement du « village de vacances » d'Avlékété ;
- la poursuite des travaux d'enquêtes foncières et immobilières à Avlékété et à Djègbadji dans le cadre de la réalisation d'infrastructures touristiques et les évaluations foncières et immobilières de l'emprise du projet «Aménagement d'une station balnéaire à Avlékété » ;
- la réalisation des travaux de construction et d'équipement de sept (07) bungalow et de cinq (05) Camps mobiles dans le parc Pendjari ;
- le recensement de 608 hippopotames dans la rivière Pendjari en 2020 contre 599 en 2019 ;
- l'aménagement de 87 km de pistes à l'intérieur du Parc Pendjari ;
- le renforcement de la brigade spéciale de protection et de la sécurisation du Complexe Pendjari d'une cinquante (50) de RANGERS

dont les actions ont permis de réduire considérablement les braconnages des animaux dans le parc;

- l'élaboration d'un plan d'urgence pour la réhabilitation des bâtiments des anciens Palais en très mauvais état et des contenus muséographiques détaillés dans le cadre de la construction d'un musée de l'Épopée des rois et d'une arène du vodun non masqué à Abomey;
- la réalisation des études techniques, architecturales et d'impact environnementales et sociales des infrastructures dans le cadre de la construction d'un musée de l'Esclavage et de ses résistances Toussaint LOUVERTURE à Allada ;
- la réalisation de diverses études techniques, et architecturales, scénographiques du Bateau de départ et le démarrage de la construction de la base-vie de l'entreprise générale dans le cadre de la construction d'une Marina près de la Porte du non-retour à Djègbadji-Ouidah ;
- la réalisation des études techniques et architecturales des musées Vodun/Orisha, Honmey (Phase APD) et Adandé et celles d'impact environnemental et social et l'élaboration des contenus muséographiques du musée Vodun/Orisha dans le cadre de la construction du musée international Vodun/Orisha à Porto Novo et réhabilitation des musées Adandé et Honmé ;
- la restitution de vingt-huit (28) objets issus de collections européennes privées qui sont exposés dans le tout nouveau Petit Musée de la Récade à Lobo-zounkpa ;
- la sélection de cinq (05) couvents pilotes que sont : Hêviosso à Adjara, Djenna (Zomadonou & Segbo-Lissa) à Abomey, Sakpata à Ouidah (Zoungbodji), Akaba Idena (Orisha Ilou) à Kétou et Mami Wata à Grand-Popo, la conception de leur plan architecturale et scénographique et la rédaction du contenu (articles scientifiques) et du programme

muséographique des couvents dans le cadre de projet « Aménagement de la route des couvents » ;

- la réalisation des travaux de réhabilitation de la stèle de Kaba ;
- la création et l'installation d'une agence dénommée Galerie Nationale pour promouvoir les arts plastiques sous toutes leurs formes ;
- la poursuite des travaux d'aménagement de la voie d'accès à la mare Zèkpon et ceux de construction de la maison des arts et de la culture de Kétou) dans le cadre du projet « Aménagement des sites touristiques et de leurs voies d'accès ».

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

159. Les facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques sont constitués, entre autres, des réformes mises en œuvre que sont : réformes sont :

- la loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin ;
- la loi n° 2020-02 du 20 mars 2020 portant code des investissements en République du Bénin ;
- la loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin ;
- la loi n°2020-24 du 28 juillet 2020 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-Bénin) ;
- Le Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle de deux mille (2000) jeunes diplômés dans les entreprises par an.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

- la prise en compte des recommandations de certains partenaires techniques et financiers (ICOMOS/UNESCO, AFD) dans la nouvelle

configuration du musée d'Abomey, notamment la redistribution des fonctionnalités du musée dans les palais de Béhanzin, de Glèlè et de Guézo ;

- le transfert en début d'année 2020 de la totalité de la subvention de l'APN et de la mobilisation des ressources additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du contrat de délégation dans le cadre de gestion des Parcs de la Pendjari et du W ;
- l'accompagnement technique de l'AFD à travers la mise à disposition de trois (3) maîtres d'œuvre par Expertise-France dans le cadre de la construction du Musée de l'Épopée des Amazones et des rois de Dahomey et la réhabilitation du site palatial environnant ;
- la constitution des ressources de la « Bank Of Chine (BOC)» pour la réalisation du projet MARINA-Ouidah (Musée International de la Mémoire et de l'Esclavage)
- la mise en place et la fonctionnalité du système national intégré d'information sur l'emploi et la formation par le SNU ;

3.2.1.3 ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures

160. S'agissant des interventions relatives à l'ODD 9, elles ont enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 66,00%.

De façon spécifique, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de l'ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 69,50% (MIT), 99,88% (MESRS) et à 46,18% (MND),

161. Les principales réalisations concernant la recherche scientifique sont:

- la formation de 25 innovateurs sur les fondamentaux de créateur d'entreprise et sur le montage des dossiers d'obtention de brevet et de protection de marque ;
- le renforcement des capacités du

- personnel du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT) et l'Agence Béninoise de la Valorisation des Recherches et de l'Innovation Technologique (ABÉVRIT);

le numérique et de la digitalisation sont :

- la mise en place des points Numériques Communautaires HD à Toucountouna, Tanguiéta et Sèmè-Kpodji ;
- la mise en place du portail national des services publics avec 375 services consultables et 75 services effectivement dématérialisés ;
- la mise en œuvre du réseau e-Gouv avec interconnexion de 187 sites administratifs départementaux ;
- la mise en œuvre du réseau e-Gouv avec interconnexion au sein de l'administration publique et des agences ;
- l'installation et la mise en service des interconnexions pour la mise en place d'un réseau national informatique au profit de l'administration béninoise ;
- la réalisation de l'interconnexion des universités et centres de recherches dont 4 sont déjà réceptionnés (ENEAM, ENS Porto-Novo, FSS, IMSP Dangbo) ;
- l'installation d'une salle de classe numérique connectée à internet et autonome en énergie électrique à l'Ecole Nationale d'Administration de Magistrature (ENAM/UAC) et à l'Institut Universitaire Technologique (IUT/Parakou) ;
- la fourniture pour un an de l'internet haut débit aux établissements d'enseignement ayant des salles de classe numérique (ENAM, IUT Parakou) ;
- la mise en place de la plateforme de e-learning pour les universités ;
- la réalisation de projets pilote de l'usage des drones pour l'aménagement urbain dans la ville de Dassa, l'amélioration de la gestion des déchets à Abomey-Calavi et la gestion des périmètres rizières de Dévé ;

les infrastructures de transport, on note :

- la réalisation des travaux de franchissement du bas fond de WOMEY dans la commune d'Abomey-Calavi qui a permis la mobilité entre Womey et Cocotomey;
- la construction de 24 ouvrages spécifiques sur le réseau de pistes rurales dans tous les départements pour la mobilité et le transport des produits agricoles ;
- la construction d'un pont sur le fleuve AFFON au pk37 sur l'axe DJOUGOU PEHUNCO ;
- l'entretien du réseau routier dans les départements (759,195 Km de routes revêtues ou non ont été entretenus par les Directions Départementales);
- l'exécution du programme d'urgence de réfection de routes et pistes dans le cadre des campagnes de commercialisation des produits agricoles (13078,295km de routes et pistes ont été traitées) ;
- l'aménagement et le bitumage de la ROUTE DJREGBE-DJA-OWODE (10 km) ;
- l'aménagement et le bitumage de la route des pêches -Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adounko (12,547 km) ;
- la réhabilitation de la route Come-Lokossa-Dogbo (63,40 km) et la bretelle Zounhe-Athieme-frontière Togo ;
- l'aménagement et le bitumage de la traversée urbaine de PARAKOU et du contournement (16,8 km) ;

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

Les réformes menées dans le secteur de l'industrie et du commerce au titre de l'année 2020 concernant :

- la loi n°2020-02 du 20 mars 2020 portant code des investissements plus attrayant et dont le champ d'application a été élargi à d'autres secteurs prioritaires ;
- le décret n°2020-062 du 05 février 2020 portant création de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé ;

Dans le secteur du numérique, les résultats obtenus ont été favorisés par les réformes ci-après :

- le renforcement du cadre institutionnel de trois (03) agences : à savoir l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI), l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et l'Agence pour le Développement du Numérique (ADN) ;
- la création de la Société Béninoise des Infrastructures Numériques ;
- la création de l'Agence Nationale de Sécurité Numérique ;
- la création de l'Organe de Contrôle des Prestataires des Services de Confiance,

Au niveau du ministère des Infrastructures et des transports les réformes concernent :

- les projets en portage par les entreprises qui se substituent à l'Etat et financent directement l'exécution des travaux ;
- le décret 2020-274 du 13 mai 2020 modifiant les statuts de la SIRB (Société des Infrastructures Routière du Bénin).

Au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le fonctionnement du Conseil National de l'Éducation constitue l'un des facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans le sous-secteur.

3.2.1.4 ODD 11 : Villes et communautés durables

S'agissant des interventions relatives à l'ODD 11 elles ont enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 214,07% représentant exclusivement celles du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Ce dépassement s'explique entre autres, par la prise en compte de nouvelles orientations survenues en cours d'exercice relatives à la construction des infrastructures socio-économiques et l'assainissement du cadre de vie.

Les principales réalisations concernent :

- l'assainissement et le pavage dans la ville d'Abomey ;

- l'extension de réseau électrique et éclairage public dans la commune de Djidja dans le cadre de la mise en œuvre du projet ARCHA ;
- l'achèvement de 195km de voiries urbaines (Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji, Porto-Novo, Parakou, Lokossa, Abomey, Bohicon, Natitingou) dans le cadre de la mise en œuvre de la phase A du projet asphaltage ;
- la densification des réseaux géodésiques et de nivellement d'environ 125 points sur tout le territoire national (bornes géodésiques, repère de nivellement) ;
- la réalisation des travaux de réfection de 13,5 km de voies de desserte et construction de 54 latrines dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à la commune des Aguégus ;
- l'achèvement des travaux de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Ouidah et de Dassa-Zoumè ;
- l'exécution des travaux de viabilisation secondaires et tertiaires des ilots 3, 4, 7 et 8 dans le cadre de la construction en cours de 20000 logements à Ouèdo ;
- l'achèvement des travaux de construction du parc d'attraction de Dowa à Porto-Novo.

➤ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

Le MCVDD a engagé des réformes relatives au PAG 2016-2021 concernant 3 domaines d'interventions : (i) viabilisation des régions économiques et des zones de forte concentration humaine ; (ii) amélioration de la gestion foncière et de l'habitat ; (iii) aménagement du territoire et promotion du développement durable.

La disponibilité des certificats de conformité environnementale (CCE) et des permis de construire (PC) pour tous projets du PAG.

3.2.2 Niveau d'évolution des indicateurs du pilier « Prospérité »

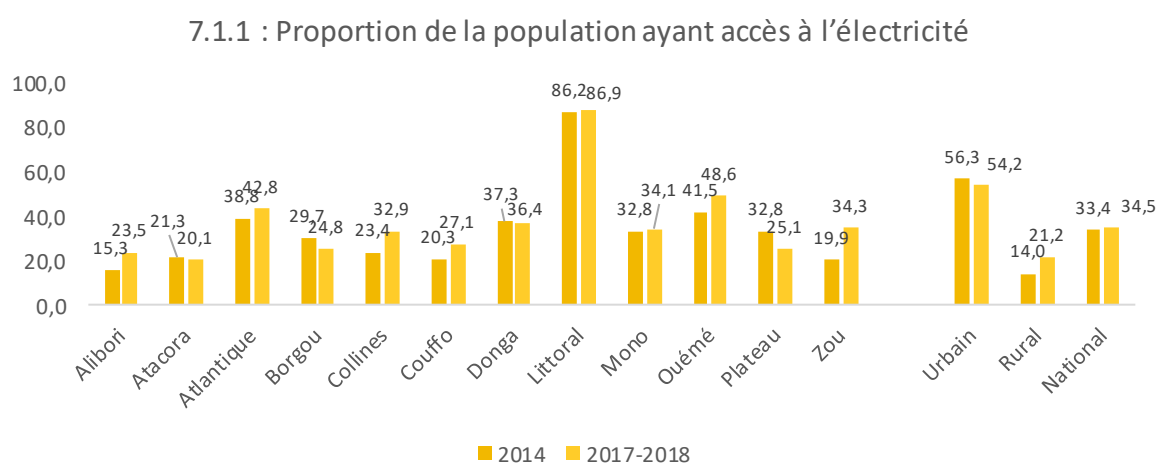
➤ ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

162. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 7.1 (D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable) sont appréhendés à travers les indicateurs 7.1.1 (Proportion de la population ayant accès à l'électricité), 7.1.2 (Taux d'électrification) et 7.1.3 (Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson).

163. Selon les données de l'INSAE, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de 33,4% en 2014 à 34,5% en 2017-2018. Elle est également en progression en milieu rural où elle est passée de 14% à 21,2%. Cependant, malgré la baisse remarquée en milieu urbain, la proportion de la population ayant accès à l'électricité y est plus élevée, soient 56,3% en 2014 et 54,2% en 2017-2018.

164. Sur les douze (12) départements, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est en baisse dans quatre (04) départements à savoir : l'Atacora (21,3% à 20,1%), le Borgou (29,7% à 24,8%), la Donga (37,3% à 36,4%), et le Plateau (32,8% à 25,1%).

Graphique 19 : indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

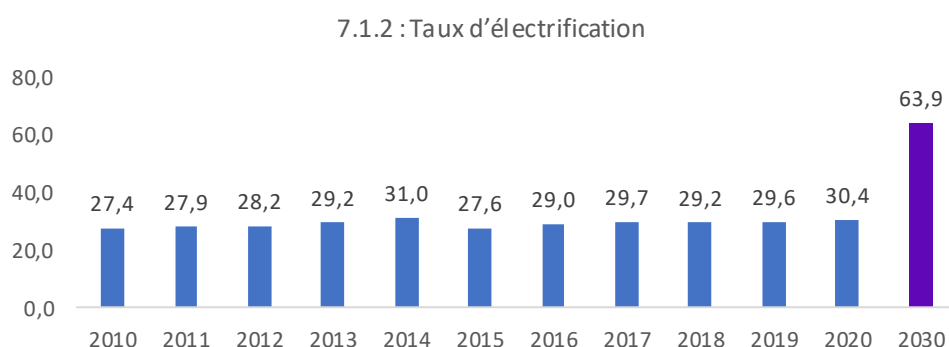


Source : MICS, EDS, INSAE

165. Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

166. En ce qui concerne le taux d'électrification, il a chuté de 27,6% en 2015 à 30,4% en 2019.

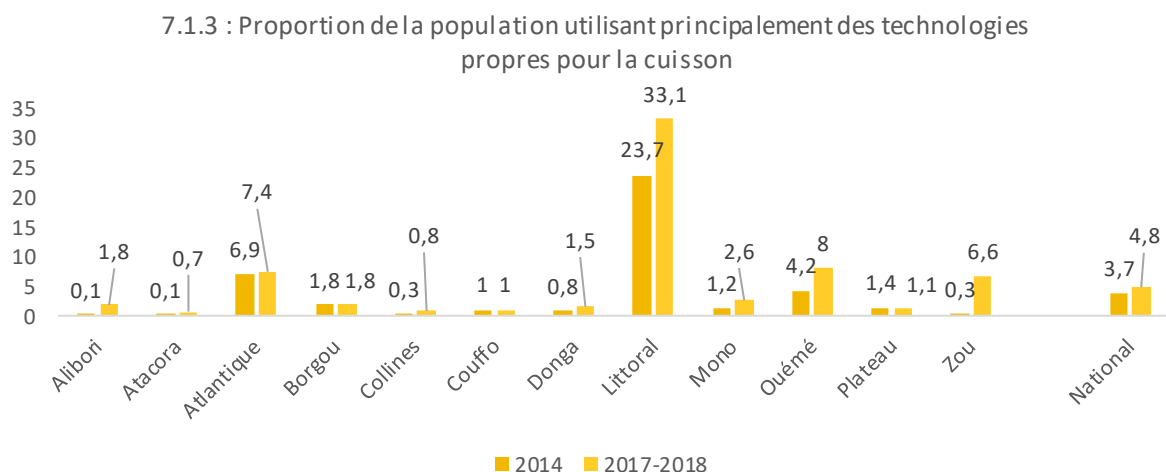
Graphique20 : indicateur 7.1.2 : Taux d'électrification



Source : DPP/ME

167. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est passée de 3,69% à 4,81% de 2014 à 2017-2018. Dans tous les départements, en 2014 comme en 2018, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est inférieure à 10%, excepté le département du Littoral pour lequel la proportion est passée de 23,7% à 33,1%.

Graphique 21 : indicateur 7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson



Source : MICS, EDSB-V, INSAE

➤ ODD 8 : Travail décent et croissance économique

168. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 8.2 (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre) sont examinés à travers l'indicateur 8.2.2 (Ressources propres de la commune par habitant),

169. Les ressources propres des communes par habitant permettent de mesurer la contribution de chaque habitant à l'effort de mobilisation des ressources propres de la commune. La situation était évaluée à 2954,6 FCFA en 2017, 3106 FCFA en 2018 et 3510 FCFA en 2019. Elle s'élève à 2615 FCFA prenant en compte une population estimée à 12 120 000 habitants (INSD, projection 2020).

Graphique 22 : indicateur 8.2.2 Ressources propres de la commune par habitant



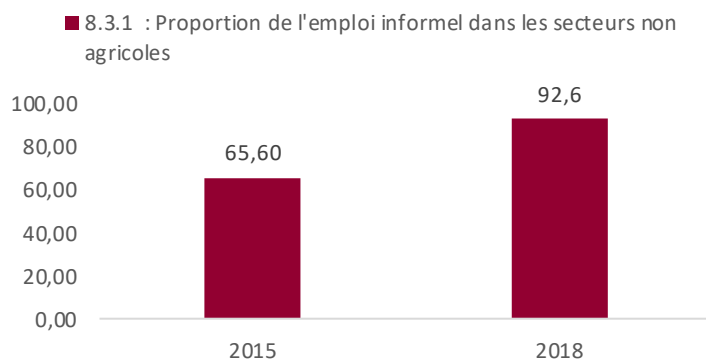
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MDGL

La tendance observée en 2020 au niveau de la contribution par habitant pour les ressources propres des communes est baissière. Elle s'explique par la faible capacité de mobilisation des ressources propres au niveau des communes et la forte croissance démographique observée.

170. En ce qui concerne la cible 8.3 (Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers), sa mise en œuvre est appréhendée à travers l'indicateur 8.3.1 (Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles).

171. Le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total dans les secteurs non agricoles a connu une augmentation de 27 points entre 2015 et 2018 en passant de 65,6% à 92,6%.

Graphique 23 : indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles



Source : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INSAE

172. Par ailleurs, le taux de chômage s'est établi à 2,3% sur la période 2015-2018 au moment où le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total est passé de 4,3% en 2015 à 9% en 2018.

173. En ce qui concerne le secteur du tourisme, d'importants projets innovants et structurants sont en train d'être mis en œuvre pour améliorer et renforcer l'offre, le service et l'attrait touristique. En effet, le taux de croissance du nombre d'arrivées de touristes est de 0,93% en 2019 et de -34,69% en 2020. La chute enregistrée en 2020 est due au fait que toute la chaîne hôtelière et touristique a connu une forte récession en raison de la pandémie de coronavirus. L'absence de la clientèle, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, la suspension des vols et l'instauration et la délimitation partielle du cordon sanitaire freinant la libre circulation des personnes à l'intérieur ont entraîné la baisse drastique en 2020 de 35,82 points du nombre d'arrivées touristiques et de 48,41 points des recettes touristiques (taux de croissance des recettes touristiques : 13,00% en 2019 et -35,41% en 2020). Les impacts socio-économiques de cette pandémie sont entre autres : la baisse de productivité dans le secteur du tourisme et connexe, la perte de capacité productive et d'emplois, les contraintes liées aux débouchés, l'accès limité au marché et la réduction des capacités d'investissements.

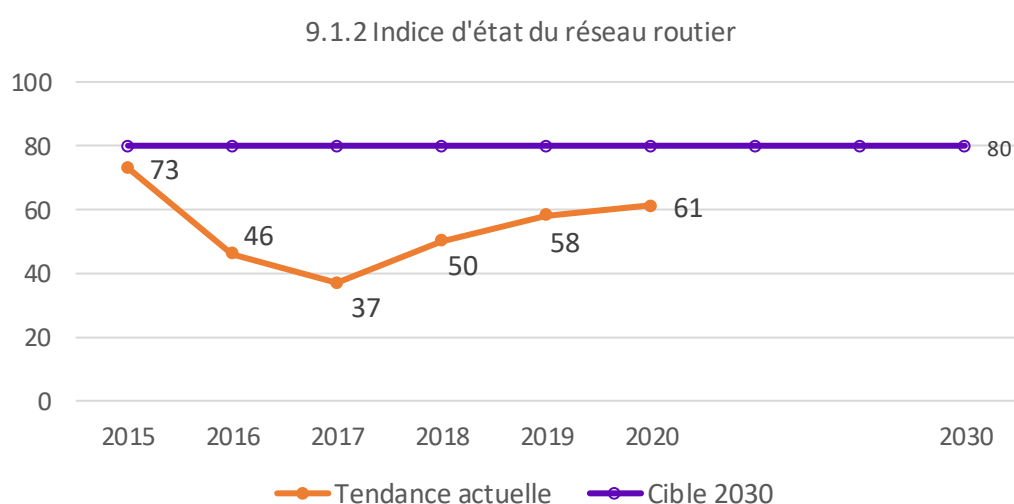
➤ ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

174. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 9.1 (Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris

une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable) sont appréhendés à travers les indicateurs 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier), 9.1.4 (Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin), 9.1.5 (Trafic fret aérien), 9.1.6 (Transport marchandises au port), 9.1.8 (Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières), 9.1.9 (Temps moyen de séjour des navires au port), 9.1.10 (Taux d'accès à la TNT des foyers béninois), 9.1.11 (Taux de pénétration de la RNT), 9.1.13 (Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe), 9.1.14 (Taux de couverture du territoire en internet très haut débit), 9.1.15 (Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens).

175. L'indice d'état du réseau routier est égal au pourcentage du linéaire du réseau routier classé ou non en bon et passable état par rapport au linéaire total du réseau routier

Graphique 24 : indicateur 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier)



Source : DPP/MIT

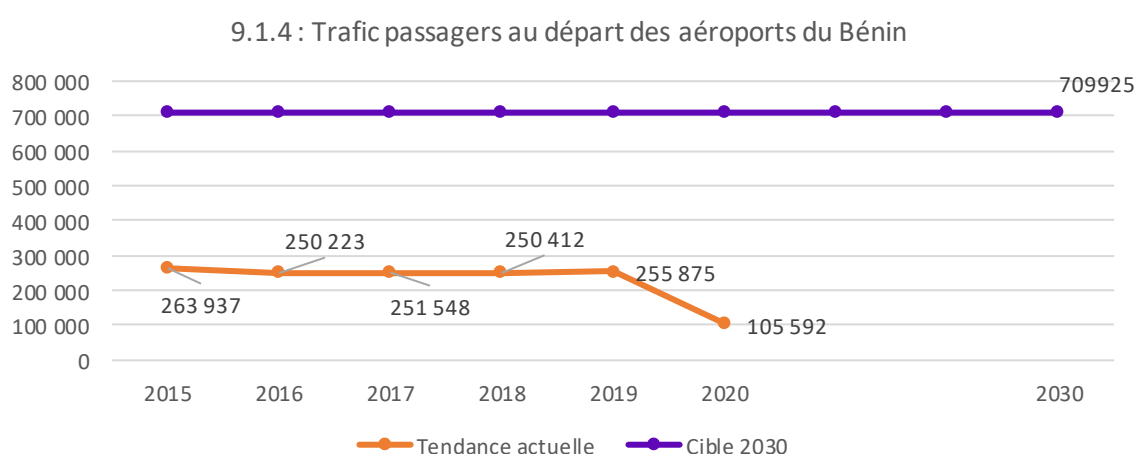
176. Depuis 2017, l'indice d'état du réseau routier est en progression régulière passant de 37% en 2017 à 61% en 2020. Cette performance qui est le fruit de nombreux travaux de réfection des routes classées et pistes rurales

et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année rassure quant à l'atteinte de la cible en 2030.

177. En effet, le réseau d'infrastructures de transport routier a connu au cours de ces cinq (5) dernières années un rythme de développement et de modernisation accéléré grâce à plusieurs projets qui sont mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement. En 2020, le conseil des ministres en sa séance du mercredi 06 novembre 2019, a autorisé spécialement la réfection et l'entretien pendant douze (12) mois de 10 417 km de pistes rurales et 2 821 km de routes classées. Entre 2016 et 2020, le linéaire de routes bitumées soit dans le cadre d'une modernisation ou d'une reconstruction est évalué à 999 km.

178. Le trafic passager au départ des aéroports du Bénin fournit le nombre de passagers au départ des aéroports du Bénin sur les vols commerciaux et divers.

Graphique 25 : indicateur 9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin

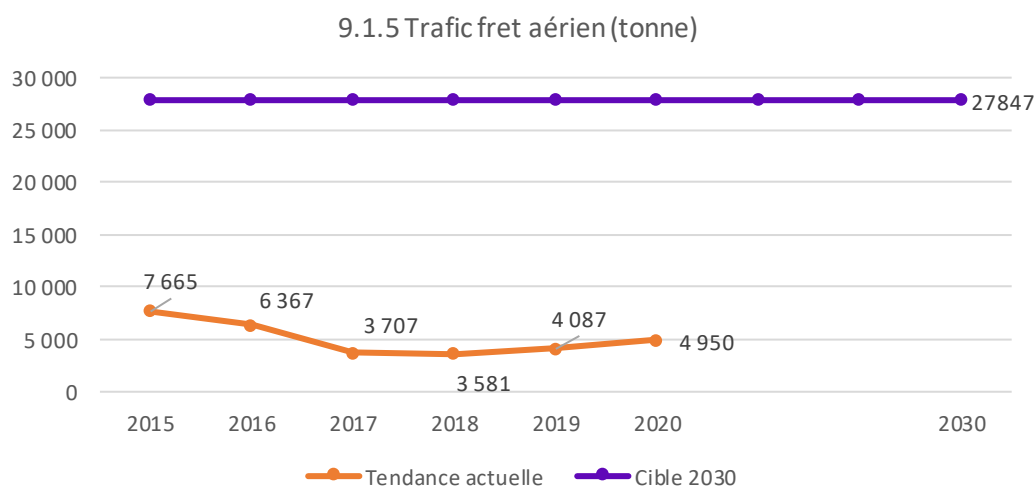


Source : DPP/MIT

Sur la période de 2015 à 2019, le niveau de l'indicateur 9.1.4 a presque stagné sur 254 399 avec une marge de 1,7%. Il a ensuite chuté pour atteindre son bas niveau de 105 592 passagers en 2020 ; soit un taux de diminution de 59%. Cette chute de 59% s'explique par la psychose de la pandémie de la COVID.

179. Le trafic fret aérien est équivalent à la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

Graphique 26 : indicateur 9.1.5 Trafic fret aérien

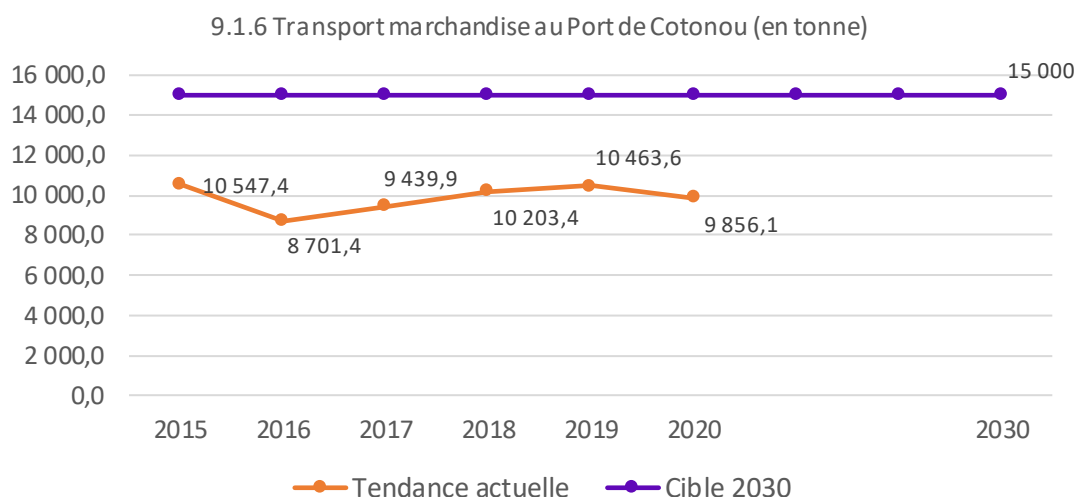


Source : DPP/MIT

180. En 2015, la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est de 7.665 tonnes. Cette quantité a fortement baissé entre 2015 et 2018 où elle s'est établie à 3.581 tonnes. Elle a connu une légère progression de 2018 à 2020 pour atteindre 4.950 tonnes. Ce progrès observé entre 2018 et 2020 s'explique par le transport massif de médicament et de matériel de lutte contre la COVID-19. C'est donc une performance fallacieuse.

181. L'indicateur 9.1.6 donne la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou.

Graphique 27 : indicateur 9.1.6 Transport marchandises au port (millier de tonne)



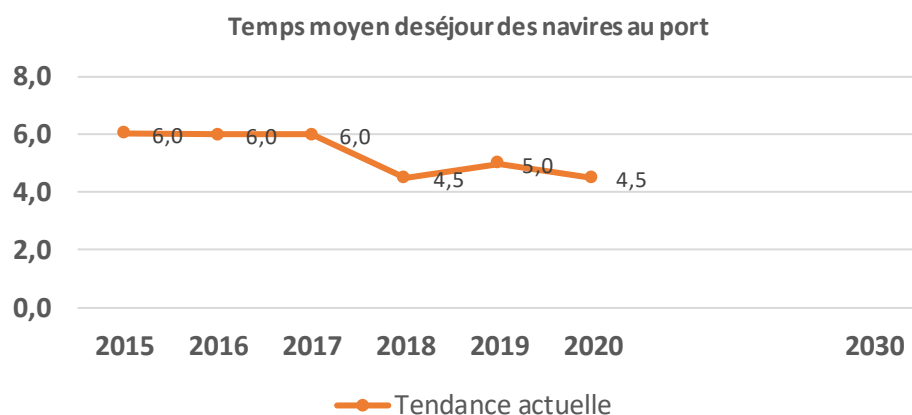
Source : DPP/MIT

182. Après sa chute de 10.547.400 à 8.701.400 tonnes entre 2015 et 2016, la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou a connu une progression constante passant de 8.701.400 tonnes en 2016 à 10.463.600 tonnes en 2019. Elle a ensuite chuté à 9.856.100 en 2020. Cette baisse de performance en 2020 est un effet de la pandémie de la COVID.

183. Le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières donne le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières. Il est à noter que c'est seulement à partir de 2021 que le CNSR a pris les dispositions pour calculer le taux d'accidentologie par facteur.

184. Le temps moyen de séjour des navires au port est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port. Sur la période 2015-2017, le temps moyen de séjour des navires au port s'est établi à 6 jours. Il a chuté de 6 jours en 2017 pour atteindre 4,5 jour en 2020. Cette performance s'explique par les diverses réformes mises en œuvre par l'administration portuaire depuis quelques années avec le soutien du Gouvernement.

Graphique 28 : Indicateur 9.1.9 : Temps moyen de séjour des navires au Port



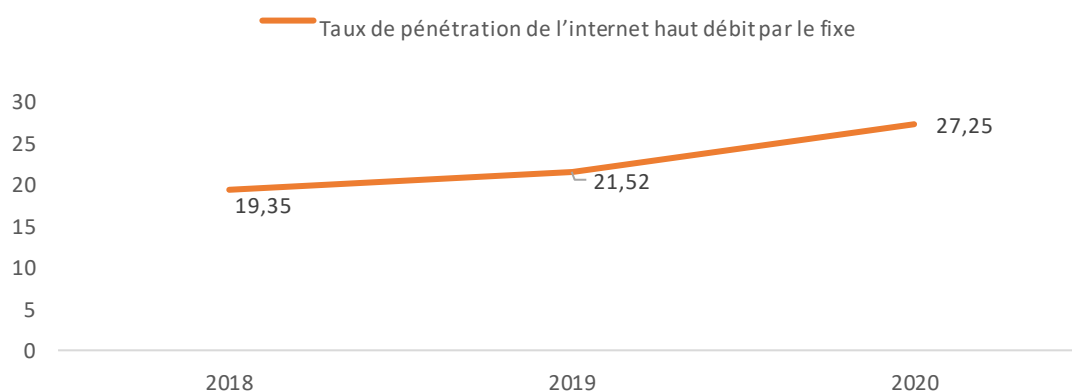
Source : DPP/MIT

Le taux d'accès à la TNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la TNT pour la période concernée. Ce taux n'est pas encore disponible car la phase de réception de la TNT dans les foyers est en cours de mise en œuvre. Il faut noter la réalisation à 100% de l'infrastructure technique de la TNT (29 sites TNT bien équipés) couvrant 95% de la population; la mise en place du cadre réglementaire de la TNT; l'approbation en Conseil des Ministres des modalités de lancement de la TNT et la fixation des modalités de mise sur le marché des décodeurs et accessoires de réception de la TNT au Bénin.

185. Le taux de pénétration de la RNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la RNT pour la période concernée. La valeur de cet indicateur est nulle à la date d'aujourd'hui.

186. Le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe est égal au pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I.9.1.13.b).

Graphique 29 : indicateur 9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe

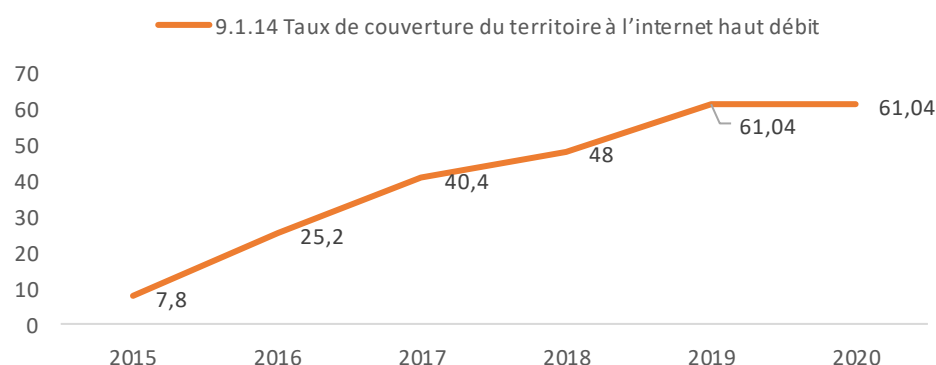


Source : DPP/MND

187. le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe a connu une évolution régulière de 2018 à 2020. En effet, ce taux est passé de 19,35% en 2018 à 27,25% en 2020. Le calcul de ce taux prend en compte le niveau de pénétration de l'internet haut débit par le mobile, car les opérateurs mobiles obtiennent la fourniture à l'internet haut débit à travers l'internet fixe large bande.

188. Le taux de couverture du territoire en internet très haut débit est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé. Le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé a connu une progression passant de 7,8% en 2015 à 61,04% en 2019 et 2020.

Graphique 30 : indicateur 9.1.14 Taux de couverture du territoire à l'internet haut débit

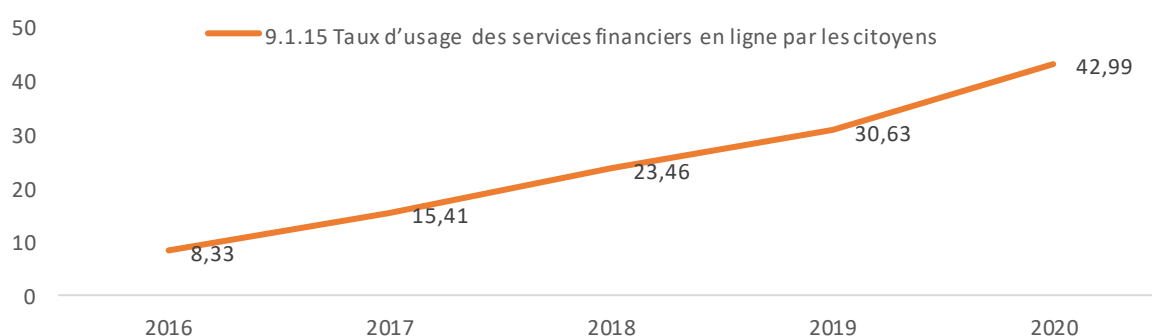


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MND

Depuis 2015, ce taux a progressé de façon régulière passant de 7,8 à 40,4% en 2017, puis à 48% en 2018 avant de s'établir à 61,04% en 2019 et 2020. Cette progression du niveau de couverture du territoire en internet haut débit s'explique par la mise en œuvre du Projet de Développement des Infrastructures de Télécommunication et des Technologies et de la communication (PDI2T) qui a permis de déployer la fibre optique dans 67 communes avec 47 points de présence de la fibre optique correspondant à l'accès de l'internet haut débit à 47 communes.

189. Le taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens est calculé en faisant le rapport entre le nombre de comptes des services financiers mobiles (SFM) actifs au Bénin et la population béninoise. Ce taux d'usage représente la pénétration des services financiers mobiles actifs au Bénin.

Graphique 34 : indicateur 9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MND

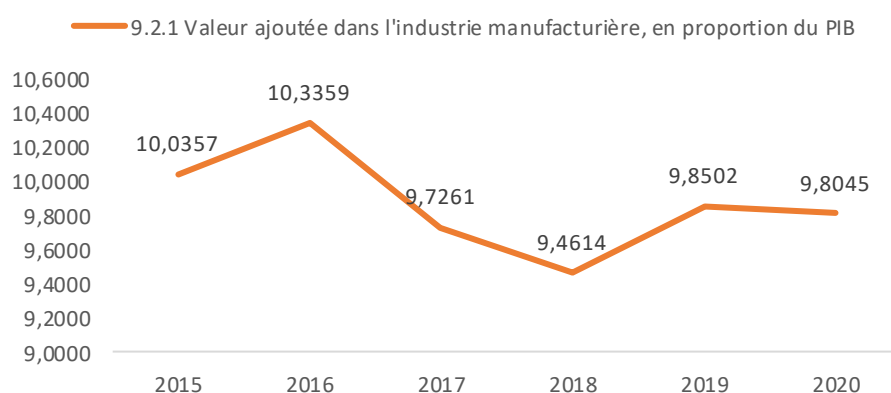
190. Depuis 2016, le niveau d'usage des services financiers en ligne par les citoyens connaît une évolution remarquable. En effet, de 8,33% en 2016 ce taux s'est établi à 23,46% en 2018 puis à 42,99% en 2020. Cette progression est le résultat des réformes mises en œuvre par le Gouvernement dans le

secteur de la téléphonie mobile qui ont induit l'accélération de la pénétration des services financiers mobile. Ces services financiers mobiles sont relatifs aux services mobiles money (MTN et Moov).

191. S'agissant de la mise en œuvre de la cible 9.2 (Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers l'examen des indicateurs 9.2.1 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB), 9.2.2 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant) et 9.2.3 (Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total).

192. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est équivalente à la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB.

Graphique 31 : indicateur 9.2.1 (Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB



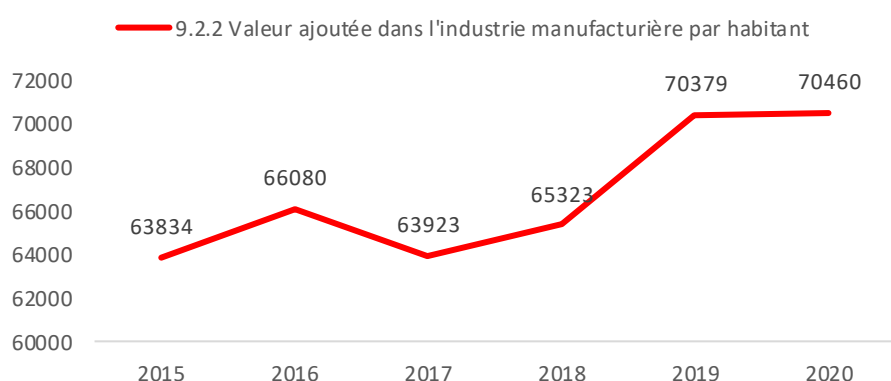
Source : INSAE

193. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB a suivi une tendance à la baisse entre 2015 et 2018. Elle a diminué de 10% à 9,5%.

Par contre de 2018 à 2020, elle a évolué en dents de scie en prenant respectivement les valeurs 9,5%, 9,9% et 9,8%.

194. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est la part de la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale.

Graphique32 : indicateur 9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant)



Source : INSAE, DPP/MIC

195. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant a connu une baisse sur la période 2015-2016 passant respectivement de 63834 FCFA à 66080 FCFA. Puis une croissance sur la période 2016 à 2020, passant de 66080 FCFA en 2016 à 70460 FCFA en 2020.

196. Le Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants (indicateur 9.5.2.) ne cesse de décroître. De 79 en 2017 nous sommes à 69 en 2020. Cette baisse de 10 points en quatre ans s'explique par la faible visibilité du sous-secteur de la Recherche Scientifique due à l'insuffisance de personnel qualifié dans les structures de recherche pour concevoir et mener à terme des projets de recherche innovants pour améliorer la productivité de l'économie. Le personnel de recherche vieillissant est progressivement admis à faire valoir leur droit à la retraite alors qu'il n'y a pratiquement pas de recrutement pour combler le vide créé. Pendant ce

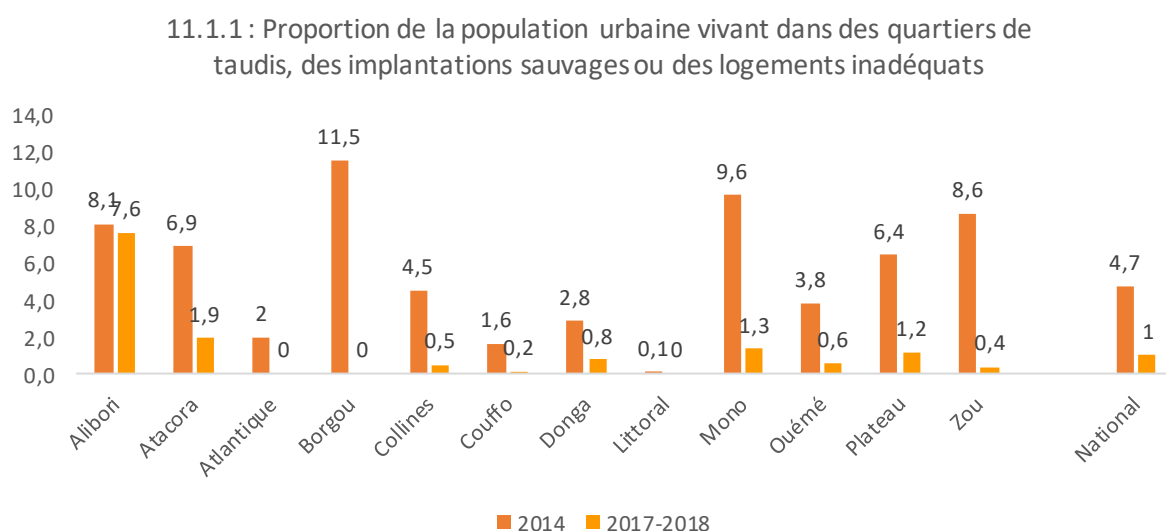
temps la population augmente et le rapport Effectif chercheur Equivalent Plein Temps/Effectif population est toujours décroissant.

➤ **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis) sont appréhendés à travers l'indicateur 11.1.1 (Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats).

La proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est le rapport exprimé en pourcentage du nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats au nombre total d'habitants des quartiers.

Graphique 33 : indicateur 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats



Source: MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

Le niveau de cet indicateur a baissé de 4,7% à 1% de 2014 à 2017-2018. Néanmoins, des différences existent entre les départements. En effet, la proportion a baissé jusqu'à s'annuler en 2018 dans les départements de l'Atlantique, du Borgou et du Littoral, alors qu'elle reste assez élevée dans l'Alibori.

4, Leçons apprises Contraintes, recommandations, et Perspectives du pilier « Prospérité »

4.1. Leçons apprises

Au terme de la gestion 2020, l'expérience de la gestion professionnalisée des parcs animaliers notamment la sécurisation des Parcs nationaux (W-Bénin et Parc de la Pendjari) en partenariat avec African Parks (APN) par le biais d'un partenariat avec le MCVDD, l'ANPT et le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) mérite d'être poursuivie.

3.3 Pilier « Planète »

197. Le pilier « Planète » regroupe les ODD 12 « mode de consommation et de production durable », ODD 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », ODD 14 « vie aquatique » et ODD 15 « vie terrestre ».

3.3.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2020

198. Au titre de la gestion 2020, vingt-deux milliards cent quatre-vingt-sept millions cent quarante mille (22 187 140 000) FCFA ont été programmés pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Planète ». A fin décembre 2020, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Planète » s'élève à 190,56% comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Planète »

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD12	MCVDD	10 323,50	12 368,34	119,81
	ME	79,80	79,80	100
Total ODD12		10 403,30	12 448,13	119,66
ODD13	MISP	702,36	234,83	33,43
	MDC	545,73	392,79	71,93
	MCVDD	5 545,52	23 464,83	423,13
Total ODD13		6 793,61	24 092,45	354,63
ODD14	MCVDD	55,00	55,00	100
Total ODD14		55,00	55,00	100,00

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD15	MCVDD	4 115,24	3 271,37	79,5
	MTCA	1 377,65046	135,12	9,8
	MAEP	820,00	2 166,56	264,15
Total ODD15		4 935,24	5 683,05	115,15
Total Pilier Planète		22 187,14	42 278,63	190,56

Source: DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2021

Ces dépassements de crédits s'expliquent entre autres par la prise en compte de nouvelles orientations survenues en cours d'exercice au niveau de certains projets (asphaltage, épi de Siafato, secteurs verts de l'agriculture et les avances de démarrage sur les activités pluriannuelles.

199. Pour ce qui concerne la situation des ODD composant ce pilier, elle se présente comme suit :

3.3.1.1 ODD 12 : Consommation et production responsable

200. Au titre de l'exercice budgétaire 2020, les interventions relatives à l'ODD 12 ont enregistré un taux d'exécution financière de 119,66%. Cette performance est imputable au MCVDD et ME qui ont en charge la mise en œuvre des dites actions. Les principales réalisations concernent :

- Organisation de la journée mondiale des zones humides avec la mise en terre de 4000 plants ;
- Formation des acteurs (douane, ONGs environnementales, ABeGIEF, mairies, police républicaine impliqués dans l'opération en préparation sur l'assèchement des grossistes de sachets non biodégradable ;
- Collecte et transport de 187 000 tonnes de déchets sur les Centres d'enfouissement technique de Ouèssè et de Takon ;
- Acquisition de 5 000 poubelles de 120L et de 660 bacs de 660L ;
- Acquisition et mise en service de 50 camions ampliroll, 30 camions bennes à ordures ménagères (BOM), 12 remorques et 212 caissons (153 de 15 m³ et 59 de 30 m³) ;

- Réhabilitation et construction de 63 points de regroupements dans le grand Nokoué ;
- Entretien progressif des rues du projet asphaltage : 1 300 000 m² ;
- Livraison de 200 poubelles et 200 latrines sur la zone littorale entre Cotonou et Grand-Popo.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

201. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement au niveau du cadre de vie, on peut retenir :

- Vote et promulgation de la loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables ;
- l'Installation des capteurs de données sur la qualité de l'air au niveau de certains carrefours de Cotonou ;
- adoption de la loi sur la gestion du Littoral ;
- Modernisation du système de gestion des déchets et opérationnalisation de la Société de Gestion des Déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN);
- l'Actualisation de la loi cadre sur l'environnement et de ses décrets d'applications (qualité de l'air, des eaux usées, pollution sonore, déchets solides ménagers).

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

202. Suite, à la mise en œuvre des actions du SNU en faveur de l'ODD 12 en 2020, on note les résultats suivants :

- Opérationnalisation du système intégré d'information climatique Système d'alerte précoce sur l'hydrologie ;
- 4 770 producteurs (dont 1 306 femmes, 3 482 jeunes et 02 personnes avec handicap) ont bénéficié et utilisé en 2020 des technologies agricoles adaptées au changement climatique, contre 3732 en 2019, portant le nombre total de producteurs bénéficiant ou utilisant les

technologies agricoles adaptées au changement climatique à 8945 en 2020.

3.3.1.2 ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

203. Pour le compte de l'année 2020, le taux d'exécution financière des interventions en faveur de l'ODD 13 est de **354,63%**. Cette performance est entièrement imputable au MCVDD, MISP et MDC. Les principales réalisations enregistrées se présentent comme suit :

- Mise en place des AaGRs avec l'installation de quatre (04) groupements pour la transformation du miel, la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de transformation de miel et à la formation de 340 personnes à la fabrication de savons et de gels hydro alcooliques ;
- Réalisation des travaux de dragage et de stabilisation du fleuve Mono et mise en place des plants de protection des berges ;
- Rechargement de la plage de Ouidah à AVLEKETE par dragage d'environ 2 000 000 mètres cube de sable ;
- Mise en dépôt de 850 000 mètres cube de sable de dragage à AVLEKETE pour constituer un stock de réserve ;
- Achèvement de la construction de 5 km de digue à AVLEKETE ;
- Mise en place des incubateurs sur les changements climatiques ;
- réalisation des aménagements hydro-agricoles dans les villages de Dakpa ((Bohicon), Agbodji ((Bopa) Kotan et Damè-Kpossou (Avrankou) ;
- Réalisation de retenue d'eau dans les villages de Damè et Aouiankanmè ((Savalou), Kadolassi et Kpakpalarè (Ouaké) ;
- Formation et accompagnement des ménages des villages ciblés à l'adoption des pratiques résilientes telles que les techniques d'irrigation goutte à goutte ou les semences améliorées à cycle court ;
-

- Vulgarisation du Plan national sécheresse et du plan d'action national sur la Gestion Durable des Terres (GDT) dans le département du Zou et des Collines;
- Viabilisation des sites d'accueil des sinistrés dans les communes à hauts risques d'inondation au Bénin ;
- Acquisition de barques motorisées au profit du Groupe d'Intervention Subaquatique de Sapeurs-pompiers de Malanville et de Dantokpa ;
- Acquisition de matériels d'immobilisation et de maintien des victimes, d'équipements hydrauliques, de matériels de protection, d'appareils respiratoires isolants au profit des Sapeurs-Pompiers ;
- sensibilisation et alerte à travers la presse écrite et audiovisuelle sur les comportements à tenir pour réduire les risques et catastrophes ;
- Appui en matériels et vivres aux réfugiés climatiques.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

204. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement pour la résilience face aux changements climatiques et les risques et catastrophes, on peut retenir :

- Adoption de la loi sur les changements climatiques ;
- Adoption de la politique nationale de gestion des changements climatiques ;
- Réaccréditation du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) aux Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- Elaboration de la Troisième communication nationale (TCN) du Bénin (à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- Elaboration du Plan d'actions opérationnel résilient de la bande côtière ;
- Evaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité aux changements climatiques et mesures d'adaptation dans les secteurs de l'aménagement urbain et des infrastructures, des transports, du

tourisme, des ressources en eau, de l'agriculture, de la santé et de l'énergie, du Littoral ;

- Tenue des séances de sensibilisation des conseillers communaux et des agents des Mairies sur la nécessité de préserver et d'aménager les zones naturelles ;

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

205. En 2020, grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers divers éléments de succès ont été enregistrés notamment :

- la résilience des populations face aux phénomènes hydro, météo et climatiques extrêmes
- la réduction du taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques qui était de 5% chez les femmes et 10% chez les jeunes en 2018, respectivement à 4% et 7% en 2020 ;
- le système d'alerte précoce sur la chenille légionnaire d'automne au niveau des céréales, installé en 2019 est désormais totalement fonctionnel.

➤ **Contraintes liées à la mise en œuvre des politiques publiques**

- Absence d'un système national informatisé (logiciel) pour la mise à jour des indicateurs liés aux changements climatiques.

3.3.1.3 ODD 14 : Vie aquatique

206. Les actions relatives à l'ODD 14 ont enregistré un taux d'exécution financière de 100% au cours de l'exercice budgétaire 2020. Les principales actions menées dans ce cadre sont exécutées par le MCVDD et concernent pour l'essentiel :

- la Célébration effective de la journée mondiale des Océans ;
- l'identification de deux Zones marines d'Importance Ecologique et Biologique (ZIEB): ZIEB 1 : Bouche du Roy-Togbin Daho situé dans le site Ramsar 1017 à l'Ouest de Cotonou ; ZIEB 2 : Donaten situé dans le site Ramsar 1018 à Cotonou Est ;
- la mise en œuvre des activités de création des Aires Marines Protégées (AMP) au Sud du Bénin pour gérer durablement les ressources vivantes des écosystèmes marins et côtiers du Bénin ;
- l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement marin (REEM) ;
- l'analyse des conditions actuelles du milieu marin ;
- l'identification des utilisateurs de l'espace marin béninois et leur catégorisation ;
- l'identification des conflits d'utilisation du milieu marin ;
- le renseignement de la matrice de compatibilité et l'incompatibilité entre les différents utilisateurs du milieu marin béninois.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

207. Les principales mesures prises par le Gouvernement au niveau du cadre de vie dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 14 restent le vote et la mise en œuvre de la loi sur la gestion du littoral et la mise en œuvre de la convention d'Abidjan.

➤ **Contraintes liées à la mise en œuvre des politiques publiques**

208. Essentiellement on peut noter :

- Absence de synergie d'actions des parties prenantes (MCVDD, Marine marchande, Forces Navales, ONG environnementales, Laboratoire d'océanographie etc) pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des océans ;
- Difficultés de mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre des actions de préservation durable des océans ;
- Difficultés de collecte de données marine et océanique.

3.3.1.4 ODD 15 : Vie terrestre

209. Au titre de l'année 2020, les interventions relatives à l'ODD 15 ont enregistré un taux d'exécution financière de **115,15%**. Elles sont menées par le MCVDD, le MTCA et le MAEP et sont relatives à la gestion durable des aires protégées à travers, le reboisement et l'entretien des plantations, puis la promotion de l'écotourisme. Les principales réalisations concernent :

- Installation de 22ha de plantation dans 11écoles de la Donga (Ecoles riveraines aux Forêts Classées Mont Kouffè et Wari-Maró);
- Installation de 600 ha de plantations communales (Allada, Bassila et Ouèssè);
- Aménagement des pistes écotouristiques d'Agbassa Carnoville- Ancien village d'Agbassa, village Wari-Maró- Mont Soubakpérou ;
- Construction de trois postes forestiers avec des aménagements périphériques et internes des ranchs fauniques (à Doumè, à Gbadagba et à Djalloukou) dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAGEFCOM2
- Réalisation de miradors sur le site des hippopotames dans le Parc Pendjari ;
- Réalisation de l'inventaire faunique et floristique dans le complexe Forêts classées Monts Kouffè et Wari-maró et dans les trois ranchs fauniques ;
- Elaboration des cartes avec notice explicative des formations végétales des forêts classées de Wari-Maró, des Monts Kouffé et des ranchs fauniques de Doumè, Gbadagba et Djalloukou ;
- Réalisation de l'étude sur la séquestration du carbone du complexe forestier Monts Kouffé/Wari-Maró ;
- Réalisation des travaux de reboisement pluriannuel et entretiens et regarnissage des anciennes plantations dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de reboisement intensif du territoire national ;

- La production en pépinières de 4,5 millions de plants (bois énergie et bois d'œuvre) ;
- La réalisation effective de 2 745 ha de plantations de bois d'énergie, au titre de la campagne 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Forêts classées du Bénin » (Acacia Teck, Gmelina, Khaya);
- Renforcement des OPA et comités de villages à mettre en œuvre les actions communautaires GDT/ACC ;
- 7 474 exploitants agricoles ont été renforcés en 2020 dans la gestion durable des terres et ressources naturelles, contre 1 227 en 2018 ;
- 5424 des exploitants appuyés par le SNU ont adopté les pratiques durables de gestion de la fertilisation des sols, contre en 1 221 en 2018, soit 73% des exploitants agricoles ;
- la baisse des superficies des terres dégradées par rapport à la superficie totale passant de 62% en 2018 à 60% en 2020, soit une réduction de 2% par rapport à l'année 2019 ;
- Le système intégré d'information climatique et le système d'alerte précoce multi risques renforcés sont désormais totalement fonctionnels en 2020.

Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

210. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement relatif à l'ODD 15, on peut retenir :

- la réforme sur la stratégie de reboisement ;
- mise en œuvre de la politique forestière ;
- l'adoption du Plan d'actions national sur la gestion durable des terres 2018-2027 ;
- L'accompagnement des PTFs du secteur vert (GIZ, KfW, BAD, FEM etc);
- La gestion déléguée du parc Pendjari à l'African Park Network (APN);
- La mise en œuvre des mesures d'urgence des interventions sécuritaires dans le complexe WAP (Parc W, Arly, Pendjari).

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

- Les appuis des partenaires techniques et financiers ont, entre autres, contribué à la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et ressources naturelles ;

3.3.2 Niveau des indicateurs des ODD du pilier

211. Dans ce chapitre, il est mis en exergue, les progrès enregistrés au niveau des indicateurs des ODD 12, 13, 14 et 15. Ces indicateurs sont adressés par les interventions des secteurs. Ainsi, les indicateurs des ODD 12, 14 et 15 adressés par les actions du MCVDD rencontrent beaucoup de difficultés dans la mesure des progrès enregistrés. Cela vient du fait que les indicateurs du secteur, dans leur formulation ne s'arriment pas forcément aux indicateurs ODD ; ce qui laisse les indicateurs sans valeurs alors que beaucoup d'efforts sont fournis au sein du secteur en termes de réalisations. La présente rubrique mettra l'accent sur les indicateurs des ODD disponibles et renseignés avant de faire un focus sur les autres indicateurs du pilier. **ODD 12 Etablir des modes de consommation et de production durables**

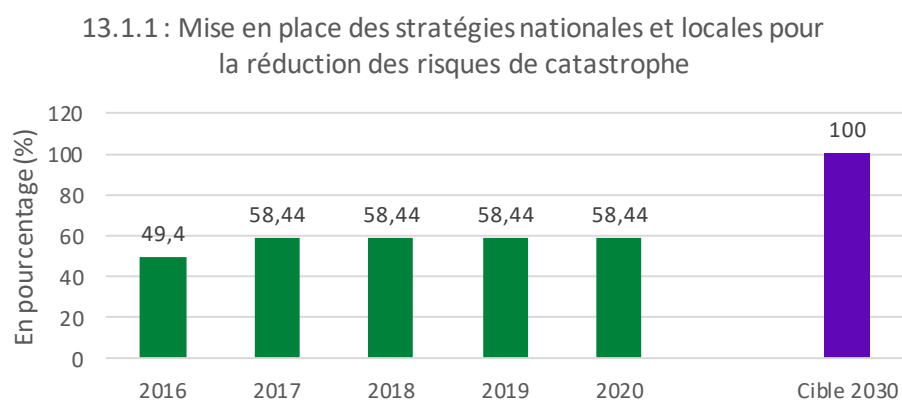
212. Les réformes engagées par le gouvernement dans le secteur de la gestion des déchets et de la salubrité ont connu un niveau de mise en œuvre satisfaisant malgré les difficultés rencontrées dans le sous-secteur de la pré-collecte. Les actions entreprises, les matériels acquis et le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle GEORED ont contribué à améliorer substantiellement la gestion des déchets. Le niveau de mise en œuvre de certains indicateurs tels que le taux de couverture du service de pré-collecte (50% en 2019 et 84% en 2020), le taux de collecte des déchets (24% en 2019 à 87% en 2020) a connu une hausse de 63 points de pourcentage. Tous ces efforts consentis dans le secteur de la modernisation du système gestion des déchets ont contribué à améliorer le taux de recyclage des déchets passant de 10% en 2019 à 12% en 2020.

➤ **ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

213. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 13.1 (Renforcer dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat) sont appréhendés à travers l'évolution des indicateurs 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe), 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes) et 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).

214. L'indicateur 13.1.1 se calcule en faisant le rapport du nombre de communes disposant d'un plan local de gestion des risques de catastrophe, par le nombre total de communes.

Graphique 34 : indicateur 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe),



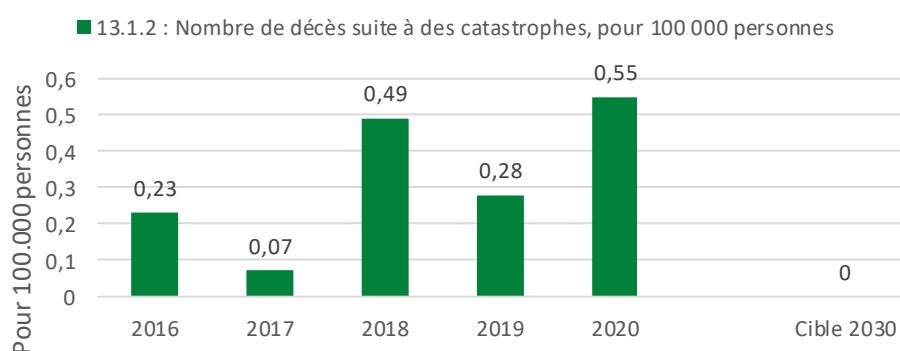
Source : DPP/ MISP.

215. Le niveau de cet indicateur s'est légèrement amélioré en passant de 49,4% en 2016 à 58,4% en 2018 et s'est stabilisé autour de cette valeur jusqu'en 2020. Cette stabilisation s'explique par l'insuffisance de ressources pour la mise en place et l'opérationnalisation des stratégies locales pour la réduction des risques et catastrophes.

216. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des

catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Graphique 35 : indicateur 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes)



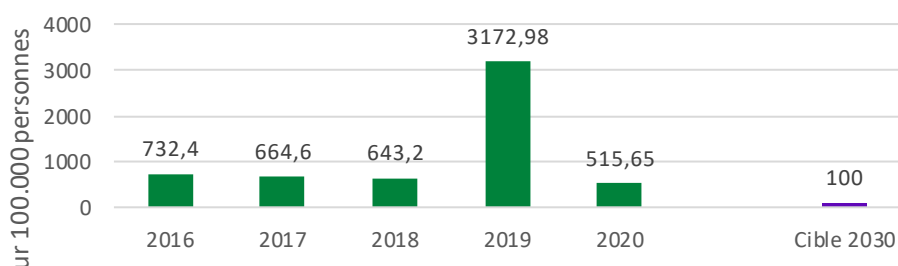
Source : DPP/MISP

217. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes a augmenté de 0,32 point entre 2016 et 2020 passant de 0,23 à 0,55 décès pour 100.000 personnes. Entre 2016 et 2018, le nombre est passé de 0,23 à 0,49, après avoir connu son plus faible niveau de 0,07 en 2017. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'occupation anarchique des zones à haut risque par les populations, le refus de certaines couches de la population de ne pas abandonner la terre de leurs ancêtres malgré que ces zones soient déclarées à haut risque et l'incivisme (utilisation des bidons ou des bois en lieu et place des pirogues ou barques pour traverser les lacs et cours d'eaux).

218. Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Graphique 36 : indicateur 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes)

13.1.4 : Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes



Source : DPP/MISP

219. Le nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100.000 personnes a évolué progressivement de 732,4 en 2016 à 664,5 en 2017 pour s'établir à 643,2 victimes pour 100.000 personnes en 2018. Ensuite, le niveau de l'indicateur s'est dégradé en 2019 en atteignant son pic sur la période, soit 3172,98 victimes pour 100.000 personnes avant de baisser pour s'établir à 515,65 victimes pour 100.000 personnes en 2020. Cette baisse s'explique par l'opérationnalisation du plan de contingence. Le pic observé en 2019 est lié au fait que le Bénin ait connu la deuxième plus grande inondation en dehors de celle de 2010 qui a engendré d'énormes dégâts et pertes économiques.

220. La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées correspond à la superficie totale occupée par des terres dégradées exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

221. Dans le cadre de la coopération pays UNSDCF (2019-2023) relative à la mise en œuvre de l'effet 1 « D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des Ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes », le SNU, dans le but d'accroître la résilience des communautés rurales et péri - urbaines, notamment les plus vulnérables ont appuyé des structures et institutions publiques (MISP, MCVDD, ME, MPD, MAEP etc) en matière de gestion durable des terres et ressources naturelles, d'informations climatique et d'alerte précoce face aux changements climatiques.

222. Ainsi, grâce aux appuis des Nations Unies, la superficie des terres dégradées par rapport à la superficie totale est en baisse de 62% en 2018 à 60% en 2020, soit une réduction de 2% par rapport à l'année 2019.

3.4 Pilier « Paix »

223. Le pilier « Paix » constitué uniquement de l'ODD 16 « justice, paix et institutions efficace » pour lequel le Bénin a retenu cinq cibles prioritaires.

3.4.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2019

224. Au titre de la gestion 2020, soixante-six milliards cinq cent cinquante-quatre millions huit cent vingt-trois mille trente-trois (66 554 823 033) FCFA ont été programmées pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Paix ». À fin décembre 2020, le taux d'exécution financière du pilier « Paix » s'élève à 95,74% comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Paix »

ODD/Ministère		Montants (en millier)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD 16	MISP	2 080 565	1 875 052	90,12
	MPD	2 727 355,483	2 665 368,983	97,73
	MDGL	56 559 293,3	55 223 366	97,63
	MAEC	321 000	217 000	67,60
	MASM	34 335	13 024	37,93
	MDN	801 500	1 436 431	179,22
	MEF	849 388	270 549	31,85
	MTFP	930 200	770 200	82,80
	MJL	2 254 686,25	1 300 877,25	57,70
Total Pilier Paix		66 554 823,033	63 718 668,233	95,74

Source : DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2021

225. Distinctement, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau du pilier paix, les taux d'exécution financière fluctuent entre 31,85% et 179,22% atteint par le MDN du fait de la réalisation des activités hors PTA (il s'agit entre autres de l'opération de sécurisation initialement financée sur les crédits globaux, ce qui a engendré une autorisation d'engagement en dépassement sur le budget du Ministère). En revanche, le MEF (31,85%) et le MASM (37,93%) ont réalisé un faible niveau de consommation des crédits. En ce qui concerne

le MEF, cela s'explique par la recherche infructueuse du financement de la plupart des activités prévues au plan global de gestion des réformes des finances publiques au titre de l'année 2020. Quant au MASM, cette contre-performance s'explique par la faible mobilisation des ressources et le non aboutissement du projet de communication en Conseil des Ministres portant sur l'approche « famille hôte ».

De manière globale, le fort taux de réalisation financière pour ce pilier (95,74%) exprime la volonté de plus en plus affichée du Gouvernement de financer les activités de costing.

226. Les principales réalisations du pilier « paix » concernent essentiellement :

- En matière de gouvernance administrative :
 - la digitalisation des cadres organiques et plan de formation mis en œuvre pour des reclassements et la maîtrise des emplois ;
 - le développement de 11 plateformes de services publics ;
 - la mise en place de la base de données sur les réformes administratives et institutionnelles.

- En matière de renforcement du système national de planification :
 - la mise en cohérence des documents de politiques avec le nouveau guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies ;
 - la validation de la note d'orientation stratégique des investissements publics au Bénin ;
 - l'élaboration du cadre de performance du PND ;
 - l'affinement du Cadre Décennal d'Action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD) ;
 - l'élaboration du manuel d'intégration des agendas 2030 et 2063 de l'UA dans les documents programmatiques ;
 - l'élaboration du rapport de suivi biennal de la mise en œuvre du PND ;
 - L'opérationnalisation de la plateforme désagrégée MER (Monitoring, Evaluation and Reporting) des ODD.

227. En matière de défense nationale :

- la sortie des patrouilleurs maritimes (572 sorties en mer effectuées) et fluviales (1112 sorties) pour lutter contre les actes de piraterie en mer et de brigandages dans les eaux fluviales (11 actes de piraterie enregistrés en mer et 11 arraisonnements effectués) ;
- la réussite de l'opération « boinyindou » (sécurisation des frontières Nord : Parcs Pendjari et W, du site aurifère de KOKEY, etc.) pour lutter contre les nouvelles formes de menaces terroristes et la radicalisation de l'extrémisme violent.

➤ En ce qui concerne la protection des mineurs :

- la prévention et la lutte contre le trafic, la maltraitance et toutes formes de violences contre les mineurs, la famille et la répression de la traite des êtres humains ;
- la restauration des soins médicaux au profit des enfants du CATE-OCPM ;
- l'appui à 1181 enfants vulnérables en situation difficile des départements de l'Ouémé, de l'Alibori et de l'Atacora ;
- le rapatriement du Congo de 8 enfants victimes de la traite.

➤ En matière de gestion de l'état civil et de la sécurité intérieure :

- la collecte de données pour la mise à jour de la base de données des statistiques et indicateurs de l'état civil ;
- la sensibilisation sur la déclaration et l'enregistrement des faits d'état civil notamment les naissances dans les communes ;
- l'appui à l'opérationnalisation des centres secondaires d'état civil ;
- la mise en œuvre des mesures d'interdiction de la transhumance transfrontalière en République du Bénin par la DGPR ;
- la sensibilisation de la population sur la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ;

- la sensibilisation des élèves, étudiants, transporteurs et détenus sur les méfaits de la drogue dans 24 communes du Bénin ;
- l'appui aux unités pour les opérations de sécurité (patrouilles sur les axes et les corridors) ;
- le renforcement de capacité du personnel de l'Office Centrale d'Oppression de la Cybercriminalité (OCRC) et des unités territoriales sur la lutte contre la cybercriminalité ;
- la formation des unités spéciales de surveillance des frontières sur les techniques de patrouilles et de sécurisation des frontières dans le domaine de la lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et la radicalisation et dans le domaine du maintien de l'ordre ;
- l'opérationnalisation de la Brigade cynophile.
- En matière de la diplomatie :
 - le suivi de la coopération bilatérale (consultations politiques, visites et participations) ;
 - le renforcement des engagements entre le Bénin et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers la signature des accords de coopération.
- En ce qui concerne la gouvernance locale :
 - l'organisation d'une session de formation des comptables- matières et des Chefs Services Technique (CST) des Communes partenaires du programme Suisse d'Appui à la Gouvernance Locale (ASGoL 3) sur « La gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la Commune », du 17 au 20 août 2020 à Parakou ;
 - l'animation de deux (02) sessions de formation continue au profit des Maires de la 4^{ème} mandature : la première session sur les thématiques « Techniques de mise en œuvre et de suivi du Plan de Développement Communal » et « Budget communal : élaboration, exécution et contrôle ». La deuxième session sur les thématiques « Stratégies de mobilisation des ressources locales non fiscales » et « les techniques de base du renseignement territorial » ;

- l'organisation des missions d'appui de proximité aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur les thématiques comme : « Généralités sur l'intercommunalité au Bénin », « Cadre juridique de l'intercommunalité au Bénin », « Typologie des EPCI », « Tutelle des EPCI », « Transformation des EPCI » ;
 - la formation professionnelle diplômante des agents de catégorie B et C des administrations communales ;
 - la mise en place dans 58 communes de la version actualisée du logiciel unique de gestion budgétaire et comptable (GBCO) des ordonnateurs des budgets communaux ;
 - la poursuite de l'appui aux ministères dans l'élaboration de leurs Plan de Décentralisation et de Déconcentration (P2D).
- Dans le domaine de la justice :
- la création de la Cour des Comptes et le renforcement d'autres institutions (la Cour suprême, l'Assemblée Nationale) ;
 - la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle d'audience du TPI Djougou ;
 - la formation des magistrats et greffiers des juridictions pilotes sur le traitement des dossiers de contentieux administratifs ;
 - la sensibilisation du personnel des juridictions sur les questions liées à la promotion de l'intégrité et à la lutte contre l'impunité et la corruption (système national d'intégrité).
- Dans le domaine de l'assainissement des finances publiques :
- le renforcement des compétences de la Chambre des Comptes pour l'examen des projets de loi de règlement et pour la production du rapport annuel sur l'exécution du budget et la réalisation d'audit et de vérification ;
 - l'élaboration du manuel type de procédures financières et comptables à appliquer dans tous les ministères et institutions de l'État ;
 - la formation des parlementaires sur le Débat d'Orientation Budgétaire ;

- la formation des acteurs de la chaîne des dépenses sur les nouveaux instruments budgétaires (DPPD, PAP, dotations) et les procédures de leur élaboration ;
- la mise en place d'un guide méthodologique de budgétisation des crédits en AE/CP.

➤ **Facteurs de succès en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques**

228. Comme facteurs de succès, on peut retenir essentiellement :

- l'existence du guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies ;
- l'existence du cadre général de gestion des investissements publics et du manuel de gestion des investissements publics ;
- l'existence du Programme National du Développement (PND 2018-2025) et de son cadre de performance ;
- l'existence du document de priorisation des ODD et des cibles par le Bénin ;
- la territorialisation des cibles ODD par commune.
- la modernisation du dispositif d'enregistrement et de gestion des faits d'état civil ;
- l'existence des Plans de Décentralisation et Déconcentration (P2D) de huit (08) ministères (MDGL, MPD, MS, MEMP, MESFTP, MESRS, MIT, MEM) ;
- l'amélioration de la gestion des finances locales ;
- la mise en œuvre du financement basé sur les résultats dans le cadre du PAGIPG ;
- la dématérialisation des processus et des actes de carrière des agents de l'Etat d'une part et la dématérialisation des actes consulaires dans les postes diplomatiques et consulaire (le Bénin est doté de son propre Public Key Infrastructures (PKI) ;
- la réforme de l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique ;

- le développement de 11 plateformes de services publics ;
- La mise en place de 3 guichets de services de relation avec les usagers ;
- la promotion des valeurs éthiques et républicaines dans l'administration publique a contribué à instaurer un climat de saine émulation au niveau des agents et la réduction des actes d'abus de pouvoir et des contentieux administratifs mettant en cause le personnel dirigeant ;
- la mise en œuvre de la politique de modernisation du dispositif sécuritaire du Bénin ;
- la mise en œuvre de certaines mesures d'accroissement des recettes fiscales ;
- la mise en place d'un nouveau système de gestion des bases de données entre régions financières ;
- l'achèvement de la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- la mise en place de la Cour des Comptes (nomination de la Présidente, le Procureur général et le Greffier en Chef) ;
- la désignation des membres du gouvernement pour siéger à l'autorité de protection des données à caractère personnel ;
- la mise en route des réformes de la Cour Suprême.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

229. Grâce aux actions du SNU :

- La Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) est installée et est opérationnelle ;
- Les rapports pays sur les droits de l'enfant ont été validés avec la Direction des Droits Humains et de l'Enfance (DDHE) ;
- Les parlementaires ont été renforcés pour jouer leurs rôles constitutionnels à savoir, le vote des lois, le contrôle et la représentation de manière inclusive et responsable ;

- l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB), la DAPPDH et les OSC ont vu avec satisfaction leurs capacités opérationnelles renforcées à soutenir le respect des obligations aussi bien en matière des Droits de l'homme que de l'Etat de droit et justice, ratifiées aux niveaux national et international ;
- 10 plateformes de services ont été mises en place pour moderniser l'administration publique et faciliter la délivrance des actes administratifs ;
- 04 services sont également accessibles en ligne : attestation de non-litige, déclaration d'établissement, cadres organiques et plans de formation ;
- 100% des personnes enquêtées en 2020 sont satisfaites de leurs récentes expériences avec les services publics contre 68,3% en 2019 ;
- 43% des dépenses publiques totales ont été affectées en 2020 aux services essentiels (éducation, santé et développement social), contre de 30% en 2018, pour un objectif annuel de 30% ;
- Le niveau de mise en œuvre de ces réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA a progressé de 52,9% en 2018 à 84,54% en 2020, dépassant l'objectif attendu de 79% pour 2020 ;
- Les infrastructures nationales de paix prenant en compte la dimension genre, en période de COVID-19 : 08 organisations [dont une (01) organisation de professionnelles et d'employeurs, et 07 syndicats] ont bénéficié du renforcement des capacités institutionnelles, pour accompagner la réponse socioéconomique ;
- 33 organisations communautaires ont été installées et formées pour lutter contre la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination au sein des communautés, de prévenir et de remédier aux violations des droits de l'homme.

- Un accord de partenariat signé avec les collectivités territoriales, et Social Watch Bénin a permis à vingt-trois (23) communes de disposer désormais d'un document de mécanisme de participation de la société civile au processus budgétaire et de redevabilité sociale.

230. Des outils innovants pour la modernisation des services publics et l'engagement public mis en place :

- Système de Gestion Électronique du Courrier – SYGEC ; Portail des Démarches Administratives – PDA ; Plateforme de gestion des requêtes des usagers - MAT-ACCUEIL - ; plateforme de mise en ligne des actes -Wetche ;
- la version web de la base de données sur les réformes administratives et institutionnelles ;
- le nouveau système de gestion des finances respectant les directives de l'UEMOA est mis en place et est en cours de généralisation.

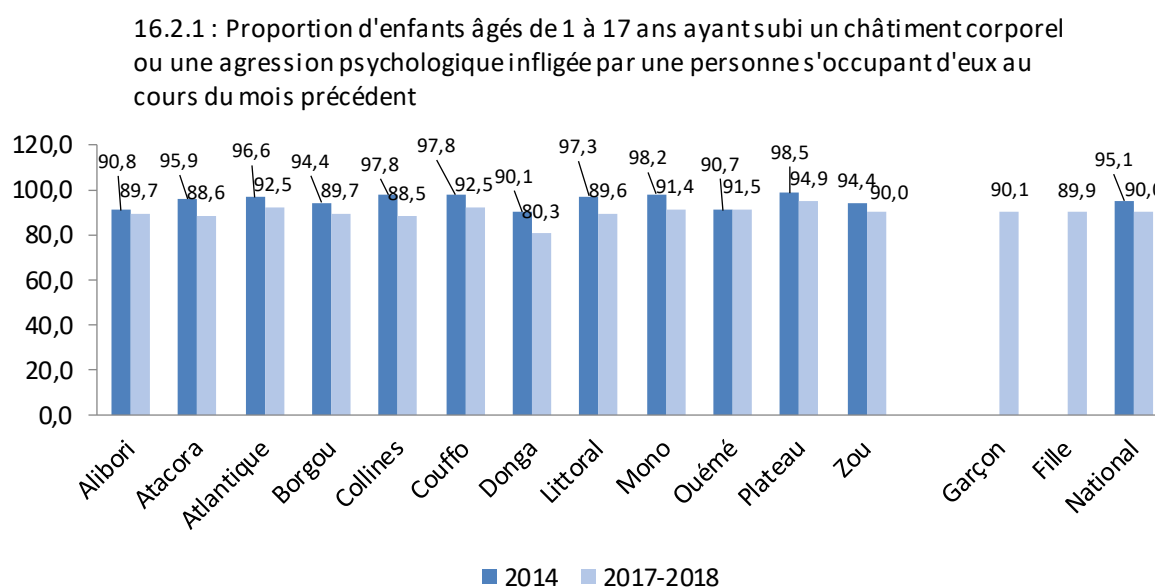
3.4.2 Niveau d'évolution des indicateurs du pilier « Paix »

231. La mise en œuvre de la cible 16.2 (Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) est appréciée par l'examen de l'évolution des indicateurs 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent) et 16.2.5 (Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire).

232. Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier est égal au

ratio du nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier, par le nombre total d'enfants de 1 à 14 ans.

Graphique37 : Indicateur 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent)



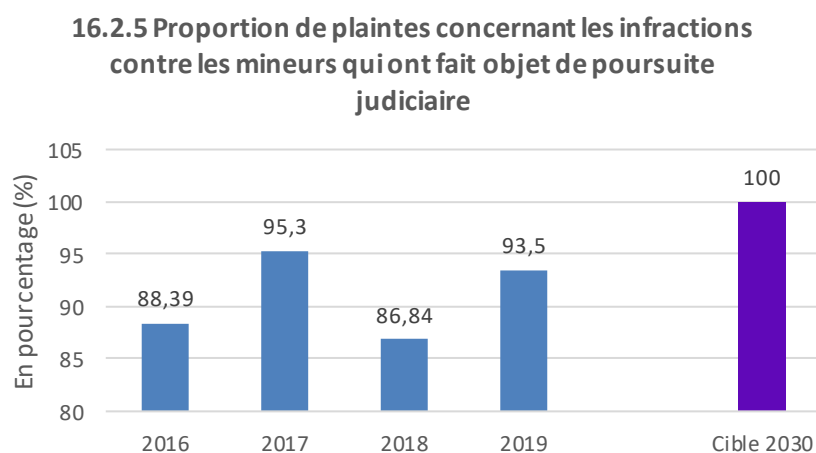
Source : MJL 2014, EDS 2017-2018, INSAE

233. Le pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier a baissé de 5,08 points entre 2014 et 2017-2018 en passant de 95,08% à 90%. Au niveau départemental, tous les douze (12) départements ont connu une diminution de la proportion sauf le département de l'Ouémé où elle est passée de 90,7% en 2014 à 91,5% en 2017-2018. Par ailleurs, en 2017-2018, la proportion de garçons de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel (90,1%) est supérieure à la proportion des filles qui se retrouvent dans le même cas (89,9%).

234. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire est le nombre de plaintes

concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire divisé par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

Graphique 38: indicateur 16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire



Source: DPP/MJL

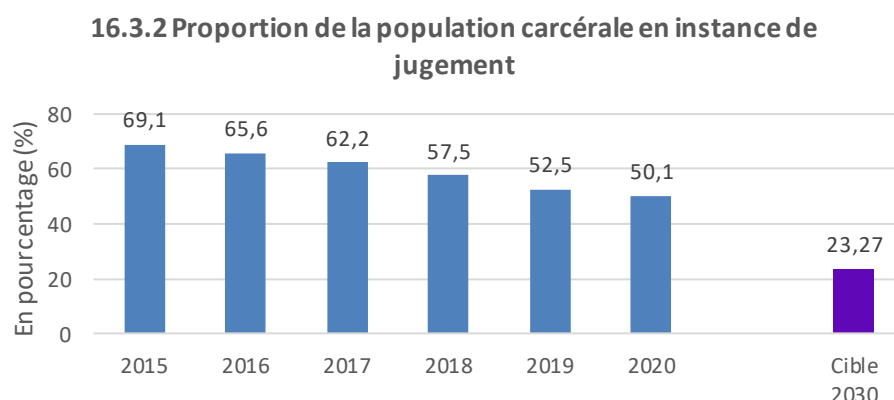
235. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire a suivi une évolution en dents de scie sur la période de 2016 à 2019. Elle a connu une hausse de 88,4% à 93,2% de 2016 à 2019 en passant par 95,3% en 2017 et 86,8% en 2018.

236. S'agissant de la cible 16.3 relative à la promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international et à la garantie à tous d'un égal accès à la justice, sa mise en œuvre est appréciée à l'aune de l'évolution des valeurs des indicateurs 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement), 16.3.3 (Distance moyenne au TPI) et 16.3.4 (Ratio magistrat/habitant).

237. L'indicateur 16.3.2 donne le pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement. Cette proportion a baissé 19 points de pourcentage entre 2015 et 2020 passant de 69,1% à 50,1%. En effet, elle est

passée de 65,6% en 2016 à 62,2% en 2017 puis de 57,5% en 2018 à 52,5% en 2019.

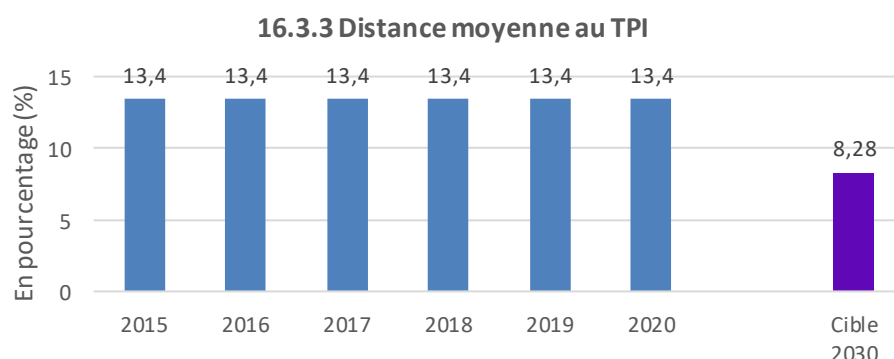
Graphique 39 : indicateur 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement)



Source : DPP/MJL

238. La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

Graphique 40 : indicateur 16.3.3 (Distance moyenne au Tribunal de Première Instance)

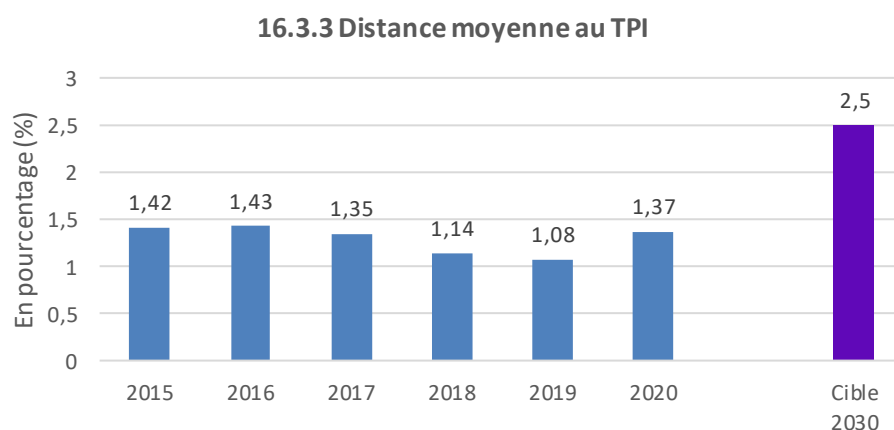


Source : DPP/MJL

239. Entre 2011 et 2014, la distance moyenne au TPI a baissé de 15,1 Km à 13,4 Km. Depuis, elle est restée invariante jusqu'en 2020.

240. Le ratio magistrat/habitant est égal au rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

Graphique41 : indicateur 16.3.4 (Ratio magistrat/habitant)

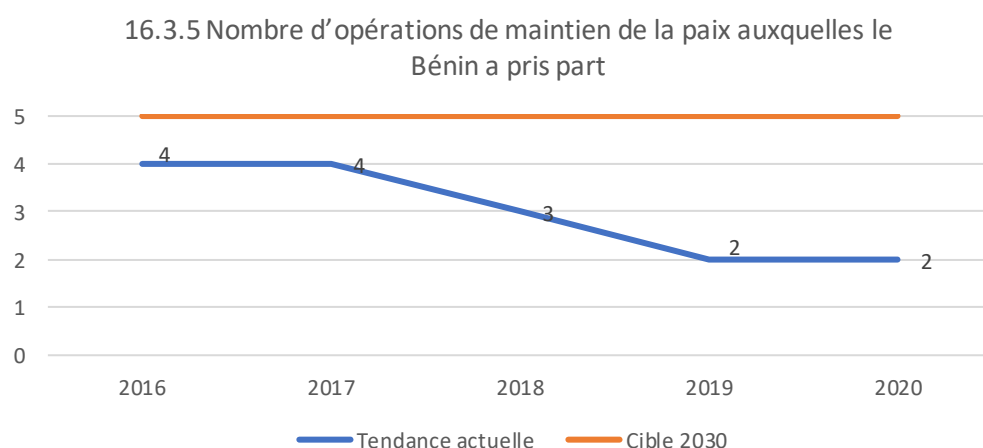


Source : DPP/MJL

241. Globalement, entre 2015 et 2019, le ratio a baissé de 1,42 à 1,37 magistrat pour 100 000 habitants. Le ratio a en effet augmenté légèrement à 1,4 en 2016 et a suivi ensuite une tendance baissière en passant respectivement à 1,35 en 2017, à 1,14 en 2018 et 1, 08 magistrat pour 100.000 habitants en 2019.

242. L'indicateur 16.3.5 donne le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

Graphique42 : indicateur 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part)



Source: DPP/MDN

243. Le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part est de quatre (04) de 2016 à 2017. Il a connu une décroissance de 50% entre 2017 et 2019, soit à 2 et est resté constant à ce niveau (2) entre 2019 et 2020. Ces opérations à faible rendement économique sont donc réduites d'année en année pour renforcer le dispositif sécuritaire intérieure et lutter contre les nouvelles formes de menaces.

244. L'état des lieux de la mise en œuvre de la cible 16.5 ayant trait à la réduction nette de la corruption et de la pratique des pots-de-vin ou toutes leurs formes, est fait à travers la description de l'évolution de l'indicateur 16.5.3 (Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé). Ce pourcentage est passé de 23,1% à 36,12% de 2017 à 2019.

245. En ce qui concerne la cible 16.6 (Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux), sa mise en œuvre est appréciée via l'examen de l'indicateur 16.6.3 (Indice de perception de la gouvernance) et l'indicateur 16.6.4 (Indice de gouvernance locale).

246. L'Indice de perception de la gouvernance du Bénin a très peu varié entre 2014 et 2019. En effet, de 58,7 en 2014, il a connu une baisse légère en

2015 avant de connaître ensuite son pic de 58,9 en 2016 pour s'établir finalement à 58,7 de 2017 à 2019.

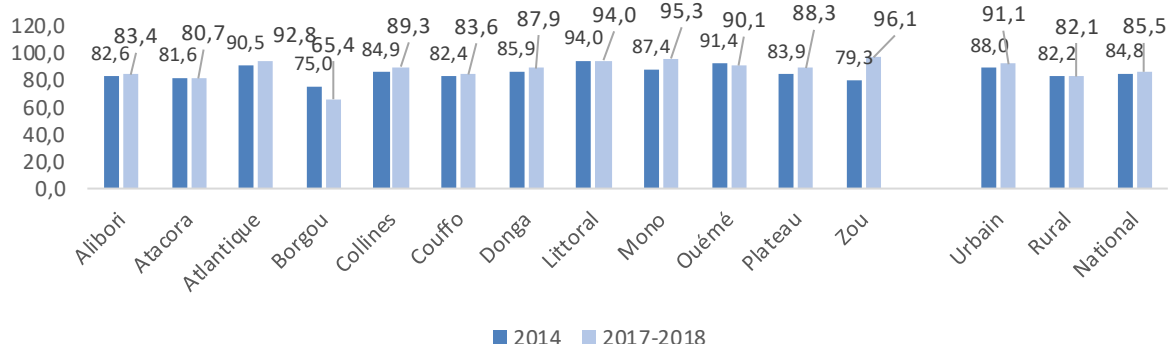
247. L'indice de gouvernance locale a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin. Il est un indicateur composite calculé sur différents critères prenant en compte les aspects décentralisation et les aspects déconcentration. Il est en cours de validation pour le compte de l'année 2016 (Année de référence). Les ateliers départementaux de validation ont été organisés. La valeur de l'indicateur pour 2016 ne sera rendue officielle qu'après la validation au niveau national. En ce qui concerne 2017 et 2018, seules les données ont été collectées. Donc aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

248. Quant à la cible 16.9 (D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers la description de l'évolution des indicateurs 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil) ; 16.9.2 relatif à la proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil et 16.9.3 relatif au taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

249. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés a connu une légère hausse de 0,73 point de 2015 (84,8%) à 2017-2018 (85,53%). Sur la même période en milieu urbain, la proportion a également augmenté. Cependant, elle est restée quasiment constante en milieu rural, 82,2% en 2014 et 82,1% en 2017-2018.

Graphique 43 : indicateur 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état-civil

16.9.1: Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil



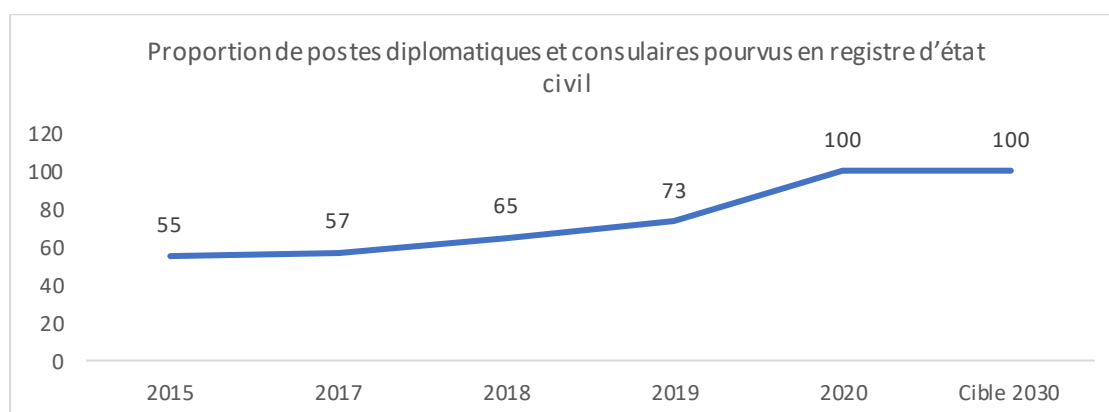
Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

250. En outre, la lecture de l'évolution de cette proportion selon l'âge de l'enfant montre une amélioration du pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil entre 2014 et 2017-2018 chez les enfants de 0 an (5 points passant 81,9% à 86,9%) et de 1 an (2,6 points passant de 85,8% à 88,4%). Ainsi, en 2017-2018, les enfants âgés de 1 an sont ceux ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants enregistrés à l'état civil (88,4%).

251. Sur les douze (12) départements, trois (03) ont enregistré une baisse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil. Il s'agit de l'Atacora (1 point), du Borgou (9,6 points) et de l'Ouémé (1,2 point). Les départements présentant les plus faibles pourcentages d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en 2017-2018 et en dessous de la moyenne nationale sont : le Borgou (65,4%), l'Atacora (80,7%), l'Alibori (83,4%) et le Couffo (83,6%). Par contre, les départements ayant enregistré les plus pourcentages les plus élevés sont : le Plateau (88,3%), l'Ouémé (90,1%), le Littoral (94%), le Mono (95,3%) et le Zou (96,1%).

252. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires.

Graphique 44 : Indicateur 16.9.2 (Proportion de postes diplomatiques consulaires pourvus en registre d'état-civil)

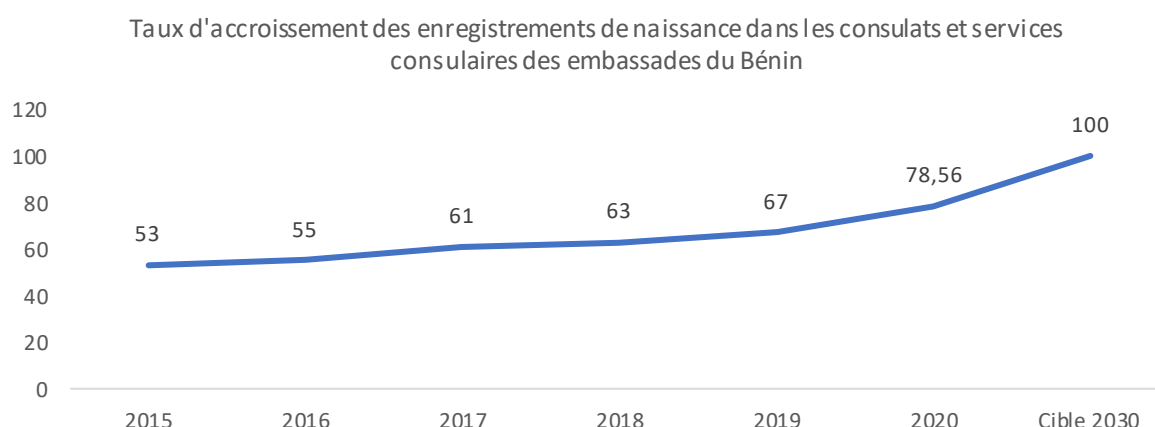


Source : DPP/MAEC

253. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires. C'est le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil. Ce pourcentage a évolué à la hausse passant de 53% en 2014 à 73% en 2019. En 2020, cet indicateur s'établit à 100%. Ce progrès s'explique par le fait que le Bénin a revu sa carte diplomatique passant de trente-trois postes à treize (13) postes en 2020. Etant donné que le nombre de postes a été réduit, la quantité de registres dont dispose le MAEC a pu couvrir tous les postes.

254. Le taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin. Il a connu une progression sur la période 2014-2020 passant de 47% à 78,56%. Cet indicateur a connu une évolution en 2020 à cause de la dématérialisation et s'établit à 78,56% en 2020. Le protocole d'accord entre le MAEC et l'ANIP favorisera le renseignement de cet indicateur dans les années à venir.

Graphique 45 : indicateur 16.9.3 (Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin



Source : DPP/MAEC

255. Cet indicateur illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin. Il a connu une hausse sur la période 2015-2019 passant de 53% à 67%. De même, entre 2019 et 2020, on enregistre un accroissement de 11,56%. Cette évolution s'explique par les réformes liées à la dématérialisation des actes consulaires à travers l'élaboration du document de la politique consulaire, le réforme de e-visa, le renforcement du dispositif d'assistance au béninois déclarés en situation difficile, le déploiement des équipements modernes d'enrôlement dans certains postes diplomatiques et la standardisation des actes d'état civil.

Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives

4.2. Contraintes majeures

4.1.1 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « population »

Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution des actions prévues pour 2020 sont essentiellement liées à :

- la crise sanitaire et économique due la pandémie de la COVID 19 ayant entraîné des modifications dans la mise en œuvre normale des plans de travail annuel 2020 ;
- la baisse notable de la participation des populations aux activités de sport d'entretien pour cause de respect des prescriptions du Gouvernement dans la lutte contre la COVID 19 ;
- l'insuffisance des moyens matériels et humains pour le bon fonctionnement des projets et programmes ;
- les contraintes liées à l'appropriation de la nouvelle procédure de la double commande sur les deux applications (SIGFiP et SIGFP) instaurée par la réforme budgétaire et la régulation du SIGFiP sur la programmation de l'exécution des activités ;
- la non disponibilité à temps des PTA 2020 et le non chargement à temps des lignes budgétaires ;
- la lourdeur de la procédure de passation des marchés publics et l'infructuosité de certains appels d'offre ;
- la faible capacité financière des entreprises en charge de l'exécution des travaux des 24 AEV et de certains travaux d'aménagement des bas-fonds engendrant un retard dans l'achèvement des chantiers ;
- la défaillance de EXIMBANK de l'Inde pour le financement du projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dans 69 villages du Bénin par la réalisation de 47 AEV ;
- la non signature des accords de financement (don et prêt) pour l'exécution de certains projets à impact ODD ;
- le retard dans l'obtention des Avis de Non Objection (ANO) de certains bailleurs ;

- l'insuffisance des ressources allouées aux Programme d'Investissement Public (PIP), et autres structures de mise en œuvre des actions ODD ;
- la mise en place tardive des ressources de contrepartie (PNDF, ...) ;
- la mauvaise qualité des dossiers de demande de financement adressés au FNDA ;
- le retard dans le démarrage des activités du Projet SWEDD (le comité de pilotage a été installé en avril 2020).

4.1.2 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « prospérité »

Au cours de l'année 2020, plusieurs difficultés de divers ordres ont entravés la mise en œuvre des interventions au niveau du pilier "Prospérité".

- la faible présence des Partenaires Techniques Financiers(PTF) dans le secteur du numérique pour l'appui à la mise en œuvre des projets phares du secteur.
- la résistance des populations à la libération des emprises des routes ;
- la résistance de certaines sociétés d'état au déplacement des réseaux ;
- le retard dans le démarrage des activités de collecte de données routières à cause de la non-signature des contrats;
- l'insuffisance du parc d'engins de chantier pour l'entretien du réseau routier en terre impactant la qualité des tâches exécutées ;
- le retard dans la passation des marchés ;
- le retard dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités du fait de la pandémie du Corona Virus ;
- le retard dans l'obtention de divers avis de non-objection de certains bailleurs
- la lourdeur de l'engagement des dossiers en double commande (SIGFIP et SIGFP)

4.1.3 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « Planète »

256. Lourdeur administrative dans le processus de recrutement du cabinet expert en GDT pouvant conduire la formation et l'appui conseil des techniciens agricoles sur le terrain ;
257. Difficulté de mobilisation de ressources financières dans le cadre de la mise en œuvre du programme de reboisement intensif du territoire national.

4.1.4 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « Paix »

258. Les contraintes majeures identifiées sont : (i) l'inexistence d'un dispositif devant faciliter l'opérationnalisation de la veille stratégique au sein du Ministère du plan ; (ii) Difficulté de mobilisation des ressources sur budget national pour la réalisation des activités ; (iii) le défaut de signature de contrat pour la construction du centre de formation pour l'administration locale et (iv) l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre de la multitude d'actions de réformes nécessaires à la prise en compte des directives de l'UEMOA dans le domaine de la gestion des finances publiques.

4.2. Leçons apprises, recommandations et perspectives

259. Cette section présente les leçons apprises, les recommandations et les perspectives globales et ensuite par pilier.

4.2.1 Leçons apprises et perspectives globales

260. Les leçons apprises se résument principalement en trois (03) points : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD.

261. De façon globale, les perspectives sont les suivantes :

- le renforcement de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué par la participation du Bénin au FPHN de juillet 2022 ;
- l'accélération de la mise en œuvre des ODD à travers la mise en œuvre du cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD pendant les 10 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- la mise en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

4.2.2 Recommandations et perspectives par pilier

4.2.2.1 Recommandations et perspectives du pilier « Population »

Au regard des contraintes ci-dessus énumérées, les recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics ;
- doter les projets et programmes en ressources humaines, matérielles et financières adéquates ;
- renforcer le suivi des processus de signature des accords de financement pour l'exécution des projets à fort impact ODD ;
- mettre en place un mécanisme innovant de collaboration avec les PTF pour faciliter l'obtention des ANO dans un délai raisonnable ;
- procéder à l'inventaire et la soumission à validation des indicateurs proxy proposés par les structures pour suppléer les indicateurs ODD difficiles à renseigner.

4.2.2.2 Recommandations et perspectives du pilier « Prospérité »

En vue de lever les contraintes identifiées, un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer les performances du Pilier "Prospérité". il s'agit de :

- Mettre en place un programme spécial pour le recueil des données routières en vue d'une programmation réaliste de l'entretien routier ;

- Reconduire l'autorisation spéciale de réfection et d'entretien des pistes rurales et des routes classées pour douze (12) mois ;
- Organiser un atelier de haut niveau pour le soutien et l'accompagnement aux IPP/PIE et Développeurs de projets de Biomasse Electricité ;
- Plaider pour une facilité de l'engagement des dossiers en double commande (SIGFIP et SIGFP) ;
- Accélérer la coopération muséale et la procédure de restitution d'un premier lot d'objets royaux à forte portée symbolique et sources d'attraction (Il s'agit des vingt-six (26) œuvres du trésor royal d'Abomey)
- Organiser des tables rondes des Partenaires Techniques et Financiers autour des projets phares du secteur du numériques,

4.3. Perspectives

Les perspectives qui se dégagent au niveau du pilier "Prospérité" se résument ainsi qu'il suit :

- Au niveau du secteur de l'énergie, il est prévu : (i) la poursuite des travaux de renforcement de la résilience de réseau électrique au profit de Porto-Novo, Abomey, Pahou, Togba, Houedo, Sèmè, Abomey Calavi, Dassa ; (ii) la construction de la centrale Thermique de 143 MW à Maria-Gléta ; (iii) la construction du terminal de regazéification flottant (FSRU) dans le Port de Cotonou pour alimenter les centrales d'une puissance totale de 500 MW ; (iv) la réalisation de 142 000 branchements monophasés et 20 500 Branchements triphasés pour les petites industries dans le cadre du Programme Spécial d'Extension et de Renforcement des Réseaux Electriques du Bénin ; (v) l'aménagement du barrage hydro-électrique de DOGO-BIS ; (vi) la construction d'une centrale solaire photovoltaïque en IPP GREENHEART POWER AFRICA (GPA) de 10 MW ; (vii) la construction d'une centrale thermique IPP GENESIS de 25 MW à Maria Gléta ; (viii) la construction d'une Centrale Solaire de 25MWc ; (ix) la promotion de la Production Durable de Biomasse Electricité au Bénin ; (x) la construction de centrales à biomasse (4 MW) ; (xi) la réalisation du Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Electrique (PADSBEE 2019-2025) - volet

VINCI Energies; (xii) le renforcement du Réseau Electrique dans le Bassin Cotonnière du Nord et la Densification du Réseau de Distribution dans 25 Communes du BENIN ; (xiii) la réalisation en urgence des travaux d'électrification de 17 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE et (ivx) la poursuite des travaux de construction des microcentrales solaires photovoltaïques et des systèmes d'adduction d'eau villageoise,

- Au niveau du secteur du tourisme et de la culture, les efforts seront concentrés sur la poursuite et l'achèvement des projets du secteur du tourisme inscrit dans le Programme d'Action du Gouvernement ainsi que les réformes à opérer pour permettre l'atteinte des objectifs du secteur. Il s'agit, entre autres, de i) la poursuite de la restructuration, la préservation et la mise en valeur du parc Pendjari/W Bénin conformément au plan d'affaires de African Parks Network notamment le renforcement de la sécurisation du Parc Pendjari, la mise en œuvre du Plan d'urgence dans le Parc W, le développement de nouveaux hôtels et sites de camping, et l'introduction de nouvelles espèces ; ii) la poursuite de la "réinvention" de la cité lacustre de Ganvié, la rénovation des vieilles cités historiques (Abomey, Porto-Novo, Ouidah, Allada) et la constructions du musée de l'épopée des amazones et des rois de Danhomè et de l'arène d'expression des vodoun non masqués à Abomey iii) la poursuite de l'aménagement des stations balnéaires et des éco-loges ; iv) la mise en place des reformes relatives à la délivrance des licences d'exploitation aux établissements touristiques; v) la construction et l'équipement de sept (07) arènes culturelles aux normes et standards internationaux permettant de promouvoir les créations artistiques, les expositions, les spectacles vivants dédiés aux férus de la culture vi) la construction d'un nouveau Palais Imperial du BARU TEM et d'une arène pour la fête de Gaani à Nikki,
- Afin de continuer à offrir un service de transport efficace aux populations, les efforts en matière de l'entretien et le développement du réseau routier, de la construction des ouvrages spécifiques, de

l'aménagement de Pistes rurales seront poursuivis. Un accent sera mis sur le développement du Transport Fluvio-Lagunaire et le développement des Infrastructures du Transport Aérien.

- **En ce qui concernant l'entretien et le développement du réseau routier**

Les projets en cours en 2020 seront poursuivis voir achevés selon leur niveau d'exécution en 2020. Il s'agit entre autres de :

- La réhabilitation de la route Comè - Lokossa - Dogbo et la bretelle Zounhouè - Athiémé - Fr Togo ;
- L'aménagement et le bitumage de la route des pêches -Phase 2 : Tronçon Adounko - Porte du non-retour (22,30 km) et quatre bretelles ;
- La réhabilitation et renforcement de la RNIE 2 - Tronçon : Bérubouay-Kandi-Malanville (177,20 km) ;
- La construction des routes Kétou-Idigny-Igbodja-Savè (83,02 km), Omou-Iladji-Mossokagbé-Ayékotonia (27 km) et Savè- Okéowo - Frontière Nigéria (27,50 Km)

- **Par rapport aux constructions des infrastructures routières spécifiques**

Les travaux des projets comme la construction du pont de TOVEGBAME sur l'axe AKPROMISSERETE KPEDEKPO, la Construction de 24 ouvrages spécifiques sur le réseau de pistes rurales, le Programme d'urgence de désenclavement dans les localités du Bénin par la construction de 15 ponts métalliques, qui étaient en cours en 2020 vont se poursuivre en 2021.

- **Les pistes rurales**

La poursuite du programme d'urgence de réfection de routes et pistes dans le cadre des campagnes de commercialisation des produits agricoles et le FADEC pistes rurales.

- **Le Transport Fluvio-Lagunaire**

Vu le niveau de congestion des axes routiers et les distances trop longues et onéreuses qui séparent certaines localités par voie terrestre, le transport Fluvio-Lagunaire a été identifié comme l'un des modes de transport capable de contribuer à la résolution des problèmes de mobilité des biens et des personnes. Un accent particulier sera mis sur ce mode de transport en 2021 :

- La dynamisation de la Commission Nationale de surveillance, de sécurité et de sûreté des transports fluvio-lagunaires par l'organisation de sessions trimestrielles ;
- L'organisation des sessions de sensibilisation des artisans professionnels des transports fluvio-lagunaires sur la réglementation en vigueur,
- **Sur le développement des Infrastructures du Transport Aérien**

La poursuite des travaux pour la réalisation de L'aéroport de Glo-Djigbé.

- Dans le secteur du numérique et de la digitalisation, l'accent sera mis sur :
 - la poursuite du déploiement du haut débit sur le territoire national y compris les zones rurales avec un accent particulier sur le déploiement de la fibre optique dans la partie sud-ouest du Bénin ;
 - a poursuite de l'interconnexion des universités et des centres de recherche ;
 - la poursuite de la connexion à internet haut débit des collèges et écoles primaires
 - Poursuite de la mise en place des Points Numériques Communautaires (PNC)
 - Poursuite de la mise en place des salles numériques
 - Poursuite de la promotion de l'entrepreneuriat numérique
 - Poursuite de la mise en place des infrastructures numérique y compris dans les régions rurales
 - Poursuite de la mise en place des e-services
 - la mise en place d'un Centre numérique d'archivages audiovisuels d'œuvres audiovisuelles, numériques et cinématographiques

Au niveau du secteur de l'emploi, il est envisagé la mise en place et l'opérationnalisation du Guichet unique pour l'emploi,

4.2.2.3 Recommandations et perspectives du pilier « Planète »

On peut citer :

- Poursuivre la promotion de bonnes pratiques environnementales pour lutter contre toutes les formes de pollution ;
- dynamiser le Système d'Information et de suivi de l'environnement ;
- accroître la couverture forestière nationale à travers la poursuite du reboisement intensif du territoire nationale par la valorisation des essences autochtones à grande valeur économique ;
- améliorer la gouvernance forestière et le renforcement des capacités des acteurs dans la gestion et la protection des ressources naturelles,
- préserver et valoriser la biodiversité et la faune aux plans écologiques, scientifiques et touristiques ;
- optimiser les opportunités de financement du sous-secteur forestier et mettre en place un mécanisme de financement durable du sous-secteur forestier.

4.2.2.4 Recommandations et perspectives du pilier « Paix »

262. Au regard des contraintes identifiées, un certain nombre de recommandations se dégagent. Il s'agit notamment de : (i) procéder à la signature du contrat pour le démarrage des travaux de construction du Centre de Formation de l'Administration Locale en vue d'une administration locale véritablement performante ; (ii) faire un plaidoyer en direction des Partenaires Techniques et Financiers pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en place de l'institut de recherche en matière de sécurité et (iii) reprogrammer les activités non exécutées pour la prochaine année et veiller à leur mise en œuvre.

263. En perspectives, il s'agira de : (i) transformer le FADEC en fonds autonome ; la relecture des textes de lois sur la décentralisation (ii) Poursuivre la mise en place du système de filtrage des entrées et sorties au niveau des espaces frontaliers (e-gate) ; (iii) Opérationnaliser le dispositif d'enregistrement numérique des clients d'hôtels (e-hôtel), (e-résidence) et (e-immigration) ; (iv) poursuivre la mise en place du dispositif de vidéo protection des grandes agglomérations, des axes routiers et des corridors (e-security) ; (v) dynamiser la

coopération décentraliser à travers, le détachement auprès des préfectures et des communes à statuts particuliers, des diplomates en qualité de conseiller aux partenariats non étatiques et à la coopération décentralisée ; vi) élaborer des stratégies pour un meilleur placement des cadres béninois dans les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux vii) poursuivre l'assainissement de la gestion des finances publiques à travers le passage effectif à la budgétisation en mode programme ; viii) poursuivre le processus de mise en place de l'institut de recherche et de réflexion stratégique en matière de sécurité et (ix) poursuivre l'opérationnalisation de la Cour des Comptes finaliser la mise en œuvre des réformes de la Cour constitutionnelle.

Conclusion

264. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des actions prioritaires en mettant en exergue les facteurs de succès liés aux politiques publiques ainsi qu'aux interventions des PTFs. Ce rapport a permis de ressortir l'état des lieux du suivi des ODD, les progrès accomplis par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD de même que les contraintes majeures, les recommandations et les leçons apprises.

265. L'année 2020 a été marquée par de nombreuses réalisations entrant dans le cadre des piliers, population, prospérité, planète, paix. Ainsi, il ressort que, pour l'ensemble des quatre piliers, le montant total réalisé est de 546 244,028233 millions FCFA contre une programmation financière de 524 863,943033 millions FCFA soit un taux d'exécution financière de 104,07%.

266. Au bout du chemin parcouru en 2020, essentiellement trois leçons ont été apprises : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD. En perspectives, il faudra renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD ; accélérer la mise en œuvre des ODD pendant les 9 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et mettre en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

**COMITE DE REDACTION DES RAPPORTS PORTANT « REVUE DES
INDICATEURS DES CILES PRIORITAIRES DES ODD » ET « SUIVI DE LA MISE
EN ŒUVRE DES ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2020 »**

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du
Développement

Représentant Résident de l'UNICEF

Abdoulaye BIO TCHANE

Djanabou MAHONDE

COORDINATION TECHNIQUE

Magloire A. AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

CONSEILLERS A LA REDACTION

Buruiana SERGHEI, Chef Section Politiques Sociales

Mathieu KOUKPO, Spécialiste Politiques Sociales

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Léchidia de SOUZA, Directrice du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Membres :

Malick TIKADA, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Emile Comlan GAGNON, Chef de la Division du Suivi des ODD

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD

TOKO BOUGOUROU Moussa, Chef du Service du Plaidoyer et de la
Communication

Carel Brian MOUSSE, Cadre à la DGCS-ODD

Tata Michel DOSSOU, Chef de la Division des Exécutions Physiques des ODD

SECRETARIAT ET MISE EN FORME

Malick TIKADA, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Emile Comlan GAGNON, Chef de la Division du Suivi des ODD

Carel Brian MOUSSE, Cadre à la DGCS-ODD

Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MPD

EQUIPE D'APPUI

Noms et Prénom (s)	Structure
ADEDEDJI Marilynne J.	DPP/MJL
ADOUNYO Olympe	DPP/MESRS
AGUESSY Magloire	DGCS-ODD
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
AHOOUNOU Ella	DGCS-ODD
AKODO Adrien	DGPD/MDC
AKOGNINO Codjo Rodrigue	DPP/MIT
ALI Ousmane	DGCS-ODD
ALIAH William	DPP/MTFP
ATINDOKPO Max	DPP/MND
ATOHOOUN Habakuk	DPP/MTCA
AVOCE Cyr Lauriano	DPP/MS
AVOCE Martinien	DPP/MEM
AWOUEKOUN Marius	DPP/MDC
BABADOUDOU Armel	DPP/MEF
BELLO Abdou Bassitou	DSI/MDC
DAHOUNTO G. Jonas	DPP/MIC
DANSOU Sègla Maurille	DGCS-ODD
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
DENAGAN Adjitongnon	INStAD
DJOSSOU Hervé	DPP/MS
DONHISSOU Hervé Rostant	DPP/MPMEPE
DOSSOU Félicien E.	SGM/MPD
DOSSOU Michel Tata	DGCS-ODD
EDJEFFO Eric Joel	INStAD
EDON Cyriaque	DGPD/MPD
GAGNON Comlan Emile	DGCS-ODD
GOMINA I. Zénabou	DPP/MEMP
HOUSSOUKPE Clément	DPP/ME
KOKO Alexis	DPP/MAEC
KPANOU Mirabelle	DPP/MCVDD
KPOCHEME Amour	DPP/MESTFP
MIDJO Gill-Christ M.	DPP/MDN
MILOHIN Merleau	DPP/ MSp
MOUSSE Carel Brian	DGPSIP/MPD
SAGBO Sourou Ospice	DPP/MS
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP

Noms et Prénom (s)	Structure
SALIOU A. Latifou	DPP/MPMEPE
TIKADA Malick	DGCS-ODD
TODEDJI J. Gildas	DPP/MDGL
TODEDJI J. Gildas	DPP/MDGL
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKO BOUGOUROU Moussa	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	DPP/MASM
YESSOUFOU Aliou	INStAD
ZOMAHOUN Y. Sabin	DPP/MISP

Table des matières

Sommaire.....	i
Liste des sigles et abréviations.....	ii
Liste des graphiques.....	iv
Liste des figures	vii
Liste des tableaux.....	viii
Résumé Exécutif.....	ix
Introduction.....	1
Méthodologie générale.....	3
Partie 1 : Situation socio-économique en 2020	6
1.1 Environnement international	6
1.2 Contexte national	7
Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD	2
2.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD	2
2.2. Accompagnement des Directions Départementales de Développement à l'appropriation des outils de mise en œuvre et de suivi des ODD.....	3
Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD	10
3.1 Pilier « Population ».....	10
3.2 Pilier « Prospérité ».....	63
3.3 Pilier « Planète »	93
3.4 Pilier « Paix ».....	107
Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives.....	125
Conclusion	135
Table des matières	139